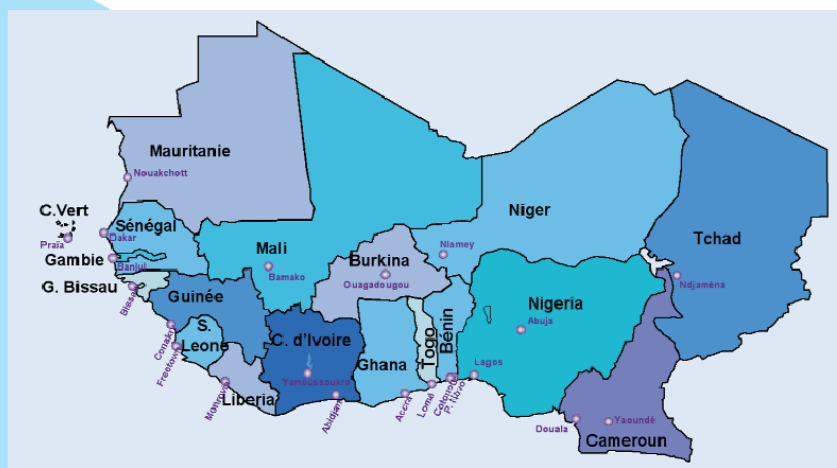


Compilation des interventions **Tome 2**

**Réunion thématique
du Groupe d'orientation des politiques**

*« Perspectives de développement à moyen et
long terme de l'Afrique de l'Ouest »*

Ouagadougou (Burkina Faso), le 29 juin 2006



Octobre 2006/Or. fr.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
Le Seine Saint-Germain, 4 Boulevard des Iles
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (France)
Adresse postale :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Tél: +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax: +33 (0) 1 45 24 90 31
www.oecd.org/sah

Réunion thématique du Groupe d'orientation des politiques

« Perspectives de développement à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest »

Ouagadougou (Burkina Faso), le 29 juin 2006

Ce document (Tome 2) regroupe l'ensemble des interventions faites lors de la réunion thématique du Groupe d'orientation des politiques par l'ensemble. Il vient en complément de la synthèse de la réunion (Tome 1)

La responsabilité des propos contenus dans ce document n'incombe qu'à son seul auteur et n'engage en aucune façon ni le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ni l'OCDE.

Intervention de M. Kiyo Akasaka, Secrétaire général adjoint de l'OCDE

Première session

13

1. **État des lieux de l'Afrique de l'Ouest, l'Agenda de la CEDEAO et le partenariat avec le CSAO**, par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Dr. Mohamed Chambas (texte présenté et lu par M. William Kaniyrige, Chef de cabinet du SE).
2. **Démographie et Développement : D'où vient l'Afrique de l'Ouest? Où se situe-t-elle maintenant? Où va-t-elle?** par le Pr. Dieudonné Ouedraogo, Démographe et Dr. Zourkaléini Younoussi, Ph.D.
3. **Performances, Perspectives de développement à moyen et long terme**, par M. Hamza Ahmadou Cissé, Directeur de cabinet du Président de la Commission de l'UEMOA.
4. **Sahel et Afrique de l'Ouest : État des lieux et perspectives dans les domaines de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification**, par M. Issa Martin Bikienga, Secrétaire exécutif adjoint du CILSS.
5. **Futur de la région de l'Afrique de l'Ouest : vision et stratégie d'intervention de la Banque**, par Mme Sylvie Condé, Economiste senior à la BAD.
6. **Afrique de l'Ouest : État des lieux et perspectives à moyen et long terme**, par Mme Joséphine Ouedraogo, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique (UNECA).

7. **Rôle et place des femmes en Afrique de l'Ouest : État des lieux et perspectives**, par Mme Bintou Sanankoua, Chercheur, Groupe des femmes d'Afrique de l'Ouest.
8. **Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE : 1976-2006 : Trente ans de partenariat exemplaire entre les décideurs politiques et la communauté des chercheurs**, par Pr. A.I. Asiwaju, Chercheur.

1. **Évolution de la ville de Ouagadougou depuis 30 ans**, par M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou.
2. **Afrique de l'Ouest : État des lieux et perspectives à moyen et long terme**, par M. Georg Charpentier, Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso.
3. **Afrique de l'Ouest : État des lieux**, par M. Célestin Bado, Représentant de la Banque mondiale au Burkina Faso.
4. **Afrique de l'Ouest : État des lieux et Perspectives de développement à moyen et long terme**, par M. NDiogou Fall, Président du ROPPA.
5. **Évolution et perspectives du rôle et de la place des jeunes dans la vie économique, politique, sociale, familiale en Afrique de l'Ouest : transformations, avancées et défis à relever**, par M. Mody Ndiaye, Coordination des Jeunes d'Afrique de l'Ouest.
6. **Évolution du secteur privé en Afrique de l'Ouest**, par Mme Aimée Mendy, Directrice des Relations publiques de l'Association industrielle africaine (AIA).
7. **Afrique de l'Ouest : État des lieux et Perspectives à moyen et long terme**, par Mme Marie-Thérèse Aïssata Keïta, Conseiller principal pour les Droits de l'Homme, Représentant le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).
8. **Culture, gouvernance et développement**, par M. Raymond Weber, Directeur de l'Agence de Coopération du Luxembourg.

Message écrit de Mme Thérèse Pujolle, pour la célébration du XXXème anniversaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Mot d'adieu de Mme Sunhilt Schumacher, Directrice adjointe du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

I

ntervention de M. Kiyo Akasaka, Secrétaire général adjoint de l'OCDE

Excellences, Représentants de l'OCDE, Partenaires et Membres du CSAO, Chers collègues,

Cette rencontre organisée à Ouagadougou par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) nous offre une occasion importante d'examiner les perspectives de développement à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest. La participation des membres du GOP atteste de l'importance que vous attachez au développement de la région et du rôle que joue le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. C'est aussi une occasion particulière, car elle marque le 30^{ème} anniversaire de la création de ce forum spécial de dialogue entre les pays de l'OCDE et ceux de l'Afrique de l'Ouest. Je regrette donc fort de ne pouvoir me joindre personnellement à vous en cette occasion, en raison d'une mission programmée à la même date.

Mon propos portera sur cinq points qui, je l'espère, contribueront valablement à vos discussions :

- Le contexte de la croissance économique en Afrique
- Le mandat de l'OCDE en matière de développement, et l'importance qu'elle accorde à l'Afrique
- Les initiatives de l'OCDE pour l'Afrique
- Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et ses initiatives concernant les perspectives à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest
- Les tendances et les perspectives importantes à moyen et long terme en Afrique de l'Ouest

I. Le contexte africain : croissance, besoins d'investissement et risques

Au cours des quatre dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest a connu des transformations considérables. Région en évolution constante, l'Afrique de l'Ouest est douée d'une grande capacité d'adaptation et pourrait réaliser de très grands progrès.

Selon l'ouvrage publié conjointement par la Banque africaine de Développement (BAD) et le Centre de Développement de l'OCDE, intitulé *Perspectives économiques en Afrique 2006*, les perspectives pour la majeure partie de l'Afrique continuent d'être plus favorables qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses années. D'après cette publication de l'OCDE, l'activité économique en Afrique s'est accrue de près de 5 pour cent en 2005 et devrait s'accroître davantage pour atteindre 5,8 pour cent en 2006, et 5,5 pour cent en 2007. Une croissance mondiale de plus en plus soutenue

accompagnée par une demande constante de pétrole et autres matières premières industrielles à des prix élevés, une augmentation significative de l'aide publique au développement de l'Afrique, et l'amélioration de la stabilité macroéconomique, sont tous autant de facteurs ayant contribué à améliorer ces perspectives économiques. En outre, l'inflation est demeurée faible, les balances commerciales se sont améliorées, et les bénéfices tirés des cours des matières premières ont amélioré les finances publiques.

Dans le même temps, de par les engagements qu'ont pris en 2005 les dirigeants et les bailleurs de fonds du G8 à fournir un montant additionnel de 25 milliards de dollars par an en faveur de l'aide internationale au développement de l'Afrique, il est indéniable que l'aide internationale au développement doublera dès 2010. C'est là une évolution encourageante que l'OCDE surveille de près.

Il faudra donc gérer ces moyens avec soin et en réserver une part importante à l'investissement dans les transports et autres infrastructures, tout en accordant une attention au développement des ressources humaines afin de poser les bases d'une croissance économique durable.

Néanmoins, cette croissance n'est pas répartie de façon égale et pourrait ne pas suffire pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en raison du rythme de croissance rapide de la population. Par exemple, les pays exportateurs de pétrole prennent une avance énorme sur les autres pays. Par contre, d'autres pays, comme la région du Darfour au Soudan, font face à des catastrophes humanitaires ; d'autres encore, comme l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est, subissent une insécurité alimentaire ou de violents conflits. L'infrastructure est également souvent déplorable. En effet, la croissance réalisée en Afrique de l'Ouest particulièrement a été plus faible que dans les autres parties de l'Afrique, et cette région connaît des difficultés qui lui sont propres dans le domaine de l'infrastructure, des climats et de la disponibilité des ressources.

S'il est vrai que l'aide internationale au développement est nécessaire, celle-ci ne suffit pas. En effet, les questions telles que le commerce, les investissements, la dette, la mobilisation des ressources humaines et financières locales et nationales, sont tout aussi cruciales. Ainsi, en tant que cadre stratégique pour une action concrète en Afrique, le NEPAD a un rôle important à jouer, conjointement aux efforts consentis aux niveaux local, national, régional (CEDEAO) et continental (Union africaine).

II. L'OCDE : son mandat et l'importance qu'elle accorde à l'Afrique

Aux termes de la Convention qui fonde l'OCDE, le mandat de l'Organisation est de promouvoir la croissance économique de ses pays membres ainsi que le développement économique et la réduction de la pauvreté dans les pays non membres.

C'est dans ce but qu'un travail sur les questions de développement est effectué à tous les niveaux de l'OCDE. Ainsi, les pays membres de l'Organisation ont déployé des efforts pour renforcer la cohérence de ce travail de développement afin d'en améliorer l'utilité et l'impact. En conséquence, un Pôle de développement a été mis sur pied en 2002 dans le but de regrouper les principales directions travaillant sur la question du développement et que je coordonne en ma qualité de Secrétaire général adjoint responsable du travail de l'OCDE en matière de développement.

Ce Pôle est constitué de la Direction chargée de la coopération au développement, du Centre de développement, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et du Centre chargé de la coopération avec les non-membres.

Toutefois, le travail de l'OCDE en matière de développement ne se limite pas à celui qu'effectue le Pôle de développement. En effet, les Directions de l'OCDE sont presque toutes impliquées dans le développement et donc pour avoir de l'impact, il est nécessaire que le travail effectué soit coordonné et cohérent. C'est ainsi qu'au début de cette année le Conseil de l'OCDE s'est entendu pour mettre en place un Cadre cohérent permettant à l'OCDE d'œuvrer au développement dès 2007-2008. Ce cadre identifie quatre principaux domaines thématiques qui permettront à l'OCDE de contribuer valablement au travail qu'elle effectue sur le développement :

- (i) S'engager, de concert avec les pays en voie de développement, à optimiser les avantages de la mondialisation pour tous et soutenir une réforme en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté ;
- (ii) Soutenir le développement des capacités et promouvoir une bonne gouvernance ;
- (iii) Mobiliser les ressources pour le développement et rendre leur utilisation plus efficace ;
- (iv) Aborder la question des risques partagés.

Le travail qu'effectue l'OCDE sur l'Afrique traitera de certaines de ces questions, et nous mettrons tout en œuvre pour créer des synergies en travaillant conjointement avec d'autres organisations sur ces thèmes, aussi bien en Afrique qu'en dehors du continent.

III. Les initiatives de l'OCDE sur l'Afrique

L'accent a été mis dès le départ, au sein du Comité d'aide au développement et des autres instances de l'OCDE, sur l'importance pour nous d'établir un lien entre les pays développés et ceux qui ne le sont pas. Puisque la majorité des Pays les moins avancés (PMA) se trouve en Afrique et que 12 des 15 pays de cette catégorie sont en Afrique de l'Ouest, il ne fait aucun doute que la communauté internationale doit accorder une plus grande priorité à cette partie du monde. Il y va non seulement d'un avenir meilleur, mais aussi d'une plus grande sécurité pour tous.

En ce qui concerne le développement au sens large, le travail qu'effectue l'OCDE en Afrique s'est rapidement développé au cours de ces dernières années, et la plupart des Directions et Comités travaillent à présent sur l'Afrique. En vue de renforcer ce travail, nous avons établi, au sein du Secrétariat, un Groupe chargé de l'Afrique afin de partager les diverses expériences tirées du travail effectué sur le continent et de promouvoir les synergies au sein même de l'OCDE.

En outre, lors d'un important changement récemment intervenu, l'OCDE a accepté d'abriter une Unité de soutien au Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA), forum fondé par le G8 et les pays africains lors du Sommet du G8 à Evian en 2003. Le FPA rassemble les représentants de haut niveau des pays d'Afrique et de l'OCDE, l'Union africaine ainsi que le NEPAD et les institutions multilatérales. Son existence reflète l'objectif des pays africains et de leurs partenaires de placer le développement de l'Afrique au premier plan dans l'agenda du développement international.

Le FPA joue un rôle particulièrement important au niveau du suivi des progrès vers les objectifs agréés par les pays africains et leurs partenaires, ainsi que pour le contrôle et la promotion des mécanismes régionaux, continentaux et transfrontaliers.

L'unité de soutien du FPA qu'abrite l'OCDE aidera le Forum à réaliser ses objectifs en vue de soutenir le développement africain. Cette unité sera opérationnelle incessamment et son équipe basée à Paris. L'établissement de cette unité renforcera les capacités du FPA en vue d'une mise en œuvre efficace de son programme de travail, et sera bénéfique tant pour les pays africains que pour leurs partenaires. Sa mise en place constitue, en outre, une autre étape importante vers un renforcement encore plus poussé des relations de l'OCDE avec l'Afrique et de son impact sur le continent. Grâce aux dispositions prises par l'OCDE pour l'abriter, cette unité fournira l'opportunité d'une interaction rapprochée entre l'OCDE et les décideurs africains et permettra d'échanger d'expériences et les enseignements afin de contribuer au processus du développement de l'Afrique.

Au nombre des récents événements organisés par l'OCDE sur l'Afrique, le Forum mondial sur l'Agriculture, qui s'est tenu en mai cette année, a traité pour la première fois du développement de l'agriculture en Afrique. Ce Forum a discuté des principaux obstacles au développement de l'agriculture en Afrique ainsi que des actions nécessaires pour vaincre ces obstacles, et de l'importance cruciale d'une analyse et d'une action dans ce sens. Une réunion de suivi a d'ailleurs été prévue pour le mois d'octobre à Dakar, dans le cadre du *Projet de soutien à l'agriculture en Afrique*, projet conjoint de l'OCDE, du FIDA et de la France.

La publication intitulée *Perspectives économiques en Afrique*, publiée conjointement par la Banque africaine de développement et le Centre de développement, constitue une autre des contributions notables de l'OCDE. Cette publication, dont le lancement officiel a eu lieu en mai à Ouagadougou lors de l'Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement, a pour thème central la promotion et le financement du développement des infrastructures de transport.

Par ailleurs, l'OCDE maintiendra sa participation aux réunions internationales sur des questions brûlantes pour le continent africain, telles que l'eau, les migrations, la jeunesse, et l'importance de ces questions dans le processus de développement.

IV. Les initiatives du CSAO sur les perspectives à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest

Depuis sa création en 1976, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a suivi de près les changements sociaux, culturels, institutionnels, économiques et politiques de la région. Il continue à jouer son rôle de facilitateur et de lien entre les pays membres de l'OCDE et les pays de votre région, tout en informant les autres Directions du Pôle de développement sur les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest se trouve confrontée dans ces différents secteurs.

La spécificité du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest réside dans sa capacité à mobiliser les acteurs ouest-africains, à faire entendre la voix des Africains, et à écouter attentivement ses partenaires en Afrique et dans les pays membres de l'OCDE. Cela fait du Club un lien essentiel entre ces régions du monde qui, autrement, auraient du mal à se comprendre. Pour l'OCDE donc, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est une fenêtre ouvrant sur la région ouest-africaine. Par son approche, elle combine à la fois les différents niveaux (local, national, régional et international) et son intérêt pour

les perspectives de développement à moyen en long terme, sans toutefois négliger les défis actuels. Tout cela nous permet de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels la région fait face. Enfin, la perception équilibrée qu'a le Club de la région est un élément essentiel.

Nous sommes très heureux que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest soit à présent plus lié que jamais à l'OCDE et à son Pôle de développement, car il peut informer l'analyse et les perspectives des acteurs africains sur l'œuvre de l'OCDE à plus grande échelle. Le Club peut ainsi jouer le rôle crucial d'aider à façonner le travail de l'OCDE sur le développement, en général, et sur l'Afrique, en particulier. Pour nous, le Club apporte un éclairage sur l'évolution économique et politique de l'Afrique de l'Ouest et informe l'OCDE sur ses stratégies de développement. Son rôle de coordination entre les acteurs du développement, ses partenariats axés sur des résultats concrets ainsi que son approche dynamique en faveur du développement de l'Afrique de l'Ouest sont autant de ressources précieuses pour l'OCDE.

En 2004, le Club a affiné son rôle, ses approches opérationnelle et méthodologique, de même que ses partenariats dans la région, hors de la région, au sein de l'OCDE et hors de l'OCDE. Quant au Secrétariat du Club, il a continué de donner toute la priorité à la nécessité de donner une voix encore plus forte aux Africains.

A titre d'exemple, nous pouvons mentionner la réunion organisée par le Secrétariat du Club au siège de l'OCDE à l'automne 2004 sur l'invasion acridienne en Afrique de l'Ouest. L'objectif de cette réunion était de répondre à l'appel d'urgence des dirigeants africains et des agences internationales. Cette réunion visait également à tirer des leçons du passé et à envisager la manière d'identifier les mécanismes institutionnels, opérationnels et financiers à moyen et long terme pouvant aider à prévenir la répétition de telles catastrophes dans la région.

Le Club concentre désormais son action sur les quatre domaines suivants :

- Perspectives de développement à moyen et long terme
- Transformation de l'agriculture et développement durable
- Développement local et Processus d'intégration régionale
- Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et la Sécurité

Sans occulter les problèmes et les défis de la région, le CSAO a développé, en accord avec ses partenaires africains du développement, une vision prospective de l'Afrique de l'Ouest mettant l'accent sur l'identification des dynamiques et facteurs de changement.

Je voudrais souligner quelques points importants sur lesquels le Club est intervenu cette année concernant les perspectives à moyen et long terme et les tendances de la région, ainsi qu'un ou deux des principaux domaines d'intervention au cours des mois à venir.

- Au niveau du secteur privé, le Club a organisé en juin un atelier à Conakry sur les **Opportunités de crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest**. Cette réunion a permis d'identifier les actions susceptibles de développer un secteur économique sous-exploité en Afrique de l'Ouest, tout en tenant compte des préoccupations écologiques et environnementales essentielles pour la croissance économique.

- **Les initiatives transfrontalières** se sont poursuivies dans plusieurs parties de l'Afrique de l'Ouest, entre le Niger et le Nigeria, et entre la Mauritanie et le Mali. Celles-ci répondent à une demande qu'ont exprimée les Chefs d'Etat lors du Sommet de la CEDEAO à Niamey en janvier 2006, afin qu'un travail soit effectué dans ce domaine stratégique en vue de promouvoir l'intégration régionale.
- **Un Atlas régional** contenant plusieurs chapitres thématiques est en cours de production. Celui-ci constitue un outil utile pour informer les acteurs du développement et les décideurs en facilitant la compréhension de la région. À ce jour, il n'existe aucun document de ce genre.
- Les réunions du **Réseau de prévention des crises alimentaires** que coordonne le CSAO régulièrement avec le CILSS démontrent que le Club maintient son engagement à œuvrer à la résorption de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle à moyen et long terme. Une réunion, tenue à l'OCDE, en avril 2006, et organisée conjointement par le CSAO, le CILSS et la CEDEAO, avait rassemblé un certain nombre d'acteurs pour discuter des actions nécessaires pour surveiller et faire face à la vulnérabilité structurelle et à l'insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
- En ce qui concerne les activités du Club sur **la prévention des conflits et la gouvernance** (avec un accent particulier sur le rôle des femmes et des jeunes d'Afrique de l'Ouest), elles sont essentielles dans une région où les sources d'insécurité persistent. Sans la paix, le développement est impossible ; et sans développement, la paix est difficile.
- Le Club est également engagé à réfléchir sur les stratégies à adopter pour les sujets touchant de très près tant les pays membres de l'OCDE que les pays africains : les migrations, la jeunesse et les femmes. Ainsi, le **Forum intergénérationnel sur la gouvernance endogène**, qui s'est tenu cette semaine, a été un événement très important pour susciter des échanges sur cette question si complexe et délicate dans cette région.
- Enfin, le Club continue de mettre à profit son travail réalisé en partenariat avec les acteurs régionaux pour comprendre les **processus de transformation en cours dans le domaine de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et dans le monde rural**. Le Club entreprend une analyse stratégique et une réflexion de concert avec les acteurs régionaux sur des questions telles que les politiques agricoles régionales et leur impact sur la région, et l'importance économique et sociale de certains sous-secteurs spécifiques tels que le coton.

De nombreuses opportunités se présentent au Club pour travailler en partenariat avec d'autres organes de l'OCDE et ses partenaires régionaux sur ces questions en s'inspirant de son approche régionale.

V. Perspectives et tendances majeures a moyen et long terme en Afrique de l'Ouest

Je voudrais, pour finir, soumettre à votre réflexion pour discussion quatre tendances et défis du développement à moyen et long terme qui se présentent à l'Afrique de l'Ouest et qu'il faudra aborder dans les prochaines années.

- **L'intégration régionale.** Le processus d'intégration régionale, auquel la CEDEAO s'attèle, constitue un défi considérable. Avec une population sans cesse croissante – qui est passée de 40 millions en 1930 à 85 millions en 1960, puis à 260 millions en 2003 et qui devrait atteindre plus de 360 millions en 2020 – le processus d'intégration régionale deviendra de plus en plus important pour aider à faire face aux questions relatives à la gouvernance, l'emploi et les migrations, les investissements, le commerce, la réduction de la pauvreté et l'accomplissement des Objectifs du millénaire pour le développement. L'atelier organisé conjointement par la CEDEAO, le CSAO dans le cadre de l'initiative « Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest » sur le thème de la coopération transfrontalière, est un exemple concret de l'importance vitale de l'intégration régionale pour le bien-être des populations locales.
- **Le défi d'une bonne gouvernance, des conflits, de la paix et de la sécurité.** La Côte d'Ivoire est actuellement au centre d'un conflit et de l'instabilité qui sévit dans la région, et les autorités bilatérales et multilatérales telles que les Nations Unies, la CEDEAO et l'Union africaine jouent un rôle clé dans le processus de paix en cours. Le CSAO peut offrir son expertise pour mettre en place un réseau et produire des analyses permettant de mieux informer les acteurs concernés par les enjeux de ce conflit, et pour aider à mieux en saisir les causes fondamentales –économiques, sociales, régionales et historiques.
- **La transformation de l'agriculture et le monde rural.** Il est important d'aborder ici les questions fondamentales telles que : Comment l'agriculture peut-elle être améliorée en sorte de maximiser sa contribution au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans un contexte d'urbanisation rapide ? Quels sont les rôles que peuvent jouer les exploitations familiales et les exploitations à vocation commerciale ? Comment mieux traiter au niveau régional, national et local les questions sensibles comme celle de la propriété foncière et des conflits à caractère foncier ?
- **Les changements démographiques.** Au cours des prochaines années, c'est-à-dire, à compter d'aujourd'hui jusqu'à l'horizon 2020, l'Afrique de l'Ouest devra s'adapter à une augmentation considérable de sa population, de l'ordre de 100 millions pour les 15 pays de la CEDEAO. Les implications sont les suivantes : une population de plus en plus jeune, mobile et migrante, et en quête d'emploi ; des grandes villes surpeuplées ; des pressions énormes sur les terres et les services. Ces populations pourront-elles compter sur le droit de libre circulation dans la région ou sur le droit de monter des affaires dans d'autres pays, ou encore sur le droit de voter dans d'autres pays ? Si les Africains ne peuvent pas eux-mêmes élaborer une vision sur les différentes possibilités d'avenir pour la région – une vision qui ne s'arrêterait pas aux frontières de chaque pays – il sera difficile de faire face à l'évolution et aux crises à venir dans la région, comme le démontre le cas de la Côte d'Ivoire.

Conclusion

Pour conclure, l'appui apporté au CSAO par ses partenaires régionaux et la communauté internationale est d'une importance capitale pour lui permettre de jouer un rôle majeur en soutenant les efforts de développement de l'Afrique de l'Ouest.

J'espère sincèrement que cette réunion du GOP constituera un forum de dialogue franc et fructueux, et qu'elle sera l'occasion pour le Secrétariat de bénéficier des appuis et conseils nécessaires à la poursuite efficace de son mandat dans les années à venir.

Première session





Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

E

tat des lieux de l'Afrique de l'Ouest :

Agenda de la CEDEAO et son partenariat avec le CSAO

Intervention de Dr. Mohamed Ibn Chambas
Secrétaire exécutif, CEDEAO
(texte présenté et lu par M. William Kaniyige, Chef de cabinet du SE)

Monsieur Charles Goerens, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
Madame Joséphine Ouedraogo, Secrétaire exécutive adjointe, CEA (Commission économique pour l'Afrique)

Chers Représentants de la BAD, de l'UEMOA et du CILSS

Éminents panélistes

Monsieur Normand Lauzon, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Membres éminents du Groupe d'orientation des politiques

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que j'ai accepté votre aimable invitation à participer aux activités marquant le 30^{ème} anniversaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), une institution qui est l'acteur principal du processus d'intégration ouest africaine et un partenaire important et respecté de la CEDEAO dans ses efforts pour assurer le progrès, la sécurité humaine et la dignité dans la sous région. Comme par coïncidence, il y a à peine un an la CEDEAO célébrait également son 30^{ème} anniversaire, et le CSAO a pris une part active aux différentes activités commémoratives, en tant que notre partenaire stratégique.

En cette occasion propice que nous offre votre anniversaire, je voudrais transmettre, au nom de la CEDEAO, et en mon nom propre, nos plus chaleureuses félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et au Club dans son ensemble. En notre qualité de partenaire, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt le parcours du Club alors qu'il s'efforçait de se positionner et de se focaliser sur ce terrain si ambitieux, et ce jusqu'à son récent engagement comme partenaire stratégique de la CEDEAO, répondant ainsi à notre désir commun de promouvoir la sécurité humaine dans la sous région.

Je voudrais cependant exprimer mes regrets sincères de ne pas être en mesure de participer en personne à votre exercice récapitulatif car je dois me rendre à Banjul en Gambie, où notre sous région accueille actuellement les réunions statutaires de l'Union africaine.

Il m'a été demandé de vous dresser un tableau de l'état des lieux de l'Afrique de l'Ouest, du rôle de la CEDEAO dans les processus actuellement à l'oeuvre, des réponses que nous apportons à moyen et long terme et enfin des perspectives de notre partenariat.

A sa création en 1975, le programme de la CEDEAO visait à promouvoir l'intégration des marchés grâce à l'harmonisation et à la coordination des politiques ainsi qu'au développement des infrastructures physiques. La CEDEAO n'a pas été totalement à la hauteur de ces défis, car la détérioration de l'environnement sécuritaire de l'époque n'a pas été un facteur propice à de meilleurs résultats. Les tentatives ultérieures de gérer les questions de paix et de sécurité ont été marquées par les réalités et les politiques de l'époque, et selon la logique qui prévalait alors, la dynamique et la nature des conflits se limitaient aux menaces extérieures. L'adoption en 1978 du Protocole de non-agression, suivie en 1981 du Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense, résultait en grande partie de cette doctrine. Néanmoins, comme je l'ai mentionné plus tôt, en considérant les années 1980, l'émergence d'une nouvelle donne mondiale et les réponses locales menaçaient de faire échouer les efforts d'intégration déployés par la CEDEAO.

Aperçu de l'état des lieux en Afrique de l'Ouest : les nouvelles menaces au développement, à la paix et à la sécurité

Vous vous souviendrez sans doute qu'avec la détente consécutive à la fin de la guerre froide, l'Afrique a assisté à une chute considérable des cas de conflits inter-Etats, accompagnée toutefois d'une forte augmentation des luttes violentes pour le contrôle du pouvoir interne qui menaçaient les Etats d'implosion sur toute l'étendue du continent. Il ne fallut pas longtemps pour que la CEDEAO réalise la nature changeante des éléments qui menaçaient la stabilité. Il est apparu à l'évidence qu'il existait un lien étroit entre, d'une part, les conflits internes provoqués en grande partie par les déficits de gouvernance, une pauvreté croissante et les crises identitaires et, d'autre part, nos efforts collectifs en faveur du développement. A peine une décennie après la création de la CEDEAO, de violents conflits éclatèrent au Liberia et en Sierra Leone, faisant apparaître un phénomène nouveau qui ne se limitait plus aux frontières des Etats-nations et dont les implications régionales étaient énormes, tant au niveau des causes que des effets. Ayant démarré comme des luttes internes de pouvoir et de contrôle des ressources, ces conflits dévastateurs ont vite pris une allure régionale, alimentés par l'exploitation et l'échange illégaux des ressources naturelles pour l'acquisition d'armes légères et caractérisés par la prolifération d'armées privées composées de mercenaires, de jeunes démunis et de malfaiteurs.

Il est vite clairement apparu que les mécanismes mis en place pour sauvegarder la souveraineté nationale et écarter les agressions extérieures n'étaient absolument pas en mesure de relever les défis d'une région de plus en plus interdépendante, où les vagues des dynamiques internes pouvaient être ressenties bien au-delà des frontières nationales sous forme de mouvements de réfugiés, de destruction d'infrastructures, de prolifération d'armes et d'exportation de la violence. La CEDEAO devait donc agir au niveau local pour écarter les désastres qui menaçaient le Liberia et la Sierra Leone. La création du Groupe de maintien du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) pour intervenir au Liberia et en Sierra Leone était donc un acte d'absolue nécessité dicté par les réalités.

Il est toutefois satisfaisant de noter que la sous-région ouest africaine sort progressivement de la spirale des conflits violents. La Sierra Leone et le Liberia sont actuellement en phase de pourparlers pour la paix. Forte des leçons tirées de ces pays, la CEDEAO a renforcé sa capacité d'intervention rapide, comme le démontre sa réaction envers un certain nombre d'Etats membres et son engagement continu vis-à-vis de ceux-ci.

Néanmoins, nos tentatives pour contenir les conflits violents ne suffisent pas pour soutenir nos efforts en faveur de la paix et du développement. Notre objectif n'est pas de ramener nos pays au *statu quo ante* mais plutôt de les amener, ainsi que les pays en paix, à un niveau supérieur de développement durable et de sécurité humaine, et les rendre réfractaires aux conflits violents. Les causes de cette doctrine sont évidentes. En effet, au cours des deux dernières décennies, l'espace CEDEAO a été le témoin d'un processus positif de convergence constitutionnelle grâce auquel les accessions non constitutionnelles au pouvoir deviennent peu à peu bannies, et où la démocratie, l'état de droit et le respect des droits humains fondamentaux commencent à prendre racine. Cela constitue une évolution très positive pour notre région, même si l'enracinement de la démocratie a encore besoin de se traduire par des résultats tangibles pour les populations. La pauvreté, quant à elle, demeure un obstacle apparemment insurmontable.

L'Afrique de l'Ouest, dont les deux tiers de ses états membres figurent parmi les pays les plus pauvres au monde, demeure l'une des régions les plus démunies de la planète. Les pays de la sous-région comptent aussi parmi les moins aptes à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La position défavorable de l'Afrique dans les relations commerciales mondiales inéquitables, l'aggravation de la fuite des cerveaux et des capitaux, la croissance démographique ainsi que la propagation du paludisme, du VIH/SIDA et d'autres maladies mortelles, sont autant d'éléments qui font entrevoir pour l'Afrique un avenir sombre. Pour pouvoir apprécier l'ampleur des défis à venir, il nous faut faire encore plus qu'un simple examen des sombres statistiques sur les tendances environnementales, commerciales et démographiques méticuleusement rassemblées au fil du temps par votre organisation, le CSAO, et d'autres organisations.

L'incapacité chronique des Etats à créer des opportunités répondant aux besoins de base des populations a aggravé ces réalités lesquelles constituent désormais un élément clé à prendre en compte par ceux qui ont la responsabilité de gérer nos sociétés. Dans les conflits qui ont ravagé la sous-région ouest africaine il y a quelques années, les jeunes sans emploi et sans qualification étaient devenus un réservoir de soldats d'infanterie et de malfaiteurs en fuite, où les chefs de guerre et autres aventuriers se ravitaillaient pour terroriser les populations. Les racines du phénomène des seigneurs de guerre, des combattants venus de l'extérieur et des enfants soldats peuvent être liées au problème de la crise de la jeunesse. S'il est vrai que nous devons condamner de tels actes odieux et les combattre, nous devons aussi examiner avec un esprit critique les facteurs qui les ont engendrés. Je crois savoir que le forum qui a eu lieu juste avant cette réunion essayait de faire la lumière sur ce phénomène.

Pour construire et maintenir la paix, il faut faire plus que l'endiguer par des mesures militaires. Il faut mettre en oeuvre des stratégies qui touchent au cœur même de la discorde sociale. En effet, l'aliénation qui constitue la racine des conflits est une des conséquences du fardeau injuste de la pauvreté, de la lutte pour des opportunités économiques déjà réduites et un pouvoir économique limité, ce qui en retour crée les conditions favorables à la corruption institutionnelle, à la marginalisation systématique et à l'exclusion. Dans le contexte d'une forte explosion démographique en Afrique de l'Ouest, on ne peut pas sous-estimer les pressions qui en découlent sur les économies

et la société toute entière. Pour apporter des réponses aux causes structurelles de l'instabilité et garantir la sécurité humaine, il est nécessaire de mettre sur pied un programme complet dont les éléments de base sont les suivants :

- La sécurité alimentaire et environnementale ;
- Le développement de l'infrastructure ;
- Une politique démographique avant-gardiste et des opportunités d'emploi ;
- Un commerce intérieur renforcé ;
- L'accès aux marchés ;
- Une démocratie et une bonne gouvernance fondées sur l'état de droit, garantie pour les libertés fondamentales et une gestion responsable des ressources ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines (afin de répondre aux défis précédents) ;
- Un dialogue soutenu avec les partenaires du développement.

La réponse de la CEDEAO

1. Depuis 1990, la CEDEAO révisé systématiquement son programme afin de pouvoir relever les nouveaux défis. Cette révision a concerné la mise à jour des documents du cadre normatif de la CEDEAO, une réforme institutionnelle, la mise au point d'un cadre stratégique général et d'une stratégie pour la prévention des conflits. Ces processus sont animés par notre détermination à réaliser une intégration et un développement dans une Afrique de l'Ouest sans frontières, où les populations négocient et gèrent leurs affaires librement, dans le respect de l'état de droit, tout en vivant en paix et en sécurité dans un espace continental plus étendu, en quelque sorte dans un village global.

Il existe trois principaux instruments juridiques qui confèrent à la CEDEAO un mandat transnational pour ses interventions en Afrique de l'Ouest :

- a. Le Traité modifié de la CEDEAO (24 juillet 1993)**
- b. Le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de résolution des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité (10 décembre 1999)**
- c. Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (21 décembre 2001)**

Le Mécanisme fournit un cadre juridique complet pour affronter les menaces à la paix et à la sécurité de manière plus permanente en rehaussant le pouvoir de la CEDEAO en matière de prévention des conflits. Cela permet ainsi de prévenir l'avènement éventuel de la violence, de résoudre les conflits lorsqu'ils se déclenchent et de s'engager plus efficacement dans la reconstruction au sortir des conflits dans les pays où la paix a été restaurée. Quant au Protocole additionnel, il établit les critères de convergence pour l'adhésion à la Communauté, critères basés sur les principes de bonne gouvernance – le respect de l'état de droit, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du système judiciaire, la promotion d'une presse non partisane et responsable, le contrôle démocratique des forces armées et le strict respect des normes constitutionnelles qui rejettent toute accession inconstitutionnelle au pouvoir. Ces instruments placent désormais la CEDEAO dans une posture proactive – et non plus réactive – face aux défis de la prévention des conflits, de la sécurité humaine et de l'intégration régionale.

Ces instruments ont permis la mise en place d'institutions et d'organes tels que le Système d'alerte précoce, le Conseil des sages et le Groupe de maintien du cessez-le-feu (qui est la mission et la force de réserve de la CEDEAO), grâce auxquels l'organisation mènent, en collaboration avec d'autres partenaires, des actions de prévention des conflits à travers une diplomatie discrète, des missions d'enquête, des pressions diplomatiques, la médiation et le maintien de la paix de concert avec les partenaires au développement.

Ces mêmes instruments permettent à la CEDEAO de faciliter la création d'un environnement propice à un développement durable grâce à des programmes d'infrastructure et d'intégration tels que le processus vers l'Union monétaire, le Project de gazoduc ouest-africain, le Réservoir électrique de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que diverses initiatives dans le domaine de la libre circulation et de la promotion d'une citoyenneté régionale.

Ainsi, le concept de la CEDEAO sur la prévention des conflits et la sécurité humaine est en cohérence avec la doctrine du système des Nations Unies selon laquelle la *prévention des conflits* est définie comme toute action visant à réduire les tensions ou à prévenir le déclenchement de la violence ou encore son aggravation, sa propagation et sa récurrence. Parmi les stratégies de prévention des conflits, on distingue les *préventions opérationnelles* (c'est-à-dire les mesures applicables face à des crises imminentes) et les *préventions structurelles* (c'est-à-dire les mesures visant à éviter toute montée de crise ou, le cas échéant, à éviter qu'elles se reproduisent). La prévention des conflits implique donc :

- **Les préventions opérationnelles.** Celles-ci comprennent l'Alerte précoce, la médiation, la conciliation, le désarmement et le déploiement de mesures de prévention grâce à des moyens interactifs.
- **Les préventions structurelles.** Celles-ci sont souvent élaborées dans le cadre d'initiatives de consolidation de la paix et comprennent des réformes politiques, institutionnelles (gouvernance) et de développement, l'amélioration des capacités et un plaidoyer en faveur d'une culture de la paix.

Dans le même ordre d'idées, on entend par « **sécurité humaine** » la création des conditions favorables à l'élimination des menaces omniprésentes contre les droits des peuples et des individus et contre leurs moyens de subsistance, leur sécurité et leur vie. La protection des droits humains et démocratiques, de même que la promotion des initiatives en faveur du développement humain, deviennent ainsi la condition *sine qua non* pour assurer **une liberté face à la peur** et **une liberté face au besoin**.

Au nombre des initiatives entreprises par la CEDEAO sous le nouveau modèle figurent :

a. Le Mécanisme d'Alerte précoce

La CEDEAO a fondé le Système d'alerte précoce – composé d'un Centre d'observation et de contrôle au sein du Secrétariat et soutenu par des Bureaux de zones qui font partie de quatre groupes identifiés de conflits – dans le but de rassembler et d'analyser les données sur les facteurs qui menacent la sécurité humaine, afin de préparer des propositions à soumettre aux principaux acteurs de la CEDEAO en vue de guider leurs actions pour pallier aux causes et aux effets des conflits.

b. Diplomatie préventive et médiation

Dans le cadre des activités visant à renforcer les capacités de prévention des conflits, d'éviter les déclenchements éventuels de la violence et de s'engager plus efficacement dans la reconstruction au sortir des conflits, la CEDEAO utilise les bons offices du Conseil des sages, organe sous la tutelle du Mécanisme d'alerte et constitué d'éminentes personnalités politiques, traditionnelles, religieuses et féminines pour diverses interventions de médiation. Au nombre de ces interventions, on trouve les missions d'exploration, d'observation et de contrôle des élections. Le Secrétaire exécutif mandate également des Représentants et des Médiateurs spéciaux dans les zones en conflit pour dialoguer sur le terrain avec les acteurs locaux et les représentants de l'UA, de l'UE et des Nations Unies. Cela permet de suivre l'évolution des événements au jour le jour et d'intervenir à temps pour réduire les tensions éventuelles et coordonner les efforts pour la consolidation de la paix.

c. La composante civile des opérations de maintien de la paix

La CEDEAO développe depuis 2004 ses capacités de réserve civile pour un déploiement futur en vue d'accompagner sa composante militaire dans les éventuelles situations d'urgence, et conformément à la doctrine de la Force de réserve de l'Union africaine. A cet effet, les structures de la composante civile de la Force de réserve de la CEDEAO et de l'Unité civile d'intervention d'urgence sont en cours de formation par le Secrétariat de la CEDEAO avec l'aide des partenaires au développement, et conjointement avec le KAIPTC (*Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre*, ou Centre de formation Kofi Annan pour le maintien de la paix). L'initiative a pour objectif d'appliquer le concept du contrôle démocratique des forces armées, de prévenir les violations chroniques des droits de l'homme qui caractérisent les interventions purement militaires du passé, et de mettre au point des programmes complets pour le déploiement de missions de prévention des conflits et de reconstruction au sortir des conflits.

d. Les questions relatives aux conflits

Les préoccupations liées à la prévention des conflits tiennent une place importante dans le programme de développement de la CEDEAO. Celles-ci comprennent la question de la parité hommes-femmes, la démarginalisation des jeunes ainsi que la lutte contre la prolifération des armes légères et des groupes et milices armés venant de l'extérieur. S'efforçant d'endiguer la prolifération d'armes légères, la CEDEAO a adopté en 1999 un Moratoire sur l'importation et l'exportation des armes, et a encouragé les initiatives nationales et transfrontalières pour le désarmement à petite échelle. Lors du Sommet de la CEDEAO qui s'est tenu en juin 2006, l'Autorité de la CEDEAO a adopté la Convention sur les armes légères qui fait du moratoire un instrument l'engageant à lutter contre ce fléau. En outre, une **Unité chargée des armes légères** aidée par une unité opérationnelle sur le terrain sous la tutelle du PNUD et basée à Bamako – le Programme de la CEDEAO pour la lutte contre la prolifération des armes légères (**ECOSAP**) – a été mise sur pied au sein du Secrétariat de la CEDEAO. Celle-ci a pour but de fournir un cadre stratégique pour le désarmement à petite échelle et pour les autres initiatives visant à combattre la prolifération des armes.

e. Les initiatives transfrontalières

Parallèlement, dans le cadre de la coopération entre l'UNOWA (Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest), l'UE et la CEDEAO pour la paix et la sécurité, un certain nombre d'initiatives transfrontalières sont actuellement mises en place dans la sous région. Il faut noter parmi ces initiatives la promotion de la coopération transfrontalière entre les forces de sécurité, le désarmement de prévention, le retrait des barrages routiers dans les zones frontalières pour faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, et la promotion d'un bon voisinage en mettant sur place des « communautés frontalières » dotées d'installations modernes, de projets de démarginalisation et de programmes pour la promotion de la paix.

f. Renforcement de la culture démocratique – l'Unité d'assistance électorale

Les actions proactives entreprises par la CEDEAO pour contrecarrer les coups d'Etat militaires et autres tentatives inconstitutionnelles d'accession au pouvoir démontrent, si besoin était, la ferme résolution de l'institution à poursuivre sa politique de non tolérance concernant les usurpations de pouvoir inconstitutionnelles et violentes, ainsi que sa détermination à assurer des élections crédibles, transparentes, libres et justes dans la sous région. D'autre part, la CEDEAO a pris l'habitude d'envoyer des missions d'information préélectorales dans les États d'Afrique de l'Ouest. Ceci permet d'assurer une préparation convenable en vue des élections, de réduire les violences causées par les élections, et d'améliorer la crédibilité et la transparence des élections dans la sous région. Au cours de la dernière décennie, la sous-région a réalisé des progrès tangibles pour la consolidation de la démocratie dans plusieurs pays. Afin de rationaliser et de rendre opérationnelles ses interventions pendant les élections, la CEDEAO a créé **l'Unité d'assistance électorale** au sein de son Secrétariat pour œuvrer de concert avec les États membres et les institutions de la société civile en Afrique de l'Ouest. Cette initiative vise à favoriser l'émergence progressive d'institutions crédibles pour la gestion des élections s'appuyant sur des systèmes harmonisés et sur des processus et procédures électorales aboutissant à des résultats transparents, libres et justes.

g. Interactions avec la société civile et le secteur privé

La CEDEAO reconnaît le rôle stratégique que la société civile peut jouer en tant que partenaire incontestable pour la promotion de la paix et de la sécurité. Elle vient donc d'innover dans ce domaine en facilitant en 2003 l'émergence du **Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO)**, structure de coordination des groupes de société civile en Afrique de l'Ouest. L'objectif du Forum est de mobiliser la participation indispensable de la société civile dans la sous région aux efforts de renforcement et de soutien des interventions de la CEDEAO pour la paix et la sécurité, et aux efforts de dialogue avec les partenaires extérieurs. En outre, le réseau de la société civile, ou **Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest**, est un partenaire stratégique de la CEDEAO dans l'élaboration de son mécanisme de première alerte.

Dans le même souci de tirer partie des contributions extérieures pour ses activités, la nouvelle **Unité d'analyse des politiques et de planification stratégique** qu'abrite le bureau du Secrétaire exécutif, prévoit de travailler en réseau avec les institutions régionales de recherche et les groupes de réflexion pour aider le Secrétariat à combler son déficit en matière de recherche, de planification stratégique et de coordination des politiques générales. Ainsi a été mis en place en mars 2006 le **Réseau ouest africain de réflexion et de centres de recherche**, avec l'appui de la CEDEAO et le soutien du DFID (*Department for International Development* - Royaume Uni) et du Canada.

Le secteur privé constitue un autre partenaire de poids de la CEDEAO, spécialement en ce qui concerne le développement d'opportunités panafricaines dans le domaine des infrastructures, du commerce et de l'emploi. Toutefois, il faut reconnaître que beaucoup reste encore à faire dans ce domaine.

h. Transformations institutionnelles et renforcement des capacités

La CEDEAO connaît actuellement une transformation institutionnelle dont devraient résulter au moins trois changements notables :

- 1. La restructuration organisationnelle**
- 2. La qualité et la nature des activités des institutions et unités de la CEDEAO chargés d'exécuter le mandat et la mission de l'institution**
- 3. La perception de la CEDEAO par les tiers**

Par conséquent, le Sommet de la CEDEAO tenu à Niamey, en janvier 2006, a pris la décision historique de restructurer les institutions de la CEDEAO dans le souci de renforcer les processus en cours d'intégration et de développement. Ainsi à compter de janvier 2007, le Secrétariat de la CEDEAO deviendra une Commission de neuf membres avec à sa tête un Président et un Vice-président. Les sept autres commissaires couvriront chacun des questions sectorielles affectant la sous région. De même, le Parlement, ainsi que la Cour de Justice de la Communauté, font l'objet d'une restructuration devant permettre aux parlementaires et aux juges de mieux se concentrer sur les compétences qui leur sont attribuées.

Des réformes activement soutenues par les partenaires au développement sont en cours depuis déjà deux ou trois ans au sein du Secrétariat exécutif, avec la mise en œuvre de ce qui est désormais connu sous le nom de Plan d'action pour le renforcement des capacités de la CEDEAO.

i. Les initiatives dans le cadre du NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) reconnaît le développement des infrastructures, une bonne gouvernance politique et économique comme étant des conditions indispensables à la sécurité humaine. Les dirigeants ouest africains, reconnaissant que les programmes et les projets du NEPAD coïncident avec ceux de la CEDEAO, ont désigné la CEDEAO comme point focal pour la réalisation des objectifs du NEPAD dans la sous région. Le NEPAD offre ainsi une plateforme pour s'attaquer aux menaces non militaires à la sécurité humaine que sont la corruption et les bureaucraties réfractaires à la transparence et aux examens approfondis. Le programme conjoint de la CEDEAO et du NEPAD met la priorité sur les efforts d'intégration, le renforcement de la culture démocratique, la bonne gouvernance, la responsabilité des entreprises et les droits de l'homme. Pour la CEDEAO,

le mot d'ordre est désormais au **nouveau partenariat** intérieur aussi bien qu'extérieur ; intérieur dans la mesure où il concerne les partenariats entre le public, le privé et la société civile pour mobiliser toutes les ressources (humaines, etc.) disponibles dans la région et au sein de la Diaspora ; extérieur, en ce sens qu'il a trait à notre collaboration avec les partenaires au développement pour compléter nos efforts et promouvoir le partage de bonnes pratiques.

j. Partenariat stratégique avec les partenaires au développement

Le partenariat stratégique actuel est rendu possible grâce au **mécanisme de coordination** créé par la CEDEAO et ses partenaires. Sous ce format, la CEDEAO tient des réunions mensuelles, trimestrielles et annuelles pour discuter des projets prioritaires et pour réviser et contrôler la mise en œuvre des initiatives en cours. Dans cet esprit, la CEDEAO a développé un Plan d'action pour le renforcement de ses capacités, avec l'appui de ses partenaires. De plus, le premier Fonds commun de la CEDEAO a été lancé, souscrit initialement par le Canada, la France et le Royaume Uni.

La CEDEAO a, en outre, élaboré un cadre pour la mobilisation des ressources en vue de soutenir ses interventions en faveur de la paix et de la sécurité, grâce à des contributions considérables des États membres (connues sous le nom de Taxe communautaire), de l'UE et ses États membres, des États-Unis, du Canada, du Japon, de la Chine et du système des Nations Unies. Afin d'innover davantage dans le sens de ces efforts, le **Fonds de la CEDEAO pour la paix** a été établi en 2005 grâce à un apport initial de la Banque africaine de développement, des États membres de la CEDEAO et des partenaires au développement. Ce Fonds doit être utilisé généralement comme **fonds d'urgence** pour faire face aux premières nécessités en cas de crises spécifiques et soudaines. Néanmoins, son utilisation est plus en plus orientée vers les défis d'ordre plus général de renforcement des capacités de réponse et de qualité des interventions de la CEDEAO.

Les progrès notables qu'ont enregistrés la CEDEAO et ses États membres dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance, auraient été difficiles sans la compréhension, le soutien effectif et la collaboration des partenaires au développement et des autres institutions sœurs, comme par exemple le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE). Je voudrais conclure ma présentation sur l'évolution du partenariat entre la CEDEAO et le CSAO.

Collaboration entre la CEDEAO et le CSAO

Au cours des deux ou trois dernières années, la CEDEAO a rationalisé et approfondi ses relations avec ses partenaires pour mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires, ainsi que les bonnes pratiques, en vue de créer un cadre propice pour l'intégration et le développement. Le CSAO a participé activement à ce processus et a bien joué son rôle, consistant à appuyer le mécanisme actuel de coordination entre la CEDEAO et les partenaires au développement. Plus précisément, le partenariat entre la CEDEAO et le CSAO se construit autour de l'avantage comparatif reconnu du Club en matière de recherche et d'analyse des politiques. Le CSAO a entrepris des revues approfondies des secteurs sensibles qui constituent les facteurs essentiels de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. On n'en mentionnera que quelques-uns tels que la crevetteculture, la politique commerciale en matière de coton, le développement du secteur privé et l'élaboration d'une stratégie à moyen et long terme pour la CEDEAO.

Ainsi, les 25 et 26 mai 2006, dans le cadre des célébrations du 30^{ème} anniversaire de la CEDEAO, le Club s'est associé avec le Secrétariat exécutif pour organiser un symposium sur les perspectives de développement à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest. Le symposium visait à aborder le défi de la planification stratégique à long terme, qui constitue d'ailleurs actuellement l'une des préoccupations clés du Secrétariat exécutif. En effet, en mai 2002, le CSAO avait organisé un événement spécial à Accra sous la co-présidence des Présidents Alpha Oumar Konaré du Mali, et John Agyekum Kufuor du Ghana. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les participants à l'évolution de l'intégration régionale en suscitant un engagement politique par le biais de débats aussi bien formels qu'informels entre les pays de l'OCDE et les États africains. La réunion a également servi de plateforme pour examiner l'exécution du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Comme vous le savez sans doute, suite au Sommet de la CEDEAO tenu à Yamoussoukro en mai 2002, l'Afrique de l'Ouest a été la première sous région à adopter le programme du NEPAD et à l'inclure dans ses principales activités.

La collaboration entre le CSAO et la CEDEAO concerne aussi la mise en place d'une Politique régionale de sécurité alimentaire et le Secteur de la paix et de la bonne gouvernance. Il faut néanmoins préciser que la collaboration naissante sur les initiatives transfrontalières promet d'avoir un impact encore plus grand, à condition qu'elle soit bien gérée et bien appliquée.

J'ai également eu l'occasion d'assurer le Président du CSAO de la ferme volonté de la CEDEAO de créer les conditions d'une appropriation de ces programmes et projets, et de son intention de continuer à les exécuter avec l'appui continu du CSAO.

En conclusion, j'ai bon espoir et suis convaincu que la collaboration qui se développe rapidement entre la CEDEAO et le CSAO connaîtra encore de nouveaux développements dans le contexte du cadre stratégique d'une CEDEAO en pleine mutation, et comprenant des réformes institutionnelles, la prévention des conflits, l'analyse des politiques et la planification stratégique tant au sein du Secrétariat qu'au niveau national. Alors que l'année dernière, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la CEDEAO, le Club s'était associé à nous pour faire le bilan de notre capacité à planifier et à nous focaliser sur le moyen et long terme, le 30^{ème} anniversaire du CSAO a, quant à lui, fourni cette année une plateforme appropriée qui nous a permis de prendre conscience que, tout en accomplissant notre mission, nous devons retourner à nos racines en capitalisant sur les bonnes pratiques à notre actif. Encore une fois, permettez-moi de féliciter le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour son engagement au service de notre sous-région au cours des trente dernières années. J'attends avec impatience une collaboration encore plus approfondie et plus étendue, en cette période charnière où la CEDEAO va se transformer en Commission à compter de janvier 2007.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Démographie et Développement : D'où vient l'Afrique de l'Ouest ? Où se situe-t-elle maintenant ? Où va-t-elle ?

Par Prof. Dieudonné OUEDRAOGO
et Zourkaléini Younoussi, Ph.D

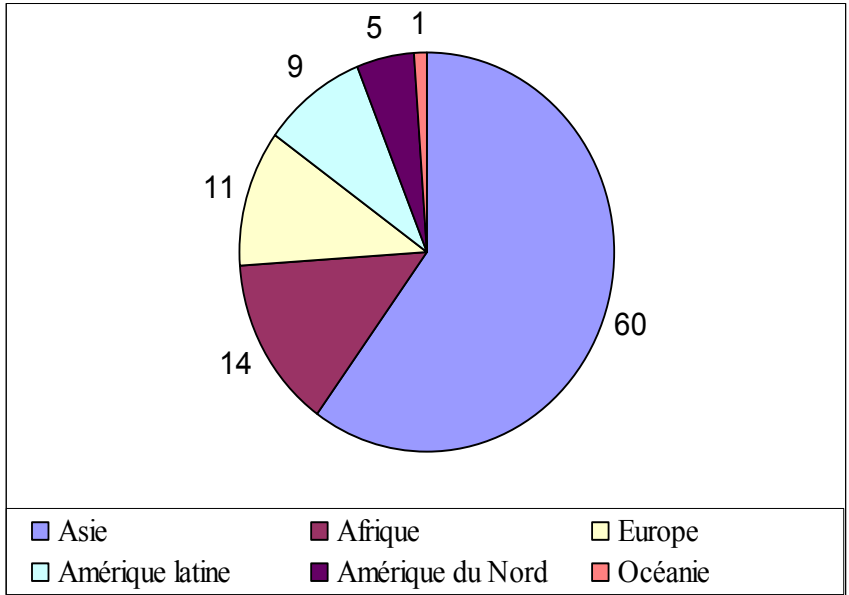
I. D'où vient l'Afrique de l'Ouest ?

- On sait peu de choses jusqu'au début des années 1960 (absence de données fiables)
- Ce que l'on sait sur toute l'Afrique :
 - Déclin ou stagnation de la population entre les 15e et 19e siècles pour des raisons suivantes :
 - Traite des noirs du 15e au 19e siècle
 - Effets tragiques sur les dynamiques démographiques et sociales
 - Son poids démographique dans le monde ne fera que reculer à l'instar de l'Afrique (17% au 16e à 6% à la fin du 19e siècle)
 - D'une colonisation intense (1880-1920)
 - Régression démographique brutale dans certaines régions
 - Faible croissance démographique (moins de 0,20%)
 - Reprise rapide de la dynamique démographique à partir de 1920 et surtout vers 1950 suite à une amélioration de la situation sanitaire

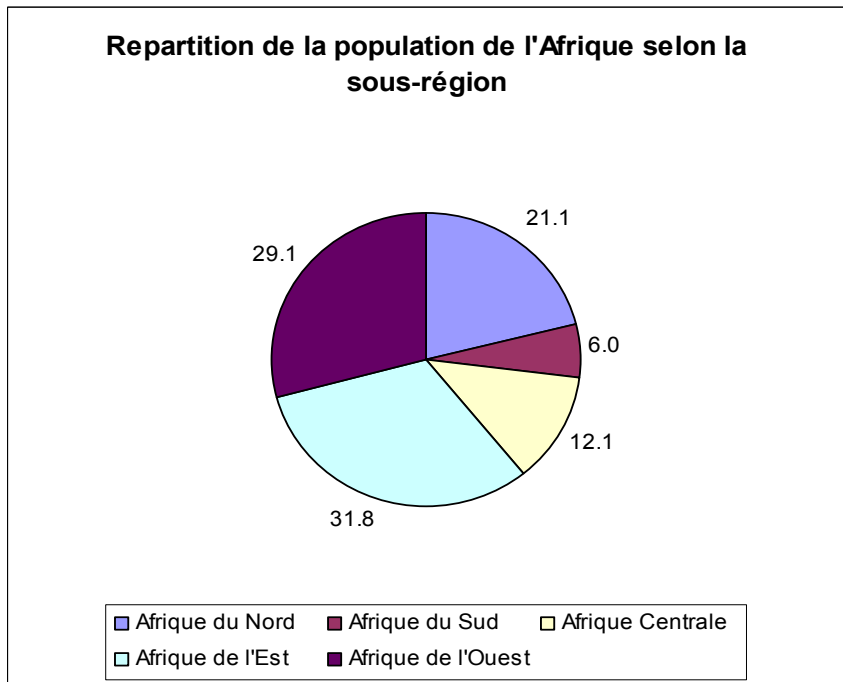
II. Où se situe-t-elle maintenant ?

- Un poids démographique mondial retrouvé.
- Une population jeune.
- Deuxième étape de la transition démographique.
- Moins urbanisée que les autres régions du monde.
- Une des plus fortes croissances mondiales.

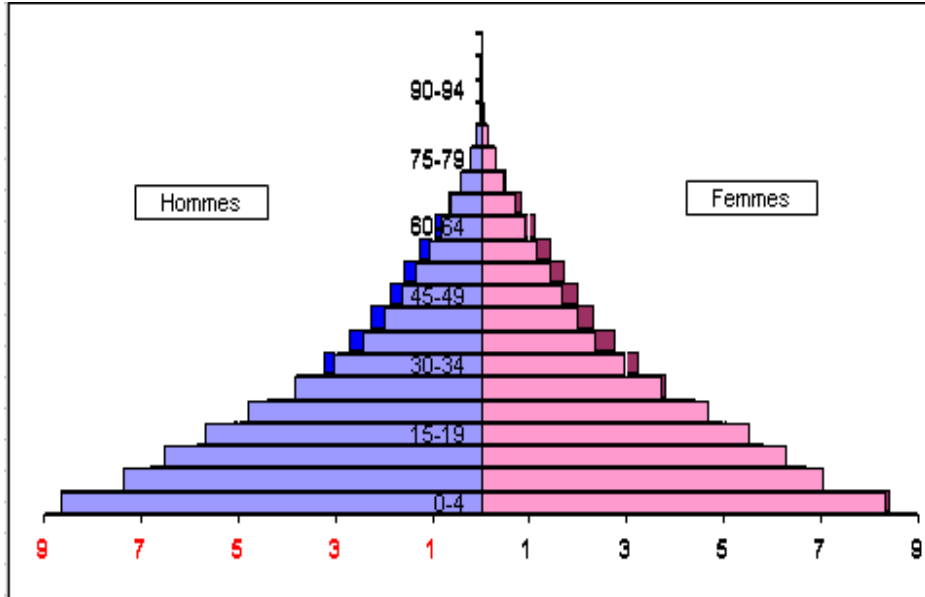
Répartition de la population mondiale selon les grands groupes régionaux



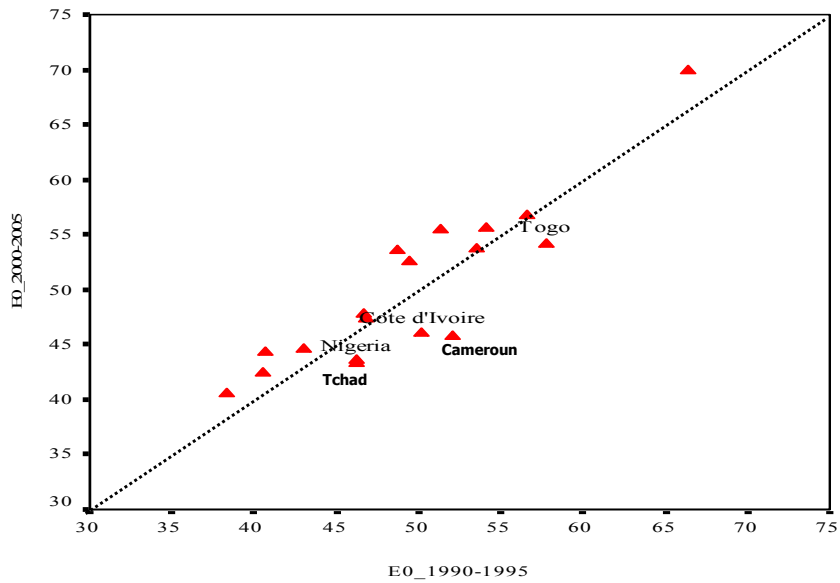
Repartition de la population de l'Afrique selon la sous-région



Pyramides superposées de l'Afrique de l'Ouest de 1950 (en arrière-plan) et 2005

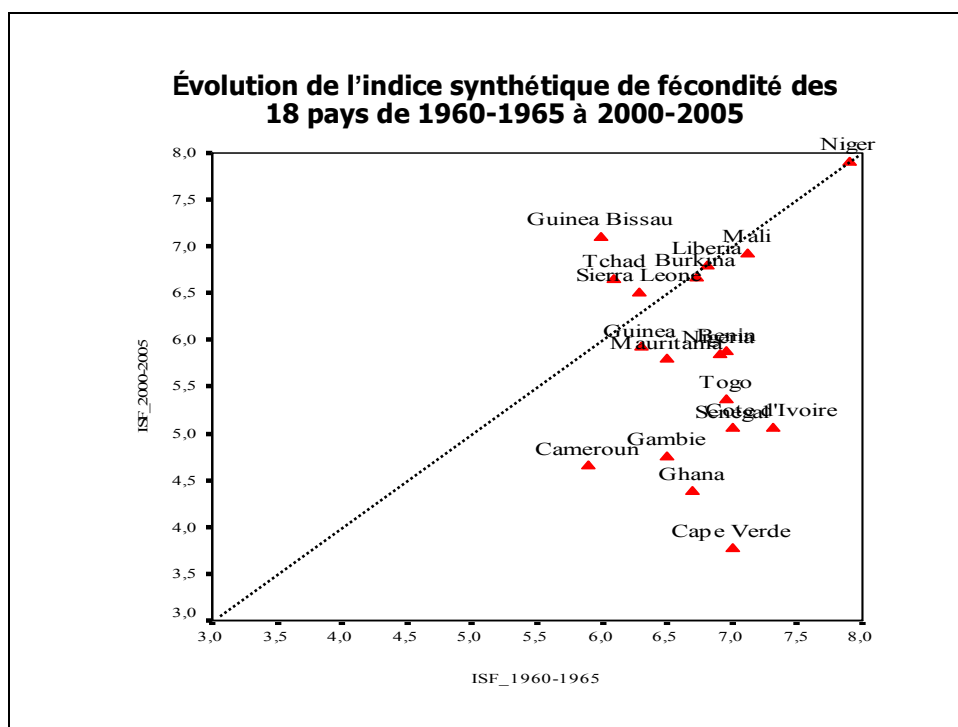
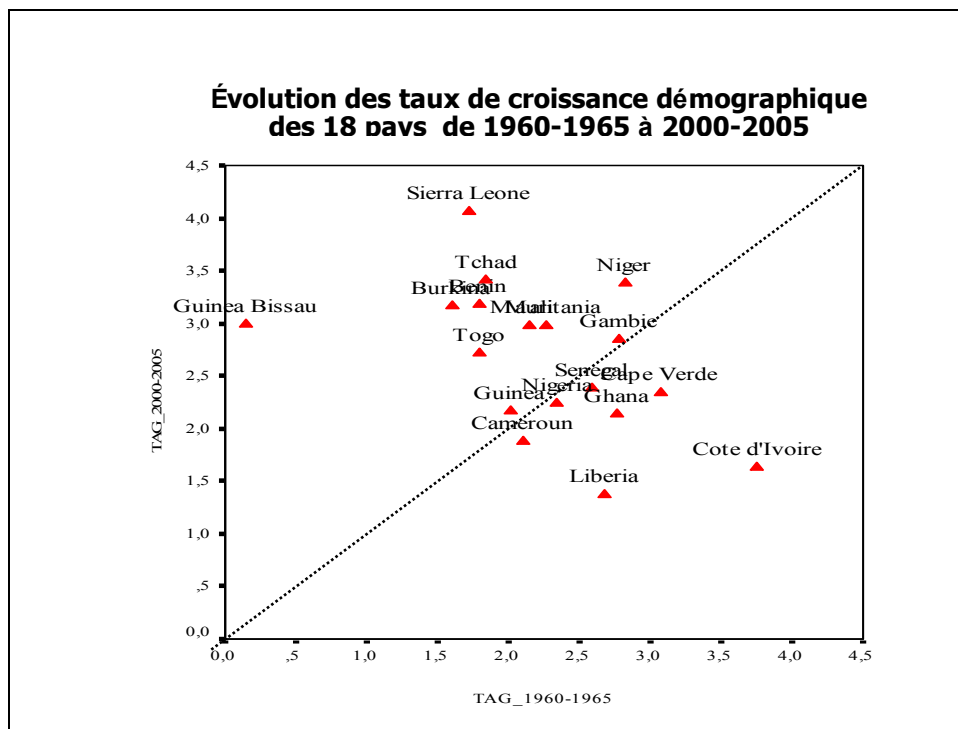


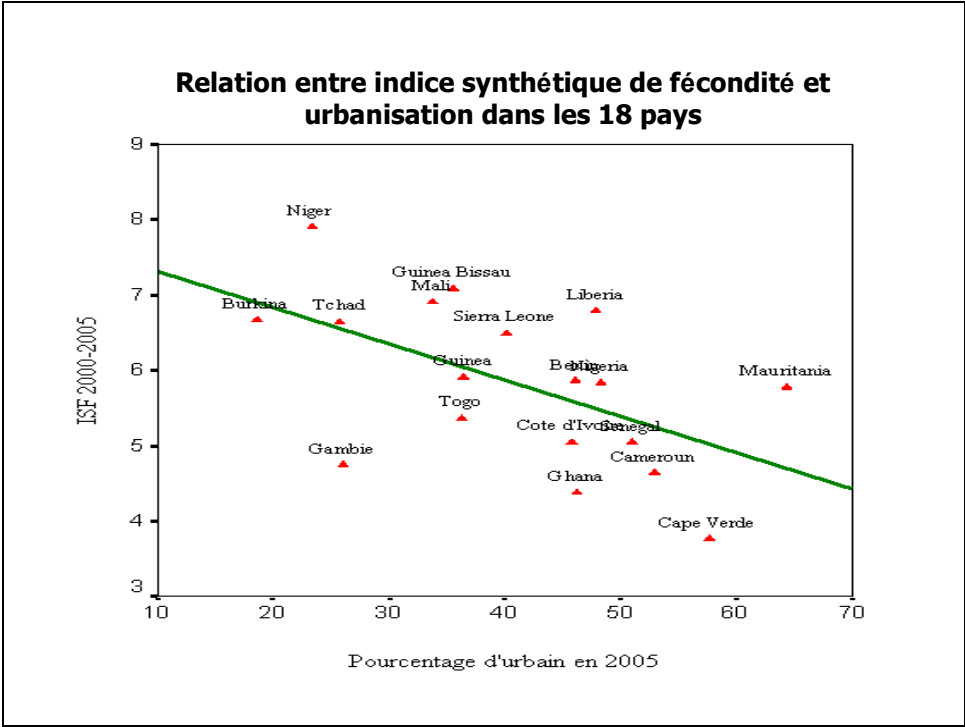
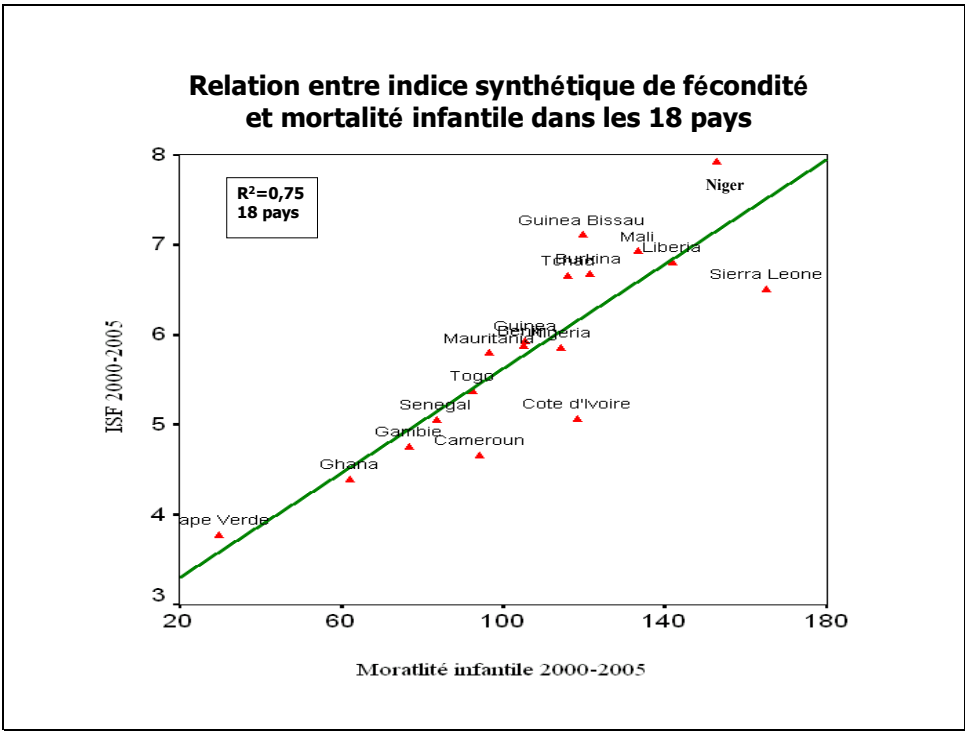
Évolution de l'espérance de vie à la naissance des 18 pays de 1990-1995 à 2000-2005



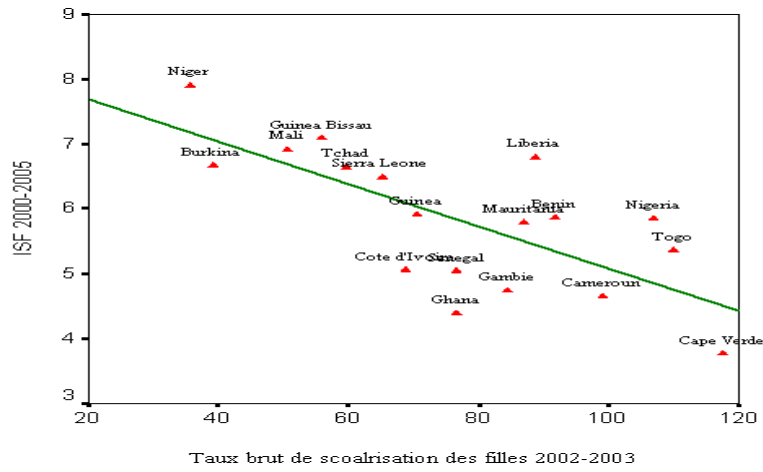
III. Comment en est-elle arrivée là ?

- Rapide croissance démographique puis un ralentissement
 - Baisse de la mortalité
 - Forte fécondité puis amorce d'une baisse
 - Baisse de la mortalité infantile
 - Urbanisation
 - Scolarisation

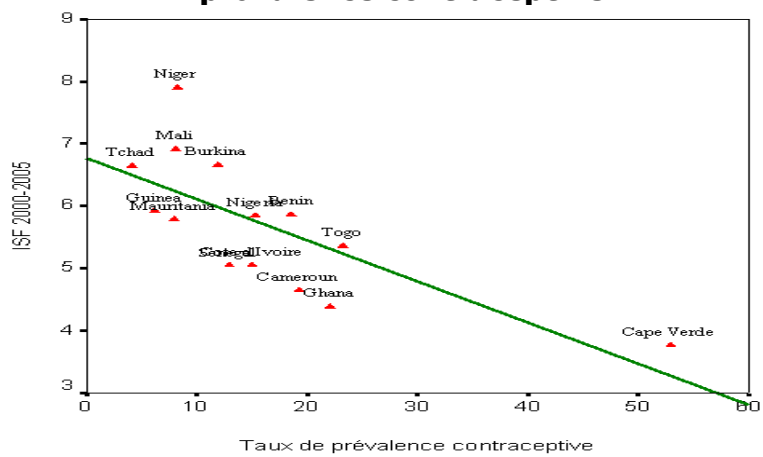




Relation entre indice synthétique de fécondité et scolarisation des filles



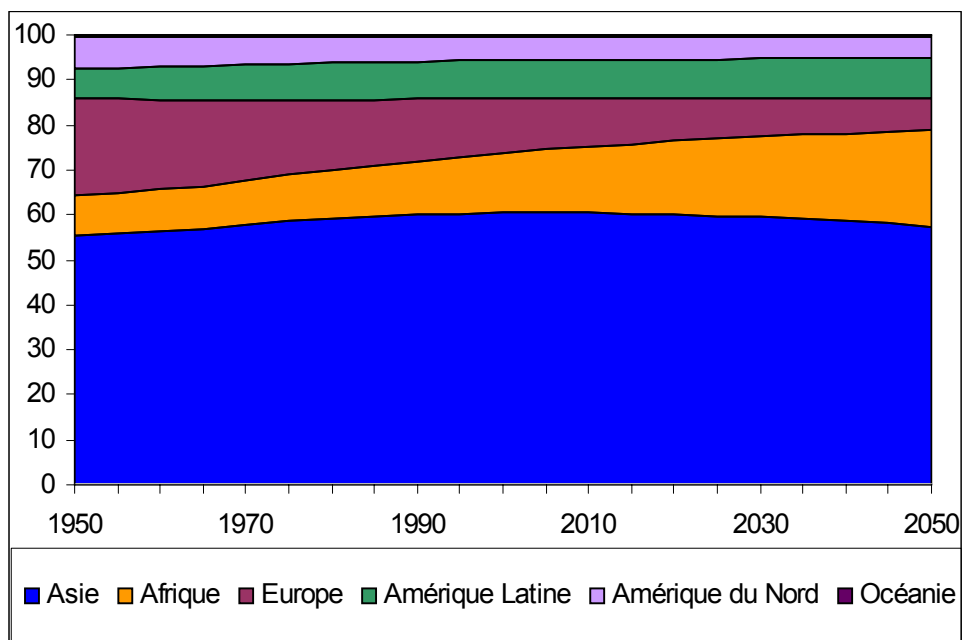
Relation entre indice synthétique de fécondité et prévalence contraceptive



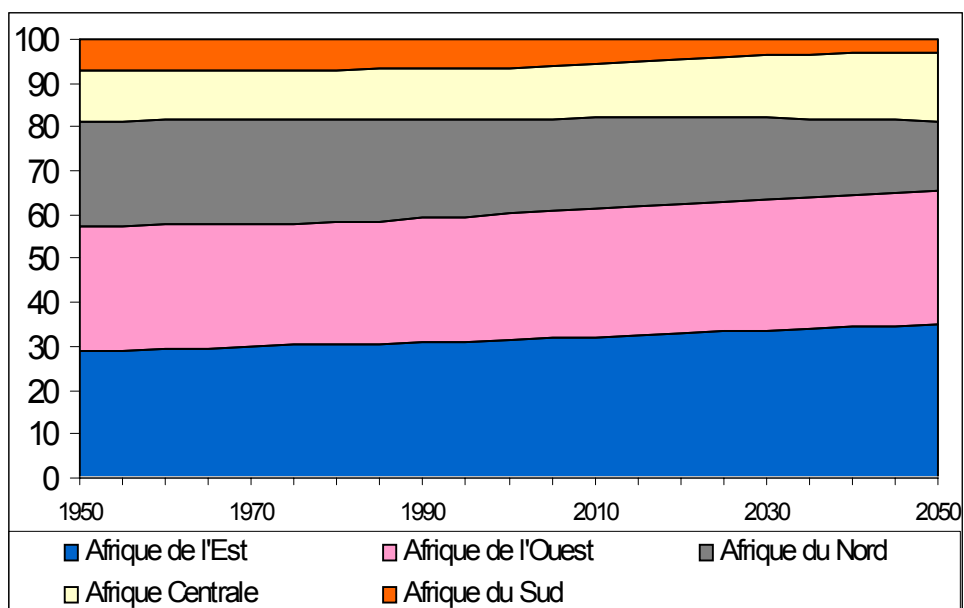
IV. Où va-t-elle?

- Un poids croissant dans le monde et en Afrique en particulier
- Une urbanisation rapide
- Une baisse de la fécondité
- Un ralentissement de la croissance démographique
- Un bouleversement de la carte de mortalité
- Un vieillissement de la population

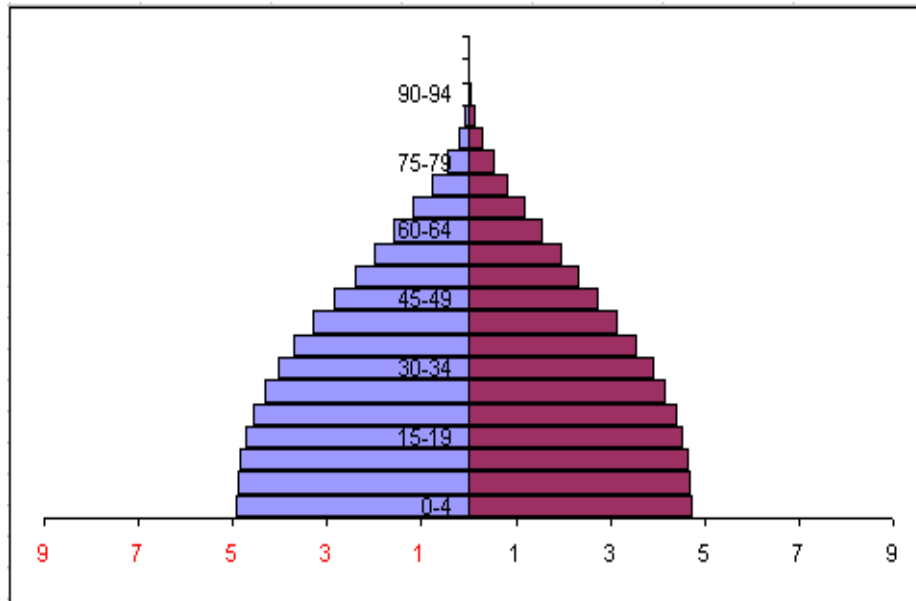
Évolution de la part de chaque grande région dans la population mondiale



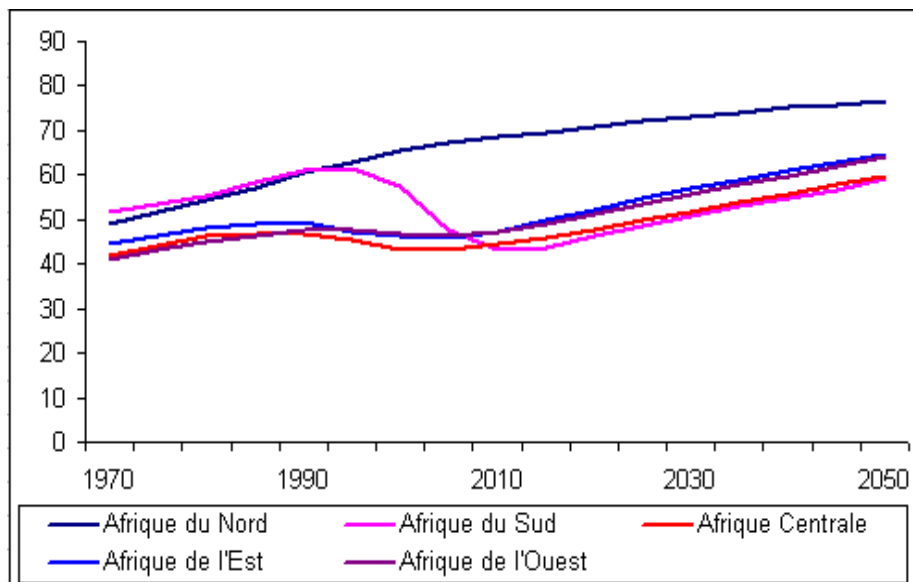
Évolution de la part de chaque région dans la population Africaine



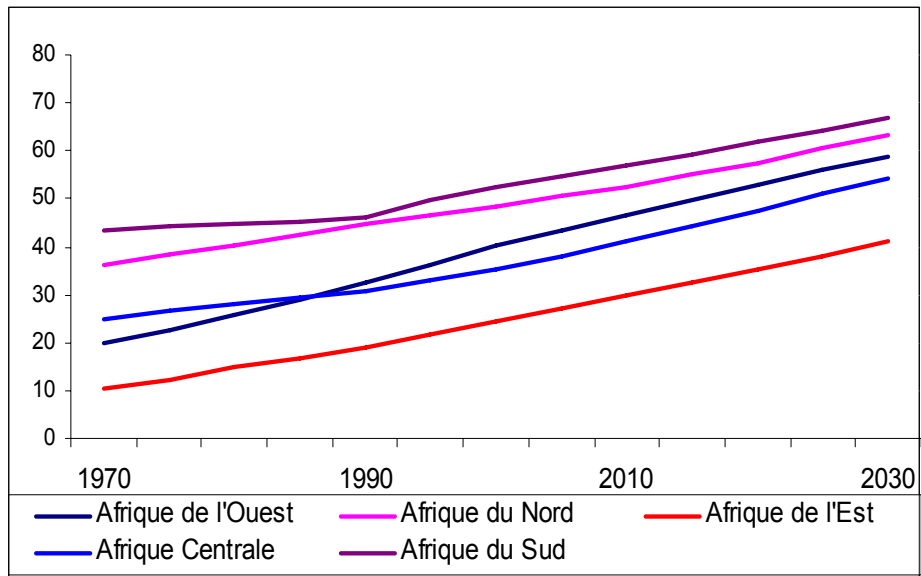
Pyramide des âges de l'Afrique de l'Ouest en 2050



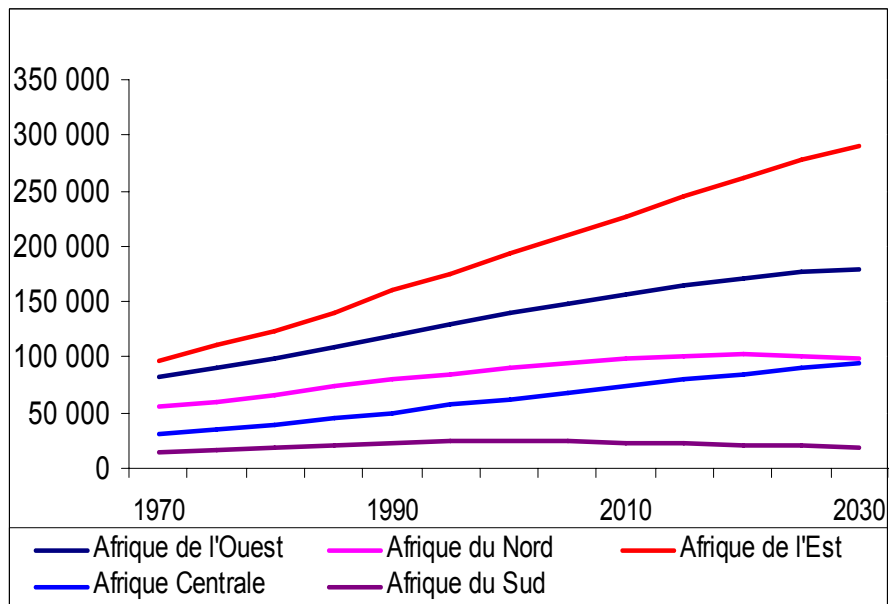
Évolution de l'espérance de vie des cinq régions d'Afrique : 1970-2050



Évolution du pourcentage urbain en Afrique par région



Évolution de l'effectif de la population rurale en Afrique par région



Les enjeux population/ développement

- Satisfaire une demande sociale croissante.
- Mettre à profit le ralentissement de la croissance démographique pour assurer un développement durable.
- Assurer une baisse séculaire de la mortalité.
- Maîtriser la croissance urbaine.
- Anticiper sur les problèmes liés au vieillissement.
- Assurer une meilleure connaissance des relations entre population, développement, ressources et environnement.



Performances, perspectives de développement à moyen et long terme

par M. Hamza Ahmadou Cissé
Directeur de cabinet du Président de la Commission de l'UEMOA

Sommaire

Introduction

- I. Performances économiques et sociales
 - 1.1 Situation macro-économique et financière des États membres
 - 1.2 Situation sociale et indicateurs de développement humain
 - 1.3 Situation sociopolitique
- II. Perspectives à moyen et long terme
 - 2.1 Renforcement de la compétitivité des économies de l'Union
 - 2.2 Visibilité du processus d'intégration pour les populations

BREF APERCU DE L'UNION

Mission et mandat

Promouvoir l'intégration économique et monétaire dans la sous-région, comme levier du développement des États membres.

Principaux objectifs

1. Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres.
2. Assurer la convergence des performances et des politiques macro-économiques des États membres, par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale.
3. Créer entre les États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes.
4. Coordonner les politiques sectorielles nationales.
5. Harmoniser les législations en matière économique et financière.

ENJEUX DE L'INTÉGRATION

- Accélérer la mise en place des stratégies de réduction de la pauvreté.
- Faciliter les relations économiques et commerciales entre les États membres.
- Assainir le cadre macro-économique et l'environnement des affaires.

I. Performances économiques et sociales

1.1 Situation macro-économique et financière des États membres

- Une croissance économique faible (4,3 % en 2005 contre 3,0 % en 2004).
- Une situation des finances publiques toujours précaire.
- Une inflation relativement importante en 2005 (taux d'inflation annuel moyen de 4,3 % contre 0,6 % en 2004), liées à la baisse de la production céréalière lors de la campagne agricole 2004/2005 et à la poursuite de la hausse des coûts des produits pétroliers.
- Des échanges intra-communautaires demeurés à des niveaux relativement modères, en raison de la persistance de certaines entraves non tarifaires.
- Un ralentissement du rythme de convergence.

CRITERES DE CONVERGENCE		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2005 ^[1] PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2003 ET 2004								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2005	2004	2003
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme >=0)	0,0	-2,5	-1,4	-7,6	0,6	-1,5	1,6	-2,5	3	3	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)	5,4	6,4	3,9	3,4	6,4	7,8	1,7	6,8	1	8	6
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70%)	40,1	41,3	87,1	358,6	61,3	64,5	45,9	97,6	5	4	3
4	Non-accumulation d'arriérés de paiement (en milliards)	0	0	458,3	20,0	0	2,2	0	51,6	4	4	5
4.1	Arriérés de paiement intérieurs	0	0	17,5	5,1	0	2,2	0	22,0	4	4	5
4.2	Arriérés de paiement extérieurs	0	0	440,8	14,9	0	0	0	29,6	5	5	5
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme <= 35%)	39,0	40,0	45,2	109,3	30,9	34,7	30,0	30,4	4	3	4
6	Invest. financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme >=20%)	19,8	44,0	10,7	5,7	22,0	38,3	31,4	8,4	4	4	5
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme >= -5%)	-7,2	-14,7	0,1	-15,7	-9,5	-10,9	-9,7	-15,3	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme >=17%)	14,5	11,3	14,4	11,2	15,4	10,6	18,7	14,6	1	1	1
Nombre de critères Respectés par pays	2005	3	3	1	0	5	3	7	1			
	2004	3	4	2	1	6	2	7	3			
	2003	5	4	1	0	5	3	7	3			

^[1] Dans les zones ombragées, les normes des critères sont respectées.

1.2 Situation sociale et indicateurs de développement humain

- La pauvreté demeure une préoccupation majeure dans les États membres, phénomène aggravé par d'autres fléaux, tels que le sida, le paludisme et l'analphabétisme.
- Les indicateurs de développement humain sont à des niveaux peu satisfaisants (le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté se situe à 45 % de la population totale; l'espérance de vie à la naissance est de 47 %; près de la moitié de la population adulte est analphabète (44 %); plus de 50 % n'a pas accès à l'eau potable en milieu rural).

1.3 Situation sociopolitique

- Instabilité sociopolitique notamment au Togo, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire.
- Impact de la crise ivoirienne sur les économies des pays voisins et sur celle de la région dans son ensemble.
- Foyers de tensions avec pour conséquences la précarité des conditions de vie, le déplacement des populations dans la sous-région et l'alimentation des flux migratoires importants de la main-d'œuvre des États de l'Union à destination des pays développés.

II. Perspectives à moyen et long terme

2.1 Renforcement de la compétitivité des économies de l'Union

- Consolidation de l'union douanière et du marché commun à travers le suivi de l'application des réformes engagées (disposition relative à la libre circulation en franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits de l'agriculture de l'élevage de l'artisanat et les produits industriels originaires agréés; entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2000 d'une union douanière ayant pour socle le tarif extérieur commun (TEC) qui plafonne à 22 % les droits d'entrée; mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale; adoption des textes communautaires régissant la concurrence et le commerce ainsi que celles créant des observatoires de pratiques illicites en matière de libre circulation des biens; adoption de textes en ce qui concerne le droit d'établissement des professions libérales...).
- Mise en œuvre des politiques sectorielles (les politiques adoptées à ce jour concernent spécifiquement les domaines de l'industrie (1999), des mines (2000), de l'artisanat, de l'agriculture et de l'énergie (2001), des transports et aménagement du territoire communautaire (2004), et des télécommunications (2006)

2.2 Visibilité du processus d'intégration pour les populations

Deux cadres importants ont été définis :

- LE PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER)

OBJECTIFS

- Réhabilitation et modernisation des infrastructures de base de l'Union.
- Renforcement de la bonne gouvernance politique et économique.
- Amélioration de la compétitivité des industries de l'Union promotion des PME/PMI.
- Valorisation et transformation des ressources naturelles.
- Coût: 2 910 milliards F CFA dont 908 (31,2 %) acquis et 2 002 (68,8 %) à rechercher

- LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (DSRPR)

OBJECTIFS

- Création de richesses.
- Promotion de revenus ruraux non agricoles.
- Renforcement des capacités du secteur privé.
- Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base.

VISIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats attendus du PER et du DSRP

- Les résultats attendus de la mise en œuvre du PER

**Réalisation d'un
taux de croissance
annuel moyen
du Produit Intérieur
Brut (PIB) réel
de plus de 7 %**

**Renforcement de la
compétitivité
des économies de l'Union
par la réduction des
coûts des facteurs
de production**

**Développement des infrastructures
de base dans le cadre
d'un marché ouvert et
concurrentiel et d'un environnement
juridique harmonisé**

- Les résultats attendus de la mise en œuvre du DSRP régional sont :

- Intensification les échanges intracommunautaires.
- Diversification la production et des exportations.
- Réalisation des ODM à l'horizon 2015.
- Rétablissement d'un climat de paix dans la sous-région.
- Promotion de la bonne gouvernance politique et économique



**Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel**

Sahel et Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives dans les domaines de la Sécurité alimentaire, la Gestion des Ressources naturelles et la Lutte contre la Désertification

par M. Issa Martin Bikienga
Secrétaire exécutif adjoint du CILSS

PLAN DE LA PRESENTATION

- I. Présentation sommaire du CILSS
- II. Evolution de la sécurité alimentaire au Sahel
- III. Gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification
- IV. Partenariat CILSS-CSAO

1973

Une date importante qui a marqué durablement les populations sahéniennes et la Communauté Internationale avec de multiples ruptures

1. Une rupture écologique d'abord due à la baisse de la pluviométrie, à la persistance de la sécheresse et à la pression humaine sur les ressources naturelles qui ont accéléré le phénomène de la désertification ;
2. Une rupture socio-économique provoquée par l'urbanisation, sous-tendue par la remise en cause des systèmes traditionnels de gestion du risque, l'augmentation des besoins monétaires, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles, etc. ;
3. Une rupture dans les politiques publiques en raison du fort endettement des pays sahéniens *ayant conduit ces derniers à réformer leurs politiques agricoles et alimentaires et revoir leurs ambitions à la baisse.*

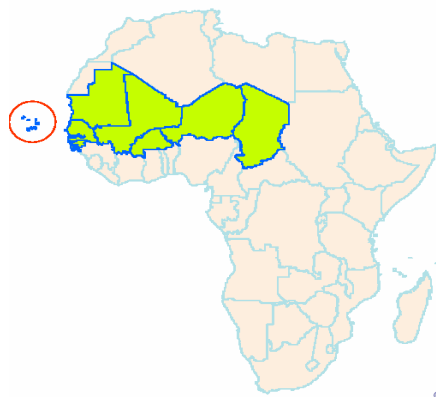
Aujourd'hui, le terme "Sahel" s'applique autant à une zone agro-climatique qu'à une entité "géopolitique". Car la zone traverse un certain nombre d'États couramment appelés "sahéliens", regroupés au sein d'une organisation commune :

Le CILSS (Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel)

I. Présentation sommaire du CILSS

Une Organisation Intergouvernementale crée le 12 septembre 1973. Il regroupe neuf (9) pays sahéniens (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).

Son siège est à Ouagadougou/Burkina Faso. Il dispose d'un Secrétariat Exécutif et de deux Institutions spécialisées : Institut du Sahel (INSAH/Bamako) et Centre Régional AGRHYMET/Niamey.



Mandat

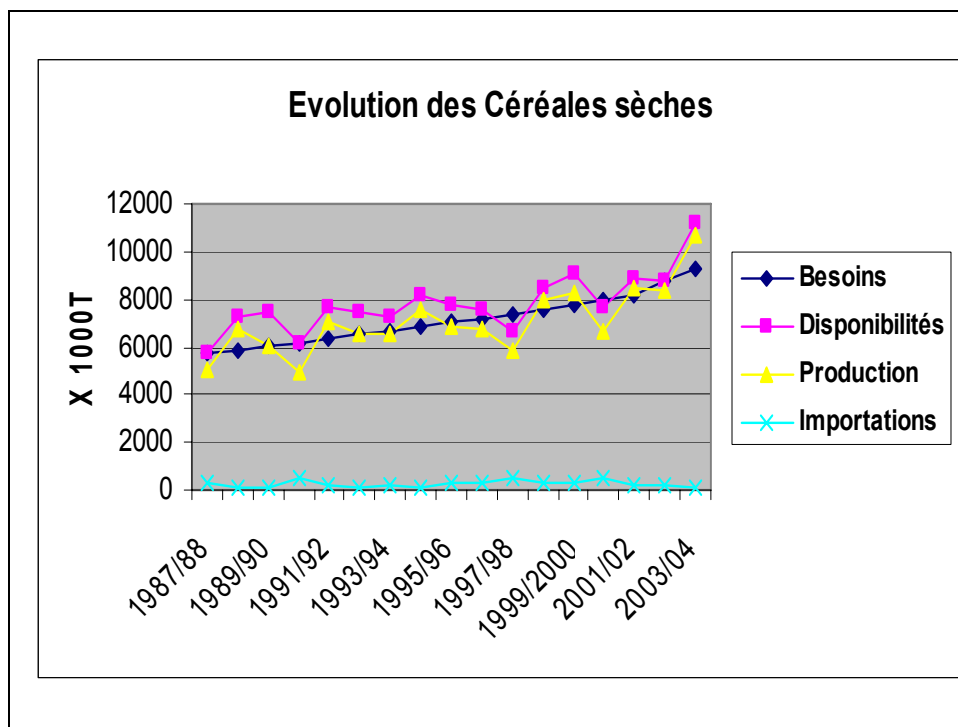
Initial : Chargé de la coordination de l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la région

Le mandat actuel du CILSS est de **"s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique du Sahel"**.

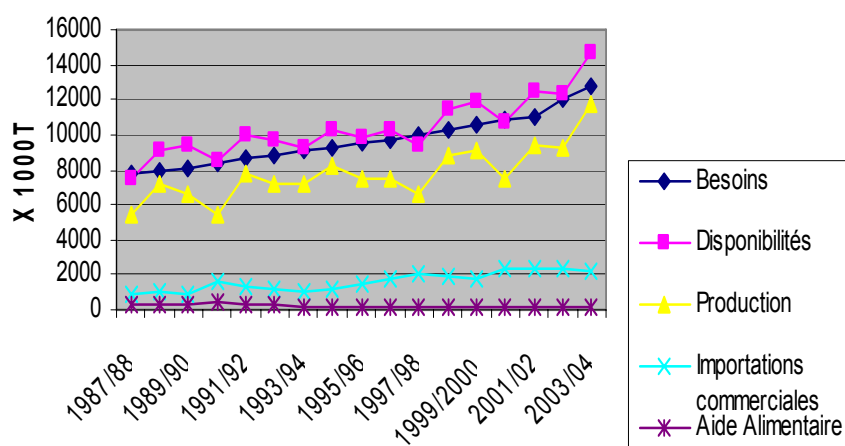
Programmes/Projets mis en place par le CILSS

- Statistiques agricoles
- Recherche – Formation
- Agriculture – Elevage-Eaux et Forêts
- Infrastructures-Transports
- Coordination (plan régional de secours)

II. Evolution de la sécurité alimentaire dans le Sahel



Evolution des Postes du bilan Céréalié régional 1987-2004



Bilan de la campagne agricole 2005-2006 dans le Sahel

	Production Totale 2005/2006 (x1000 T)	Variation (%) par rapport à 2004/2005
Burkina Faso	3 649	+26
Cap Vert	4	-64
Gambie	241	+8
Guinée Bissau	212	+24
Mali	3 137	+10
Mauritanie	202	+77
Niger	3 737	+36
Sénégal	1 433	+28
Tchad	1 963	+62
CILSS	14 580	+28

Bilan Céréaliier prévisionnel 2006-2007

Sur la base des résultats de la campagne agricole 2005-2006

Excédent brut : Burkina Faso (493 700 T), Mali (32 400 T), Gambie (32 600 T), Tchad (248 200 T)

Déficit brut : Cap Vert (94 400 T), Guinée Bissau (76 900 T), Sénégal (931 800 T), Niger (85 900 T), Mauritanie (401 000 T)

En tenant compte des prévisions d'importations (1er nov.2006 - 31 oct. 2007)

Pays excédentaires, après import :

Burkina Faso (704 500 T), Guinée Bissau (2000 T), Sénégal (83 900 T), Tchad (313 200 T), Niger (227 000 T), Mali (2294 200 T), Gambie (145 900 T)

Pays déficitaires, après Import : Mauritanie (64 600 T),
Cap Vert : équilibre

III. Gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification

PROBLEMATIQUE FONCIERE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

- Actualité marquée par : (i) la persistance et l'approfondissement des situations de crises foncières et ; (ii) la sécurisation foncière, condition pour un développement durable et pour lutter efficacement contre la pauvreté.
- 5 questions émergentes ont été identifiées comme étant les préoccupations majeures : (i) les options de sécurité foncière ; (ii) l'accès équitable aux ressources naturelles ; (iii) la décentralisation et le foncier ; (iv) le foncier et l'intégration sous régionale ; (v) le foncier et l'agriculture durable.

REPONSES DU CILSS FACE AUX DEFIS

- L'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs programmes régionaux dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et du suivi du climat, dont entre autres : (PRASET, PADLOS ou en cours d'exécution - PRS I et II, PREDAS, FLCD/RPS, IREM/LCD, Projet Adaptation aux Changements climatiques etc.).
- Le CILSS conduit depuis 1984 différentes concertations, autour de la question foncière et des ressources naturelles, entre acteurs et dont la dernière est celle de Bamako 2003 (une évaluation de la rencontre de Praia de 1994).
- Le CILSS a également développé d'importants outils de gouvernance environnementale en appui aux décideurs et acteurs, notamment des cadres de réglementation (pesticides, biotechnologies, bio-sécurité), dispositifs de suivi environnemental et écologique).

PERSPECTIVES

- La mise œuvre d'une charte foncière pour l'Afrique de l'Ouest ;
- La surveillance/veille environnementale des conflits fonciers liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la GRN au Sahel et le développement des synergies et la promotion des cadres de concertation autour de la GRN ;
- La promotion de l'investissement dans la GRN et le développement des arguments économiques en faveur de la GRN ;
- La promotion et le développement des énergies alternatives au Sahel
- Autres nouveaux chantiers du CILSS (l'organisation prochaine des consultations régionales pour l'élaboration d'une vision foncière en Afrique, l'opérationnalisation du PASR/AO, la mise en œuvre de certains sous-programmes d'action de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO, le catalogue régional des semences, le schéma directeur régional d'aménagement de l'espace UEMOA, etc.)

Les enjeux régionaux et les défis

Un enjeu démographique, il s'agit de nourrir :

- 85 millions de Sahéliens en 2015
- 100 millions en 2025 (plus de 60 % vivront en ville et s'approvisionneront via le marché)

Un enjeu moral :

- Il s'agit de garantir le respect du droit à l'alimentation pour chaque individu : aujourd'hui 17 millions de Sahéliens connaissent les affres de la faim et de la malnutrition.
- Si les autres pays d'Afrique de l'Ouest sont moins sujets que le Sahel aux crises conjoncturelles liées aux aléas du climat, la situation alimentaire y est aussi inquiétante: pauvreté, conflits, etc.

Un enjeu économique :

Les pays sahéliens disposent d'une base d'exportation réduite et fragile,

Un enjeu social :

L'amélioration de l'environnement social de la région est un facteur clé de relance économique, essentielle à la lutte contre la pauvreté, notamment en milieu rural.

Un enjeu pour l'intégration économique au sein de l'Afrique de l'Ouest et du Centre :

Une SA fondée principalement sur les ressources de la région passe nécessairement par une intégration plus forte des marchés au sein de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Un enjeu pour les processus de démocratisation et d'intégration politique sous-régionale :

La prévention et la résolution des conflits dans la sous-région, internes ou transfrontaliers, sont des éléments clés de la SA et du développement agricole au sens large.

Les défis

Au Sahel les défis à relever sont multiples, avec :

- l'insécurité alimentaire permanente (zones fragiles),
- la lutte contre la pauvreté,
- la lutte contre la désertification,
- l'accès à l'eau potable,
- le taux de malnutrition alarmant,
- l'invasion acridienne,
- le VIH/SIDA et ses conséquences sur le système productif au Sahel,
- l'apparition récente de la grippe aviaire,
- le renforcement de la bonne gouvernance dans les domaines de la SA et de la GRN.

EQUILIBRE ÉCOLOGIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE

Pour rétablir l'équilibre écologique et assurer une sécurité alimentaire durable, le CILSS a pris le leadership en faisant adopter en décembre 2000 à Bamako (Mali) par les Chefs d'État et de Gouvernement de ses pays membres, **un Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté**.

Objectif global du CSSA:

« d'assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à **l'horizon 2015** ».

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU CSSA :

Objectif spécifique n° 1 :

Promouvoir une agriculture plus productive, plus diversifiée, durable et régionalement mieux intégrée.

Objectif spécifique n° 2 :

Développer les marchés nationaux et les rendre plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région.

Objectif spécifique n° 3 :

Améliorer durablement les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base.

Objectif spécifique n° 4 :

Améliorer durablement les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire.

Objectif spécifique n° 5 :

Renforcer les capacités des acteurs et assurer la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

IV. Partenariat CILSS – CSAO

Historique de la Collaboration CILSS – CSAO :

Depuis sa création en 1976, le CSAO a noué des relations étroites avec le CILSS dans le domaine de la Sécurité Alimentaire.

Cette collaboration a évolué en dents de scie car :

- de 1976 à 2000, cette collaboration a été très fructueuse,
- de 2000 à 2004, elle a connu une pause,
- et elle a redémarré à partir de 2005.

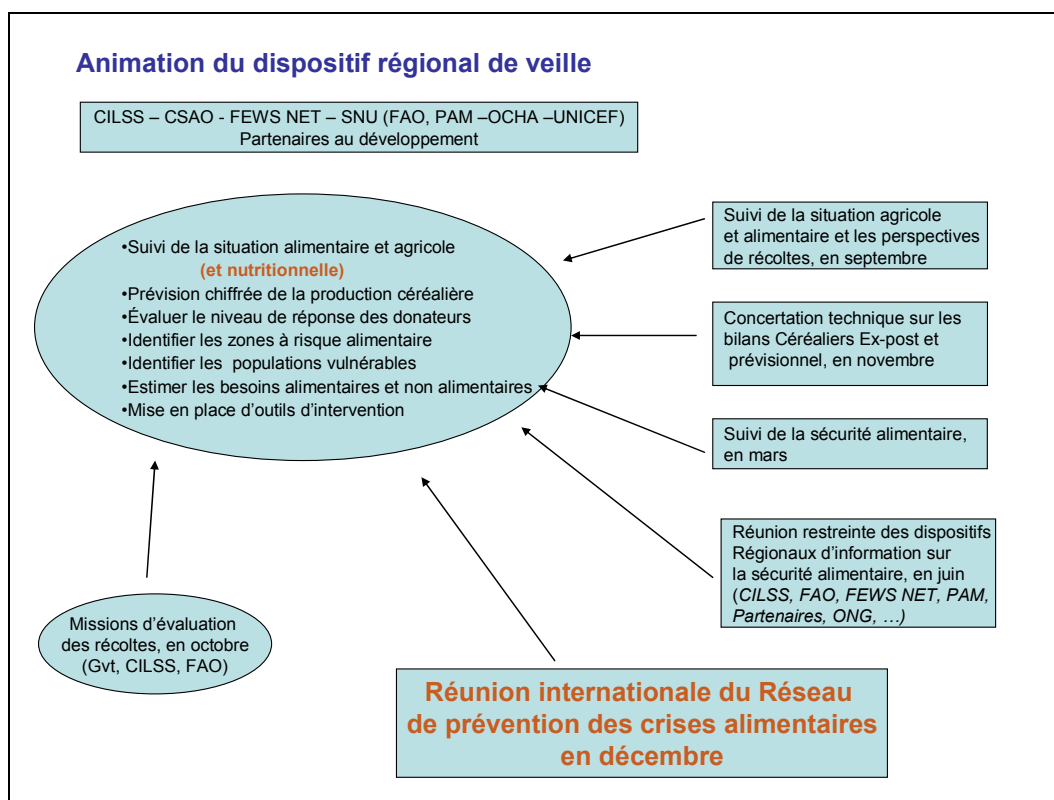
Le programme de développement du Sahel (soutenu par le CSAO)

(Faire avancer le Sahel vers l'autosuffisance alimentaire)

- Réunions sectorielles CILSS/CSAO
- Mise en place du programme de première génération dans le cadre de l'aide globale 1977-1982
 - Secteurs visés : *cultures sèches, cultures irriguées, hydraulique villageoise, élevage, protection des plantes, écologies/forêts, commercialisation, transport et ressources humaines.*

Les perspectives de collaboration CILSS – CSAO

- **Renforcer la collaboration dans le domaine de la prévention et la gestion des crises alimentaires**, avec une participation active et multiforme du CSAO dans le RPCA (Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel),
- **Initier une nouvelle base de collaboration dans le domaine de la sécurité alimentaire (maîtrise de l'eau, élevage, ...)**
- **Mener des actions dans le domaine de la lutte contre la désertification** en initiant des projets communs visant à freiner concrètement l'avancée du désert et d'atténuer les effets de la sécheresse,
- **Renforcer la capacité organisationnelle des acteurs à la base** dans le domaine de la SA et de la GRN afin de promouvoir la bonne gestion de leurs organisations ainsi que leur participation aux différents projets et programmes,
- **Accompagner le CILSS dans la mise en œuvre globale du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable (CSSA)** pour la période 2005 - 2015
 - (i) Relance du processus d'élaboration de la charte foncière pour l'Afrique de l'Ouest ;
 - (ii) La mise en œuvre d'un dispositif de veille environnementale intégrant la surveillance des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
 - (iii) L'opérationnalisation du PASR/AO ;
 - (iv) Le développement d'argumentaires en faveur de la GRN à travers « l'Etude Sahel ».



Compte rendu succinct de la réunion du RPCA (avril 2006)

Principaux sujets abordés :

- *Les priorités et les outils de suivi de la mise en œuvre des recommandations faites lors de différentes réunions sur la sécurité alimentaire depuis 2000 et plus particulièrement celles issues de la réunion annuelle du Réseau de décembre 2005.*
- *Les propositions de sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine Réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires.*

Principales recommandations du RPCA (avril 2006):

- **Sur le point relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations** sur la sécurité alimentaire de 2000 à 2006 : chaque membre du réseau est invité à prendre la responsabilité de réaliser quelques activités découlant des recommandations du réseau.
- **Résoudre** le problème de ressources du dispositif régional de veille; sensibilisation du CILSS et du CSAO sur « comment-faire » pour résoudre le problème de la malnutrition.
- **Nécessité** d'améliorer la communication et l'information pour les dispositifs nationaux et régionaux.

- **Assurer** la veille sur la grippe aviaire et étudier son impact sur la sécurité alimentaire, notamment la mévente de la volaille et la baisse des prix sur les revenus des ménages.
- **La nécessité de travailler en étroite collaboration avec l'UEMOA et la CEDEAO.**
- **Travailler sur l'élargissement des membres du réseau :**
A ce sujet, la question qui mérite d'être prise en compte est de savoir comment maintenir et mieux impliquer les opérateurs économiques, les agences humanitaires, ONG ainsi que les nouveaux Etats donateurs (comme le Japon par exemple, un donateur régulier dans les pays du Sahel) dans les débats du réseau tout en maintenant le caractère informel et le cadre restreint favorable aux discussions

AGENDA RPCA 2006

- 1- Suivi de la mise en œuvre des recommandations sur la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CILSS/SE)
- 2- Situation agricole, alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (CILSS/SE-CRA) et bilan des aides alimentaires au Sahel et dans le monde (PAM / Interfais)
- 3 - Présentation du cadre harmonisé et de la mise en œuvre du bilan alimentaire (CILSS/SE)
- 4 - Bilan des activités de suivi des marchés et des filières et flux transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (CILSS/SE, CSAO-FEWS NET, MIFRAC, PAM ...)
- 5- Foncier, réformes agraires et insécurité alimentaire (FAO/SDR)
- 6- Prise en compte des aspects nutritionnels dans la surveillance et l'alerte précoce (CILSS/SE)
- 7- Évaluation de la charte de l'aide alimentaire (CILSS/SE-CSAO)
- 8- Charte de qualité des données statistiques, étude de cas au Burkina Faso (CILSS/SE)
- 9- Étude sur le comportement des différents acteurs en matière de stockage (CILSS/INSAH)
- 10- Faire le point de la coordination et des concertations entre les OIG CEDEAO, CILSS, UEMOA) et le RPCA sur les questions de sécurité alimentaire



Banque Africaine de Développement

Futur de la région Afrique de l'Ouest : vision et stratégie d'intervention de la Banque

par Mme Sylvie Condé
Economiste senior à la BAD

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I. Le groupe de la Banque
- II. Les réformes institutionnelles
- III. Le futur de la région Afrique de l'Ouest: la vision de la Banque
- IV. Les orientations stratégiques de la Banque et la stratégie d'intervention
- V. Un survol du programme de prêts 2005-2007
- VI. Domaines de collaboration avec le Club

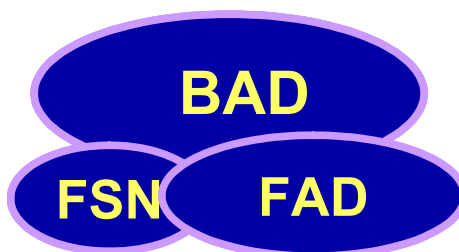
I. Le groupe de la Banque

Mandat

- Contribuer au développement économique et au progrès social des Etats membres individuellement et **collectivement**
- Financer **des projets et programmes d'investissement** en vue de réduire la pauvreté
- Mobiliser des ressources notamment à travers **le co-financement** avec des agences multinationales et bilatérales de développement
- Fournir **l'assistance technique** nécessaire pour la réalisation d'études, la préparation, le financement et l'exécution de projets et de programmes de développement.

Banque Africaine de Développement
Création 1964
Capital autorisé: 33,96 MM USD
Engagements cumulés : 55,16 milliards \$ (3111 prêts et dons)
Décaissements: 33,33 milliards \$

Trois institutions complémentaires



Fonds spécial du Nigeria
Création 1976
75 prêts
Engagements cumulés: 406,76 millions \$
Décaissements: 260,05 millions \$

Fonds africain de développement
Création 1972
2045 prêts
Engagements cumulés: 23,23 milliards \$
Décaissements: 12,89 milliards \$

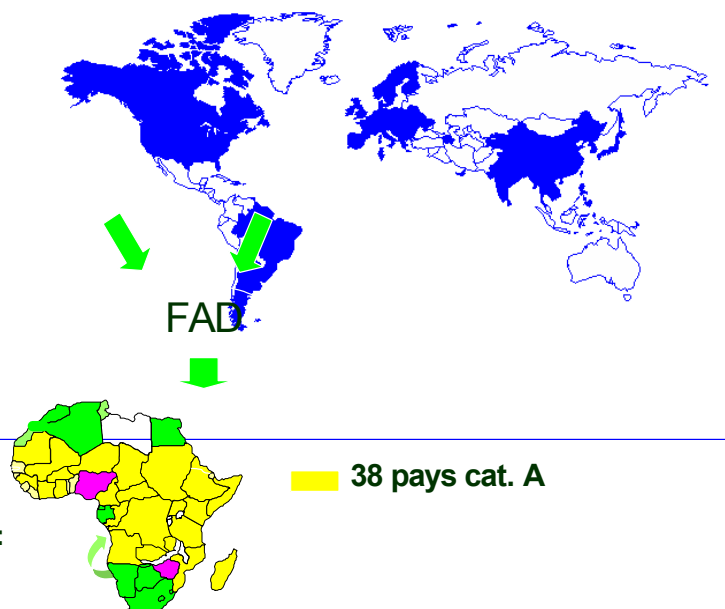
**Approbations du Groupe de la BAD en 2005 :
3,27 milliards d'USD, soit 2,27 milliards d'UC**

FAD : INTERMEDIAIRE FINANCIER POUR LES RESSOURCES CONCESSIONNELLES

BAD et 26 Etats participants

	Année	milliards \$
FAD I	1976-78	0.327
FAD II	1979-81	0.712
FAD III	1982-84	1.00
FAD IV	1985-87	1.50
FAD V	1988-90	2.80
FAD VI	1991-93	3.42
FAD VII	1996-98	3.20
FAD VIII	1999-2001	3.38
FAD IX	2002-2004	3.67
FAD X	2005-2007	5.27

Souscriptions cumulées:
13,89 milliards \$



II. Les réformes institutionnelles

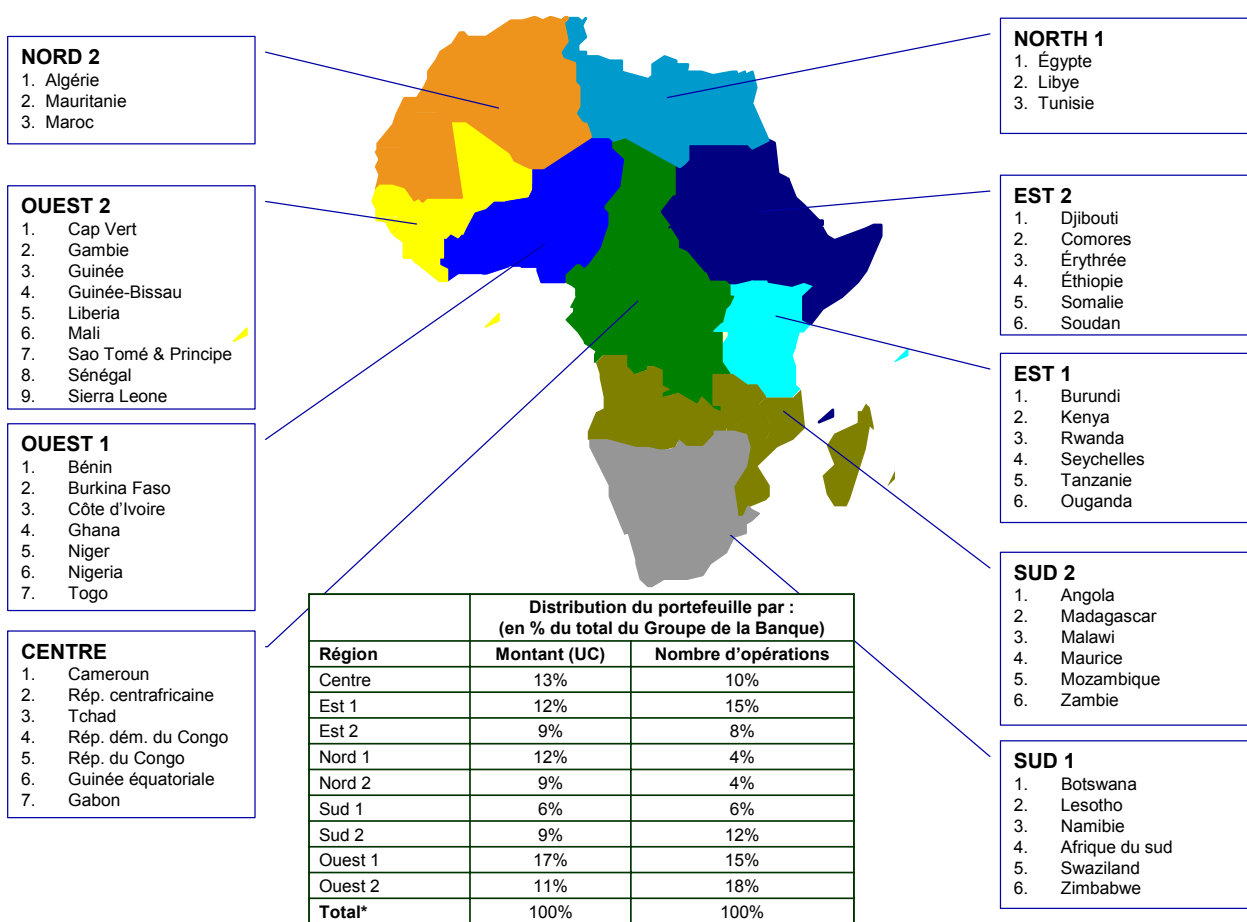
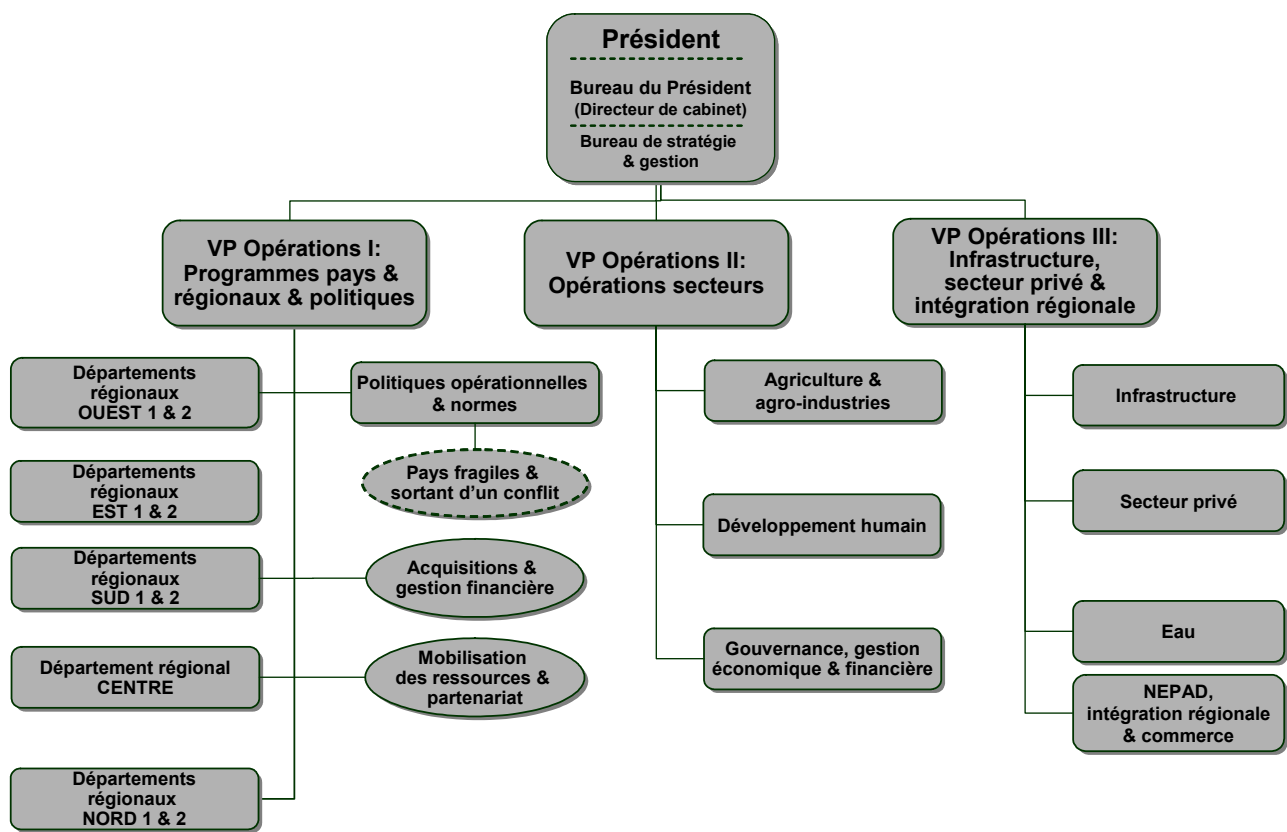
▪ La nouvelle structuration adoptée en avril 2006

Constats :

- Difficultés des PMR à réaliser ODM
- Besoin d'une Institution efficiente
- Nouvelles opportunités internationales

Objectifs :

- Changer la culture de la Banque
- Privilégier l'Approche pays et régional
- Promouvoir l'alignement et l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats conformément à la Déclaration de Paris



III. Futur de l'Afrique de l'Ouest et du continent : la vision de la Banque

- **Évolution récente**

- Taux de croissance soutenu de 4,4 % en 2005 contre 4,5% pour le continent

- **Causes**

- Stabilité du cadre macro-économique: poursuite de politiques budgétaires prudentes
- Amélioration des termes de l'échange
- Forte mobilisation de la Communauté internationale: G8 et Initiative de la dette multilatérale, le Consortium pour l'Afrique
- Dynamisme des organisations régionales CEDEAO et UEMOA

- **Persistance des contraintes**

- **Les contraintes exogènes :**

- Fluctuation des cours des produits d'exportation et des matières premières importées
- Vulnérabilité des économies aux conditions climatiques et aux parasites
- Instabilité sous-régionale

- **Les contraintes structurelles :**

- Faiblesses des capacités administratives et des capacités d'absorption des économies
- Fragilité de la situation des finances publiques
- Faible diversification des économies
- Faiblesse du secteur privé

- **Les contraintes sectorielles**

- Absence de politiques sectorielles pertinentes assorties d'indicateurs de résultats (emplois et infrastructures)

- **Déficit en matière de Gouvernance**

- La bonne gouvernance recouvre les concepts suivants : i) un Etat effectif ; ii) une société civile mobilisée ; et iii) une administration publique et un secteur privé efficaces.
- Un transfert des compétences entre les générations...

▪ **Les principaux défis:**

- La promotion d'un développement durable à même de réduire la pauvreté et de créer des emplois (accroissement de la population et proportion élevée de jeunes); 55% de la population moins de 20 ans.
- Une insertion réussie des économies dans le processus de mondialisation. Afrique de l'Ouest 1% du commerce mondial et des investissements mondiaux. Cela suppose une amélioration de la compétitivité des économies.
- Renforcement de l'intégration régionale en vue de la construction d'un espace économique, politique et social commun viable.
- Amélioration de la gouvernance afin de promouvoir des pratiques de gestions saines, et prévention et réduction des conflits.

Iv. Les orientations stratégiques de la Banque et la stratégie d'intervention

- Les domaines d'intervention prioritaires de la vision se présentent comme suit:
- **Au plan national** : L'agriculture et le développement rural; les secteurs sociaux et le développement du secteur privé.
 - **Au niveau régional** : l'appui soutenu au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et au Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP).
 - **Activités transversales** : la promotion de la gestion environnementale et de la parité entre l'homme et la femme; la promotion de la bonne gouvernance, et la lutte contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/Sida
- En outre, la Banque devra continuer d'appuyer les réformes structurelles et les opérations d'allègement de la dette dans les PMR par le biais des propositions d'allègement de la dette du G8.

Du point de vue global

- Stratégies de développement à moyen terme axées sur la réalisation des ODM articulées autour de la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Les principaux piliers pour la réalisation de cette stratégie:

- une croissance forte et soutenue (de l'ordre de 7%) privilégiant :
- un meilleur accès aux services sociaux de base ;
- la création d'emplois ; et
- la promotion de pratiques de bonne gouvernance.

- **Les instruments d'interventions** : Prêts projets et hors projets

- **Prêts hors projets**
- La Banque contribue au financement des programmes de réformes visant à :
 - Assainissement du cadre macroéconomique;
 - Poursuite des réformes structurelles pour l'amélioration de la compétitivité et la diversification;
 - Formulation de politiques sectorielles; et
 - Renforcement de la gestion du Secteur public.
- **Instruments de prêts (suite) Prêts projets :**
 - Les principaux secteurs d'intervention de la vision notamment l'agriculture, l'initiative d'eau
 - Renforcement des capacités administratives des pays
 - Appui au développement du secteur privé.

Les opérations multinationales : infrastructures

V. Un survol du programme de prêts 2005-2007

REGION OUEST- PROGRAMME INDICATIF DE PRETS 2005-07						
SECTEUR	Projets nationaux			Projets multinationaux		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	23	272.15	24.7	4	66.43	21.7
TRANSPORT	7	108.44	9.9	6	173.56	56.7
EAU ET ASSAINISSEMENT EN MLIEU RURAL	7	218.00	19.8			
ELECTIRITE	2	24.20	2.2	2	25.60	8.4
FINANCES	1	8.00	0.7			
SOCIAL	12	197.74	18.0	2	21.30	7.0
APPUIS AUX REFORMES	11	248.18	22.6			
RENFORCEMENT DE CAPAPCITE	9	23.20	2.1	3	19.11	6.2
TOTAL	72	1,099.91	100.0	17	306.00	100.0

VI. Les domaines de collaboration avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

- Entre la Banque et le Club, la collaboration existe au niveau de l'OCDE dans la publication annuelle de la revue « Perspectives de Développement en Afrique ». Un accord est en cours d'élaboration entre le Club et la Banque.
- Au regard du mandat Club, des perspectives de collaboration existent dans les domaines ci-après :
 - ESW: la réalisation d'études et de séminaires de concertation sur toutes les questions sensibles de développement : les perspectives de développement à moyen terme, l'analyse des questions de gouvernance;
 - Actualisation de la vision: le lancement de la réflexion sur la pertinence de procéder à une actualisation de la vision de la Banque au regard des importantes transformations que connaissent les pays de la sous- région ;
- Les questions de développement agricole et de la sécurité alimentaire : domaines d'intervention prioritaires de la Banque
- Les questions de population : une attention aux questions de l'immigration sur les économies ouest-africaines en vue de cerner les aspects démographiques de l'immigration et de l'émigration
- Domaine de l'intégration régionale : la finalisation de la stratégie d'assistance d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest
- Analyse des besoins en renforcement des capacités des pays de la sous-région en vue de poursuivre la réflexion sur la gouvernance endogène.
- Le renforcement de la collaboration avec les bureaux extérieurs de la Banque dans la sous-région pour l'organisation d'ateliers portant sur des questions d'intérêt commun le genre; la population, l'intégration régionale, les résultats d'évaluations conjointes.
- Quatre bureaux extérieurs sont ouverts dans la Région de l'Afrique de l'Ouest :
 - Nigeria-NGCO,
 - Mali-MLCO,
 - Sénégal-SENRO
 - Burkina Faso-BFCO.
- Le financement d'études conjointes en vue de la promotion du secteur privé et des études sur les filières agricoles

Nous vous remercions pour votre attention

Notre site Internet: <http://www.afdb.org>



Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives à moyen et long terme

par Mme Joséphine Ouedraogo
Secrétaire Exécutif Adjoint, a.i.

Introduction

- Je voudrais tout d'abord remercier le Club du Sahel pour avoir bien voulu associer la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à la célébration du trentième anniversaire de sa création. La CEA reconnaît et apprécie grandement le travail accompli par le Club tout au long des trois dernières décennies et qui a permis d'apporter du souffle aux efforts des acteurs politiques et sociaux des pays concernés, en particulier ceux du CILSS, tout en mobilisant un soutien accru et durable de la communauté internationale aux programmes de développement de la région.
- La CEA et Club du Sahel partagent un certain nombre de préoccupations notamment dans les domaines de l'intégration régionale, du développement durable et de la gouvernance. C'est pourquoi nous nous associons au Club du Sahel pour reconnaître que la question centrale à laquelle nous devons tous répondre aujourd'hui est la suivante : **Où et comment vont vivre les quelque 430 millions d'Africains de l'Ouest à l'horizon 2020?**
- Nous pensons que l'ensemble des décideurs politiques africains, réunis en ce moment même à Banjul dans le cadre du Sommet des Chefs d'état de l'Union africaine, devraient se poser la même question, en ce qui concerne le milliard d'habitants qui vivront sur le continent en 2025. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, de même que le NEPAD, répondent seulement en partie à la question parce qu'ils représentent des standards. **Comment provoquer les changements qui conduiront inéluctablement à la réalisation des OMD et des aspirations du NEPAD? Tel est le défi qui se pose à nous aujourd'hui?**
- Le Forum qui nous réunit ici, est très opportun parce qu'il nous offre une occasion de plus pour réfléchir ensemble sur ces questions, au moins pour ce qui concerne la région ouest-africaine.

- La contribution de la CEA à cette discussion se fera autour de trois points, à savoir:
 - A- Une lecture croisée de la situation de la région fait apparaître des évolutions positives en termes de dynamiques politiques et sociales, tandis que certains phénomènes récurrents tels que la pauvreté, les migrations transcontinentales, les conflits et les famines à répétition, indiquent la faillite des systèmes économiques en vigueur.
 - B- Sur la base des tendances actuelles, quelles pourraient être les perspectives de développement à moyen et long terme? En répondant à cette question, le problème est de savoir quelles sont les conditions pour renverser les tendances négatives?
 - C- Quel type de partenariat multilatéral pourrait contribuer à faire infléchir certaines tendances négatives et dans quels domaines?

Première partie: Lecture de la situation de la région

La CEA fait chaque année par l'intermédiaire de ses cinq (5) bureaux sous-régionaux l'étude des conditions économiques et sociales prévalant en Afrique.

En ce qui concerne la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, l'analyse faite par le Club du Sahel dans son Bulletin de janvier 2005 est on ne peut plus complète et très intéressante.

- (a) Au risque de paraphraser le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, nous ne pouvons qu'avaliser l'explosion démographique sans précédent et unique au monde dans la sous-région Sahel et Afrique de l'Ouest, dont une augmentation de la population urbaine de 15 à 45 % de la population totale en l'espace de 25 ans. Cependant, il serait important de connaître les facteurs qui engendrent une croissance démographique aussi exceptionnelle lorsque par ailleurs, l'on sait que le Burkina Faso a été le premier pays d'Afrique subsaharienne à avoir adopté une politique de planning familial en 1985.
- (b) La croissance économique, par contre, a été irrégulière dans la sous-région durant les 5 dernières années. De 3.5% en 2001, elle a fléchi à 1.6% en 2002 pour ensuite s'accélérer et atteindre 7.1% en 2003. Il s'en est suivi une décélération en 2004 avec un taux de croissance de 3.4%, suivie d'une nouvelle hausse pour se situer à 5.8% en 2005. Les estimations préliminaires tablent sur une légère baisse en 2006 avec un taux de croissance d'environ 5,3%.

Ces irrégularités illustrent le fait que la croissance économique dans la majorité des pays concernés dépend encore largement des aléas du climat, en particulier de la pluviométrie, compte tenu du fait que les économies de ces pays reposent essentiellement sur la production agricole primaire, à l'exception du Cap Vert qui affiche depuis longtemps le PIB le plus élevé avec 2562 dollars par habitant en 2005 pour une moyenne régionale de 602 dollars.

L'analyse des taux de croissance nous renvoie au problème de la structure des économies nationales. Il est clair que sans une certaine diversification économique basée sur une industrialisation capable de générer de plus forts taux d'emplois, la croissance économique restera tributaire de la pluviométrie et des fluctuations du prix

des produits du cru. Toutefois, une telle diversification économique et industrialisation devrait se concevoir en tenant compte des besoins en intrants industriels (équipement et machinerie, engrais, autres produits chimiques, par exemple) de l'agriculture, ainsi que de la nécessité d'une transformation agro-industrielle plus poussée des produits alimentaires et agricoles pour répondre à la demande croissante de consommateurs de plus en plus urbanisés.

L'Afrique centrale a affiché un taux de croissance de 8,7%, supérieur à la moyenne des autres régions africaines. Les taux montrent une très grande disparité entre les pays de la région, allant de 33,6% au Tchad, à 1,2 % en RCA. Les forts taux de croissance enregistrés au Tchad, en Angola et en Guinée Equatoriale résultent essentiellement d'une augmentation régulière des cours du pétrole et de la hausse de la production du pétrole. Mais ceci ne signifie pas nécessairement une amélioration des conditions de vie de la majorité de la population durant la même période.

- (c) *La structure des économies des pays du Sahel explique la pauvreté croissante, qui tourne certaines années en famine (Niger, Mali, Burkina) et provoque phénomène migratoire agressif des jeunes vers les pays du Nord.*

Selon une étude de Majid, 'les travailleurs pauvres'¹ (working poverty), c'est-à-dire ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour, constituaient 75% des travailleurs en 1997 en Afrique subsaharienne. Au Niger, ils sont 70%, au Burkina 65%, contre 7% au Botswana, 21% au Cameroun et 39% en Namibie par exemple. La majorité des travailleurs sont concentrés dans le secteur informel.

Durant la décennie 1990, le secteur informel employait 72% des emplois non agricoles en Afrique sub-saharienne. Les femmes en sont la majorité.

Sans ressources salariales adéquates et sans épargne, les populations rurales restent extrêmement vulnérables au déficit vivrier créé par des déficits pluviométriques. C'est la cause principale des famines qui se déclenchent fréquemment dans certaines zones.

Les changements positifs dans les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest en général, ont été bien décrits par le Club du Sahel : ils se situent notamment dans le domaine politique, par une ouverture démocratique et l'émergence du rôle politique de la société civile à travers leurs organisations professionnelles et associatives. Le mouvement des paysans producteurs du coton du Mali et du Burkina en est un exemple pertinent. Le fait qu'au Sénégal, un parti politique paysan soit reconnu et soit membre du Parlement est également une illustration de l'évolution de la société civile. Les organisations féminines et les organisations de jeunes, urbaines et rurales, deviennent de plus en plus incontournables au sein du tissu socioéconomique local. La décentralisation, au Mali, au Burkina et au Sénégal, est en train de transformer les rapports entre l'état et les populations à l'échelle des collectivités locales.

C'est en Afrique de l'Ouest, même s'il ne s'agit pas d'un pays du Sahel, qu'une femme a été élue pour la première fois à la magistrature suprême dans le continent.

- (d) Le tissu institutionnel régional en l'Afrique de l'Ouest est l'un des plus denses et des plus performants comparé aux autres régions du continent. L'Afrique de l'Ouest a déjà réalisé l'intégration régionale en grande partie (pays francophones) sur le plan monétaire, sur le plan de la circulation des personnes et en terme de densité de

¹ « Les travailleurs pauvres dans les pays en développement », Nooman Majid, Revue Internationale du Travail (ILO), Vol.140, N°3, 2001

l'infrastructure routière. Les organisations, comme l'Office de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN), le Liptako N'gourma, le Conseil de l'Entente, la CEAO et Air Afrique, ont joué un rôle pionnier dans le processus d'intégration. Les résultats enregistrés aujourd'hui par l'UEMOA et la CEDEAO sont prometteurs.

De cette analyse sommaire de la situation, que peut-on tirer comme perspectives pour le moyen et long terme?

Deuxième partie : Les perspectives d'ici 2020-2025

Les points de vue que je vais exprimer dans ce chapitre n'engagent que moi parce que je n'ai pas eu matériellement le temps de consulter la documentation disponible à la CEA et plus particulièrement notre Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui aurait pu me fournir les précisions utiles.

Je me contenterai donc de dégager quelques pistes sur la base des problèmes évoqués plus haut.

- (a) En ce qui concerne les perspectives économiques, rien ne permet d'affirmer que la région échappera aux pronostics déjà établis par les économistes sur l'impossibilité pour l'Afrique de réaliser et de maintenir une croissance moyenne de 7% d'ici 2015, estimé par la CEA et adopté par le NEPAD comme condition pour réduire la pauvreté de 50%. Mais il n'est pas impossible que ce taux de croissance soutenue soit réalisable au cours des 20 prochaines années.

Il faudrait connaître le répertoire des grands projets économiques inscrits dans les plans des gouvernements (notamment en matière d'investissements agro-industriels, de développement énergétique, de transport et de commerce intra-régional) pour être en mesure de prévoir de manière précise leur retombée sur la croissance économique.

A cet égard, les représentants de l'UEMOA et de la CEDEAO sont mieux placés pour en parler dans leurs présentations.

- (b) Il est reconnu que la croissance économique a elle seule et en terme absolu n'entraîne pas nécessairement une réduction de la pauvreté, à moins que les fruits de cette croissance ne soient largement répartis et réinvestis dans les secteurs sociaux afin d'en faire bénéficier l'ensemble des populations. C'est en raison d'une certaine concentration de la croissance économique constatée que, malgré la création apparente de richesses dans la plupart des pays de la zone et plus précisément dans le secteur urbain et dans le monde des affaires, l'on constate une croissance de la pauvreté et un fossé de plus en plus large entre les riches et les pauvres.

Jusqu'où s'élargira le fossé et quelles en seront les conséquences à moyen et à long terme ? Les villes sahéniennes pourront-elles, protéger, nourrir, loger et soigner les centaines de milliers de réfugiés de la pauvreté ? Un développement plus intégral des filières agricoles et alimentaires, avec un accent particulier sur l'agro-industrie et l'agribusiness, n'offrirait-il pas une voie certaine de croissance économique largement partagée, permettant de créer des emplois rémunérateurs, de générer des revenus et de combattre la pauvreté de la majorité des populations de la sous-région ?

- (c) L'expansion du VIH/SIDA sera-t-elle maîtrisée en 2020? Les épidémies annuelles de méningites et de rougeoles deviendront-elles un souvenir des temps anciens ? La région abrite le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde (180/1000 au Niger ?). Qu'en sera-t-il en 2020 ?
- (d) Le climat est et demeure une variable déterminante de l'état et des évolutions socio-économiques pour la majorité des pays de la région. Quels choix économiques devrait-on opérer aujourd'hui pour s'adapter aux variations climatiques plus prononcées et plus fréquentes à court et moyen termes et aux changements climatiques inéluctables à long terme?

Bref, ces questions nous renvoient à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Quelles sont les chances de voir ces Objectifs atteints en 2025 ?

La réponse à cette question dépend des choix politiques et économiques que feront ensemble les gouvernements et leurs partenaires, internes et externes, dans le cadre d'une démarche de responsabilité collective.

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales et l'ensemble de la communauté internationale ont à leur actif des politiques, des stratégies, des programmes et des projets crédibles visant à réaliser à terme le bien-être des populations et la stabilité politique.

Ce qui, à mon avis, entrave et retarde l'aboutissement rapide de toutes ces initiatives, c'est:

- d'une part, le manque de cohésion entre les engagements pris par les uns et les autres et les actions réalisées, et ;
- d'autre part, l'absence de cohérence entre les initiatives enclenchées çà et là et les objectifs fixés d'un commun accord à court et moyen termes.

Ces incohérences proviennent de la faiblesse des institutions de suivi, de contrôle et de reddition : si les organisations de la société civile ont démontré leur force dans le bras de fer qui a abouti à l'instauration progressive de la démocratie dans certains pays, les parlements et autres organes délibérants, en revanche n'ont pas encore réussi à mettre en place les mécanismes qui devraient forcer les gouvernements à rendre compte des résultats de leurs politiques.

De même, sur le terrain de l'aide internationale, bilatérale et multilatérale, il n'y a toujours pas une parfaite adéquation entre les choix avérés des partenaires et les priorités de développement affichées des pays. Il n'y a pas non plus de cohérence entre les déclarations des partenaires et les montants réels, la régularité et les modalités de l'aide. Ce problème est à l'ordre du jour des réunions politiques du NEPAD.

La CEA et l'OCDE ont d'ailleurs été mandatés par les Chefs d'état, en 2003 pour réaliser une étude conjointe sur la responsabilité mutuelle en matière d'aide au développement.

Ce point me permet d'enchaîner avec le dernier volet de mon exposé.

Troisième partie : Quel type de partenariat multilatéral pourrait contribuer à promouvoir des choix économiques et politiques en faveur du développement de la région?

Les meilleurs choix se font sur la base d'informations disponibles et fiables et par voie de conséquence, d'analyses crédibles.

- (a) *L'une des faiblesses des instruments de gouvernance économique dans les pays africains, est la faiblesse des systèmes d'informations, qui, lorsqu'elles sont disponibles, ont toujours été mises en cause par les partenaires au développement.*

A cet égard, la CEA a été à maintes reprises interpellée par les gouvernements pour développer son expertise interne afin de pouvoir apporter un appui stratégique aux bureaux nationaux de la statistique.

Un partenariat multilatéral entre l'OCDE et la CEA à travers le Club du Sahel et le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, pourrait être d'une grande utilité dans ce domaine.

- (b) *Sans informations fiables, il est impossible de faire des études prospectives.* Les programmes d'ajustements structurels et la priorité donnée au rétablissement des équilibres macroéconomiques, ont sérieusement réduit la capacité des gouvernements africains à faire des analyses prospectives et de la planification, allant jusqu'à la suppression pure et simple des ministères en charge de ce volet. Aujourd'hui, il devient impérieux de restaurer ces capacités si l'Afrique doit se doter des ressources humaines, financières et techniques adéquates pour la mise en œuvre du NEPAD et la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sur ce plan également, la CEA est de plus en plus sollicitée pour apporter un appui aux états dans la réalisation d'études prospectives sur 20-25 ans.

Un partenariat entre la CEA et le Club du Sahel sur ce terrain pourrait apporter des résultats utiles.

- (c) La région émerge à peine d'une longue période d'instabilité politique et de conflits armés : Non seulement il faut continuer de soutenir la reconstruction du tissu socio-économique des pays qui émergent des conflits - même si ceux-là ne sont pas dans la zone sahéenne, car les conflits ont une influence sur les équilibres économiques à l'échelle de la région – mais il faut aussi travailler à la prévention des conflits tant sur le plan politique que sur le front social.

La CEA a fait une expérience intéressante dans la réhabilitation de la zone du « Mano River », dans la mesure où les leçons que nous en tirons pourront nous servir à être plus efficace à l'avenir sur d'autres fronts.

La CEA est disponible pour s'engager dans une réflexion conjointe sur les questions de gestion des conflits et de reconstruction socio-économique.

En conclusion, je voudrais remercier encore une fois le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour nous avoir associé à ce Forum. Les débats qui suivront les différents exposés seront certainement une source d'enrichissement pour nous.

Rôle et place des femmes en Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives

par Mme Bintou Sanankoua,
Chercheure, Groupe des Femmes d'Afrique de l'Ouest (Mali)

Les femmes constituent plus de la moitié des 210 millions d'habitants de la CEDEAO, le grand ensemble d'intégration ouest-africain. Leur représentation dans les instances de prise de décision ne traduit ni leur importance démographique, ni leur poids économique, social ou culturel.

I. Etat des lieux

Les Constitutions de la plupart des pays de la CEDEAO prévoit l'égalité des droits humains. Dans leur grande majorité (13 pays sur 15), ces pays avaient ratifié en 2000 la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes. Pourtant, aujourd'hui encore, les femmes de l'espace CEDEAO sont victimes de discrimination, de préjugés défavorables et de stéréotypes de toute sorte.

Une étude de la CEDEAO² fait ressortir que la femme est moins bien intégrée que l'homme dans l'activité économique et qu'elle opère largement dans le secteur informel et dans l'agriculture de subsistance³. Le travail domestique, qui assure la survie de la famille et contribue largement au bien être collectif reste invisible dans les comptabilités nationales⁴.

On constate une grande disparité dans la représentation des hommes et des femmes au niveau politique, dans les postes de direction, de l'administration et de prise de décision.

Les femmes sont parmi les plus pauvres, les moins instruites, avec de graves problèmes de santé.

Ce tableau sombre, qui traduit la réalité quotidienne des femmes de l'Afrique de l'Ouest, s'est beaucoup éclairci depuis une trentaine d'années sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs.

² CEDEAO : Projet de politique en matière de sexesécificité.

³ Les femmes africaines produisent 75% des produits alimentaires du continent (UNECA and World Bank, Gender in Africa)

⁴ En 1995, le travail domestique non rémunéré des femmes a été estimé par le PNUD à 11 000 milliards de dollars, soit près de la moitié du PIB évalué à 23 000 milliards.

Facteurs d'évolution de la situation de la femme

- a) L'engagement sans réserve des Nations Unies contre la discrimination des femmes

Mexico en 1975, année internationale et décennie des Nations Unies pour les femmes ; Copenhague en 1980 ; Nairobi en 1985 et ses stratégies prospectives ; la plateforme d'action des femmes africaines de Dakar en 1994 et surtout la conférence de Beijing de 1995 qui a dégagé un plan d'action pour lutter contre les discriminations contre les femmes. Il s'impose à tous les Etats.

- b) Les conséquences des grandes sécheresses

A partir de 1970, une sécheresse endémique frappe les Etats du Sahel et rompt tous les équilibres. Les femmes restées sur place sont projetées au devant de la scène et contraintes de faire vivre les enfants et les personnes âgées. C'est un changement total par rapport au rôle qui leur était dévolu dans la société.

- c) L'avènement de la démocratie et du multipartisme

A partir des années 1990, la contestation populaire a imposé dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, dans des conditions différentes, (conférence nationale acceptée ou imposée, révolution populaire réussie ou violemment réprimée), la démocratie et le multipartisme. Cela s'est traduit par une grande avancée pour les femmes, qui ont activement participé au changement. Leurs droits sont reconnus (exemple du code de commerce, des voyages des femmes, ou de l'attribution des lots d'habitation au Mali.) Elles agissent désormais au grand jour et dans tous les domaines.

- d) L'intégration ouest-africaine

Les avancées dans le processus d'intégration au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO font sauter les barrières et assurent la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Les femmes saisissent cette grande opportunité pour élargir leur cadre d'intervention. Elles sont très présentes dans le commerce transfrontalier et en sont les principales utilisatrices (70% des transports régionaux). Tout en restant majoritairement dans l'informel, leur poids dans l'économie s'accroît et se diversifie.

- e) Les plans de lutte contre la pauvreté

La plupart des pays de la CEDEAO ont adopté des plans de lutte contre la pauvreté. Les femmes étant les plus pauvres parmi les pauvres, bénéficient de ces plans qui ciblent les couches les plus vulnérables et intègrent le genre dans leur approche. Au Mali, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, CSLP, en est à la fin de la première phase. Il a été élaboré avec la participation de la société civile et particulièrement des femmes.

D'autres événements locaux s'ajoutent à ces facteurs pour influencer positivement sur le rôle et la place de la femme dans tous les secteurs d'activité :

- Dans le domaine de l'économie

Si les femmes restent toujours majoritairement dans l'agriculture de subsistance et dans l'informel, elles ont profité de la reconnaissance de leurs droits, de l'acquisition de nouveaux droits (constitutions et conventions internationales) et des stratégies de renforcements des capacités pour devenir progressivement des actrices du

développement économique. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans le secteur minier. Les femmes entrepreneurs ne se cantonnent plus seulement au secteur de la transformation des produits alimentaires. Des femmes accèdent à la propriété foncière dans les zones aménagées par l'Etat, et au crédit dans certaines conditions. Un système de micro-crédit, adapté à leur capacité de remboursement est mis au point dans plusieurs pays. Certaines ont profité de l'intégration sous-régionale et de la mondialisation, et se sont appropriées les nouvelles technologies de l'information. Elles font des affaires via Internet avec des partenaires d'autres continents.

- Dans le domaine politique

C'est dans le domaine politique que le renforcement du rôle et de la place de la femme est le plus visible. Ses droits sont reconnus et garantis par les Constitutions. Les gouvernements signent et ratifient toutes les conventions internationales contre les discriminations à l'égard des femmes. On est loin d'une présence massive au niveau des instances de prise de décision, dans les parlements, les conseils communaux ou les directions des partis politiques pour qu'elles imposent leurs point de vue ou prennent la décision, mais plus rien ne se décide ou ne fait dans les pays sans elles. Les femmes elles-mêmes se sont organisées en associations et constituent un élément actif de la société civile. Dès qu'elles trouveront les stratégies appropriées, tout peut aller très vite.

Toutes les femmes d'Afrique sont fières de la nomination de Wangari Mathai au Prix Nobel et de l'arrivée de Helen Johnson Sirleaf à la tête de l'Etat libérien à la suite d'élection démocratique. C'est une victoire de toutes les femmes africaines qui prouve que le plafond de verre peut être accessible aux femmes.

- Dans les domaines social et culturel

La mondialisation et l'évolution de l'environnement international ont profondément influé les sociétés et les cultures africaines ces trente dernières années. L'irruption de la télévision dans les familles et dans le pays profond, véhiculant des programmes et des réalités économiques et sociales d'ailleurs, a accéléré le processus de perte de repères des Africaines et particulièrement des jeunes.

L'aggravation et la généralisation de l'appauvrissement de la population accélèrent la désagrégation et la désorganisation de la société. Les canaux traditionnels de conservation et de transmission des règles, des valeurs et des connaissances ne fonctionnent plus très bien. C'était un domaine réservé des femmes qui doivent désormais trouver des solutions transitoires ou alternatives.

Le domaine culturel dans lequel les Africaines rentrent la tête haute et en nombre dans le concert des nations est celui des arts (chant, musique, peinture, etc.) Pour les autres secteurs, pourtant essentiels comme la langue, le vecteur de la culture, on ne voit aucun engagement volontariste. Le rôle et la place de la femme ne sont pas lisibles à l'Académie des langues africaines de Bamako et dans les tentatives timides d'introduction des langues nationales dans les médiums d'enseignement. Les politiques nationales en la matière ne sont pas à la hauteur de l'importance de la question.

II. Des défis à relever

Malgré des avancées indéniables en matière de promotion de la femme dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, il reste beaucoup de défis à relever pour tendre vers l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes. Citons au nombre de ces défis :

a) La scolarisation, l'alphabétisation et la formation

Le prétexte brandi un peu partout et par tous est que les femmes ne peuvent pas accéder à des postes de responsabilité parce qu'elles n'en n'ont pas la compétence. Pour être plus sérieux, nous savons que l'instruction et la formation sont les préalables à tout progrès et développement. L'alphabétisation des jeunes filles non scolarisées et des adultes est un atout pour leur avenir et celui du pays. Que les femmes accèdent en grand nombre au savoir, elles accéderont plus facilement et plus massivement au pouvoir, et beaucoup de problèmes de santé, de citoyenneté, etc, trouveront plus rapidement leur solution.

b) Le défi de la paix et de la sécurité

La région d'Afrique de l'Ouest est ravagée par des conflits violents depuis plusieurs années. La paix et la sécurité sont les préalables à tout développement, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Les femmes, les premières victimes, doivent occuper une place prépondérante dans la prévention des conflits, la restauration de la paix, et la gestion de l'après conflit.

c) Le défi de la démocratisation et de la bonne gouvernance

Dans l'espace ouest-africain, les femmes constituent plus de la moitié de la population. Seuls la démocratie et son corollaire, la bonne gouvernance, qui impliquent le fonctionnement normal et le respect des institutions républicaines, avec la séparation effective des pouvoirs et une possibilité réelle de l'alternance, sont en mesure de mettre un terme aux discriminations contre les femmes, et leur permettre de jouer leur partition dans la construction nationale, en accédant aux postes de décision pour participer à la définition des politiques et stratégies pour adapter les pays aux évolutions en cours.

d) Le défi de la décentralisation

La décentralisation est une gestion de proximité. Elle permet aux femmes, au niveau local, d'assumer des responsabilités réelles, sans se voir disqualifier pour cause d'analphabétisme ou autre prétexte. Elle prépare au niveau local l'émergence des femmes en politique et consolide leur place dans l'économie.

e) Le défi de la conscience de leur force

Les femmes doivent prendre conscience de leur poids réel dans la société et ne pas continuer à se contenter de promesses non tenues des pouvoirs publics. Les multiples associations de femmes ne doivent pas attendre d'être invitées pour prendre la parole et dire des choses dont on ne tiendra pas compte en réalité. Les leaders d'association doivent former leurs membres, les conscientiser et les responsabiliser comme groupe de pression, capable de contraindre par des stratégies appropriées les décideurs à mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles et les conventions internationales contre les discriminations, signées par les Etats. Elles doivent être associées à la définition et à la mise en œuvre de toute politique de promotion de la femme.

III. Perspectives

Depuis trente ans, les femmes mènent le même combat : la reconnaissance de leurs droits, la disparition des inégalités dont elles sont victimes, l'accès significatif aux instances de décision. Aujourd'hui, la question est réglée sur le plan légal et institutionnel. Pratiquement, toutes les Constitutions des pays de l'Afrique de l'Ouest garantissent l'égalité des citoyens. Tous ont signé ou ratifié souvent sans aucune réserve toutes les conventions internationales contre les discriminations à l'égard des femmes. Mais, en réalité, dans la pratique, les choses n'ont pas structurellement changé pour elles. Aucun gouvernement ne peut plus se former sans femme. Mais combien sont-elles ? A quels postes ? Aucun parti politique ne peut plus présenter une liste à une élection sans femme. Mais comment sont-elles positionnées ? Combien sont élues en définitive ? Leur présence dans les parlements et aux postes de responsabilité et de décision est tellement insignifiante, qu'elles ne peuvent rien changer. Donc, si les choses continuaient ainsi, à l'horizon 2025, elles seront toujours là à se battre pour les mêmes choses.

Pour qu'à l'horizon 2025, les femmes de l'Afrique de l'Ouest soient des citoyennes à part entière, jouissant en fait des mêmes droits que les hommes, massivement présentes aux postes de décision, elles devraient changer les méthodes de lutte utilisées jusqu'ici.

Elles ne devraient plus se contenter de l'égalité formelle, mais se servir de leur importance réelle pour imposer l'application de tout ce qui leur est reconnu par les différents textes nationaux et internationaux. Pour compter et pouvoir agir, les femmes doivent être fortement présentes au niveau des instances de décision nationales et sous régionales pour influencer les stratégies. Le mécanisme de revue par les pairs devrait intégrer les femmes.

Les femmes, quelque soit leurs droits, ne peuvent s'épanouir et se réaliser que dans la paix et la sécurité, comme les autres composantes de la société d'ailleurs. Il ne peut pas y avoir de paix et de sécurité durables sans elles. On semble l'avoir enfin compris. Mais la façon dont elles ont pris le train en marche ne leur permet pas de donner toute la mesure de leur capacité. Un rôle décisionnel accordé aux femmes en la matière, permettra peut être une approche novatrice. Jusqu'ici, le souci est de mettre fin au conflit quand on n'a pas pu le prévenir. Les négociations se focalisent sur les combattants avec le DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration). L'approche doit changer pour gérer les conflits et leur fin en fonction des intérêts des premières victimes, les femmes et les enfants. Les séquelles des conflits sur les femmes et les enfants ne s'arrêtent pas avec la fin des combats et le désarmement des combattants. Mettre les femmes au cœur du règlement des conflits, en les faisant participer aux négociations avec les belligérants, à la signature des accords de paix et à la gestion post-conflit, accroîtrait les chances d'y mettre fin de façon irréversible. L'Union Africaine et la CEDEAO qui gèrent la prévention et la gestion des conflits en Afrique, devraient faire une place significative aux femmes, du début à la fin du processus. Cela est possible. Les chefs d'Etat de l'Union Africaine ont adopté une déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique, lors de la 3^{ème} session de leur Assemblée Générale en juillet 2004. La CEDEAO a un centre pour le développement du genre.

L'option pour la démocratie et la décentralisation, menée à bien, et honnêtement, ouvre de belles perspectives aux femmes. Une vraie démocratie ne peut pas laisser le plus grand nombre au bord de la route. Dans le cadre de la décentralisation, les femmes gèrent les équipements collectifs et prennent de réelles responsabilités au niveau local.

Dans l'état actuel de l'Afrique de l'Ouest, l'option pour la démocratie et la décentralisation n'aura pas tout l'effet escompté sans l'utilisation des langues nationales. Le degré actuel de l'instruction des femmes ne leur permet pas d'émerger en dehors de la décentralisation. L'utilisation des langues nationales leur permet un large accès à la gestion de leurs problèmes, quelque soit leur niveau.

Un danger pointe à l'horizon et menace, si les femmes ne prennent garde, de retarder ou même de réduire à néant les fruits de leur longue lutte, c'est l'intégrisme religieux musulman. Même dans les pays où il n'est pas très visible il est très dangereux. Exemple du Mali qui n'arrive pas à adopter un code de la famille adopté en conseil de ministre depuis 2002 !

L'égoïsme des Etats-nations compromet le processus d'intégration de la CEDEAO, déjà mis à mal par les conflits, et met en péril tout le programme d'intégration du genre dans les programmes d'intégration de la communauté et de la promotion des femmes dans le cadre des objectifs du traité de la CEDEAO et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sur l'égalité des sexes.

La libéralisation sauvage, la privatisation des secteurs sensibles (comme l'eau et l'électricité) et le dépérissement de l'Etat, alors que les disparités régionales sont encore importantes et que les services collectifs ne sont pas assurés, sont des menaces réelles pour l'avenir. Dans nos pays, l'Etat est l'acteur majeur du développement et le garant de la cohésion sociale. Si une telle politique n'est pas corrigée, les plans stratégiques de lutte contre la pauvreté risquent de ne pas être très efficaces et la redistribution des richesses nationales continuera de façon inéquitable.

L'Afrique de l'Ouest a des atouts réels pour aborder 2025 pacifiée, démocratique, et les besoins basiques de sa population satisfaits. Elle dispose de plus en plus de cadres femmes dans tous les domaines, politique, administratif, technique, capables, avec des hommes compétents, de poser et de régler les problèmes en fonction des intérêts nationaux et régionaux et d'anticiper pour préparer la région aux évolutions futures du monde, pour que ses enfants ne continuent pas à se tourner vers l'émigration, au péril de leur vie, comme seule possibilité d'une vie meilleure.

L'héritage culturel de la région lui permet de maîtriser les problèmes d'environnement et les questions de gouvernance.

Comme le soulignait Amadou Hampaté Ba dans une lettre à la jeunesse : « La civilisation africaine était avant tout une civilisation de responsabilité et de solidarité à tous les niveaux. L'homme s'identifiait à sa parole, qui était sacrée. Le plus souvent, les conflits se réglaient pacifiquement grâce à la palabre... Se réunir pour discuter, dit l'adage, c'est mettre tout le monde à l'aise et éviter la discorde...La paix, la paix seulement sont les formules clés de toutes les salutations rituelles africaines ».

IV. Partenariat avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

L'intérêt d'un partenariat avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, est son approche des problèmes, qui consiste à privilégier l'identification et la promotion des dynamiques de transformations, et ceux et celles qui les portent, approche novatrice et positive.

La flexibilité du Club lui permet de prendre en compte, au fur et à mesure que le besoin se fait sentir, les préoccupations exprimées par les acteurs sur le terrain, et de se référer aux compétences et pratiques endogènes pour les résoudre.

Les quatre domaines d'intervention du Club, suggérés par les partenaires sur le terrain, à savoir : les Perspectives de Développement à moyen et long terme, la Transformation du monde rural et le Développement durable, le Développement local et le processus d'intégration régionale et la Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et Sécurité, sont des domaines prioritaires dont la maîtrise garantit l'avenir de l'Afrique.

En associant les femmes à ses activités, en les aidant à se constituer en groupes et à se mettre en réseau, à capitaliser et à mutualiser leurs expériences et savoir-faire, donc à renforcer leurs compétences, le Club prend en compte une catégorie d'acteurs majeurs, dont le poids et l'importance sont reconnus sur le papier, mais non traduit dans la réalité sur le terrain.

Le défi pour le Club serait de profiter du partenariat fécond avec les organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) et régionales (Union Africaine) pour aider les femmes à intégrer leurs structures de décision, pour apporter leur sensibilité dans l'identification et le traitement des problèmes. Il devrait poursuivre ses activités de renforcement des capacités pour aider le Groupe de femmes, au niveau de chaque pays, à être un moteur de la société civile dans les questions de prévention des conflits et de gouvernance.

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE 1976-2006 : trente années de partenariat exemplaire entre les décideurs et la communauté de la recherche

Par Prof. A.I. Asiwaju
Président de l'Institut de l'Université Africaine, Imeko, État d'Ogun (Nigeria)

Avant toute chose, je voudrais remercier M. Normand Lauzon, Directeur du CSAO et, bien sûr, l'ensemble du Club de m'avoir invité à participer à Ouagadougou, ce 29 juin 2006, à cette réunion historique du Groupe d'orientation des politiques (GOP), l'équivalent de son Conseil d'administration.

Tout en félicitant le Club à l'occasion de ce mémorable 30^{ème} anniversaire, je voudrais considérer cet événement comme l'occasion de célébrer un partenariat exemplaire entre, d'une part, la recherche académique en sciences sociales et, d'autre part, la formulation d'une politique économique pertinente. Dans cette perspective, je ne peux m'empêcher de citer la pensée attribuée, je crois, à Woodrow Wilson, le 28^{ème} Président des États-Unis. Il a en effet dit que le progrès réel d'une société dépend d'une collaboration active entre, d'une part, l'homme d'affaires qui n'a pas le temps de rassembler et d'analyser les données indispensables aux prises de décisions politiques rationnelles et, de l'autre, l'homme de science doué de patience pour la collecte et l'analyse des données, mais dépourvu de pouvoir de décision.

Aujourd'hui en Afrique, alors que le fossé entre les décideurs et la recherche académique ne cesse de se creuser, le CSAO au sein de l'OCDE est une exception qui devrait susciter l'émulation. Ayant eu moi-même le privilège de contribuer à l'origine aux travaux de recherche académique et politique qui ont servi à enrichir le travail du Club jusqu'à ce jour, je voudrais saisir cette occasion pour réfléchir sur les relations actuelles ou futures entre mon travail de chercheur et l'excellent travail que le Club a réalisé et continuera de réaliser, ou encore sur l'influence éventuelle que la recherche pourrait avoir sur ce travail.

Le Club a été créé dans le souci de pallier la tragédie de la sécheresse dévastatrice qui a frappé toute la région du Sahel au milieu des années 70, du Cap Vert, au bord l'Océan Atlantique, jusqu'à Djibouti, sur la côte de la Mer Rouge. L'intervention de l'OCDE, qui finit par donner naissance au Club, se proposait de trouver une solution durable au cycle récurrent des désastres environnementaux qui, de par leur nature et leur impact, sont de dimension régionale et ne tiennent absolument aucun compte des frontières artificielles omniprésentes qui ont été imposées à l'Afrique de façon irrationnelle par l'impérialisme européen. La prise de conscience rapide de la nécessité d'une approche régionale au problème a été le premier point de convergence entre la mission du Club et le lancement de travaux pionniers en faveur d'une recherche sur les pays frontaliers, que j'ai eu le privilège d'introduire en Afrique de l'Ouest avec

John Igué, l'économiste géographe béninois. La première contribution fut l'étude de cas sur la frontière entre le Nigeria et le Bénin, contenue dans le livre intitulé **Western Yorubaland under European Rule, 1889-1945: A Comparative Analysis of French and British Colonialism** (London: Longman, 1976) [en français, *Le pays Yorouba occidental sous l'autorité européenne de 1889 à 1945: analyse comparative du colonialisme français et britannique*].⁵

Les décideurs ne sont généralement pas réputés pour reconnaître les sources scientifiques qui ont influencé leurs prises de décision. Les hommes et les femmes de pouvoir avancent souvent en s'appuyant sur des hommes et de femmes de science qui tirent leur satisfaction non pas tant d'une reconnaissance publique, mais plutôt de l'utilisation de leurs idées pour le progrès de la société. C'est pour cette raison que je suis particulièrement ravi de voir dans le nouveau concept de « pays frontières » ou encore de « zones transfrontalières », l'impact évident de mon travail initial de recherche dont les conclusions figurent dans plusieurs publications, dont **Artificial Boundaries** (Lagos: University of Lagos Press, 1984) [en français, *Les frontières artificielles*], et **Partitioned Africans: Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries, 1884-1984** [en français, *La partition des Africains: relations ethniques au-delà des frontières internationales de l'Afrique, de 1884 à 1984*] (London/New York: C. Hurst & Co. Publishers and St. Martins' Press, 1985). C'est un motif de satisfaction de voir aujourd'hui la mise en œuvre de ce concept qui a tout d'abord été articulé au Mali, puis a servi à la mise en place par la CEDEAO d'un Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT).

John Ogunsola Igué, l'intellectuel africain le plus influent du Club, a été mon partenaire académique pendant près de quarante années. Ce partenariat commença par notre rencontre fortuite à Porto Novo en 1967 alors que nous préparions tous les deux notre doctorat (moi en histoire à Ibadan, et lui en géographie à Paris). Ce premier contact a, par la suite, débouché sur un partenariat académique de toute une vie, qui s'est concrétisé au plan international par notre collaboration en vue de l'organisation d'un atelier au succès retentissant sur la Coopération transfrontalière entre le Nigeria et le Bénin à Topo, Badagry, au Nigeria du 8 au 13 mai 1988. Cet atelier a été le point de départ d'un ensemble d'initiatives que j'ai initiées sur la prévention des conflits entre le Nigeria et chacun de ses pays voisins⁶, et devrait être considéré comme le prédécesseur du lancement pilote du PIT de la CEDEAO à Sikasso (Mali) et à Ziguinchor (Sénégal) en septembre et octobre 2005.

⁵ Pour tout complément d'étude, voir W.R.S. Miles (1994), **Hausaland Divided: Colonialism and Independence in Nigeria and Niger** (Ithaca: Cornell University Press) et un autre de mes articles récemment publié dans mon livre intitulé **West Africa Transformations: Comparative Impacts of French and British Colonialism** (Lagos: Malhouse Press Ltd, 2001).

⁶ Le compte-rendu de trois de ces ateliers consultatifs – au Bénin en 1988, à Kano au Niger en 1989, à Yola au Cameroun en juillet 1992 et à Calabar en Guinée équatoriale en novembre 1992 – a été publié dans **La coopération transfrontalière Bénin-Nigeria**, édité par A.I. Asiwaju et O.J. Igue (Lagos: National Boundary Commission, 1994); **The Nigeria-Niger Transborder Cooperation** édité par A.I. Asiwaju et B.M. Barkindo (Lagos: National Boundary Commission, 1993); et enfin, **The Nigeria-Equatorial Guinea Transborder Cooperation/Cooperation Transfronteriza Entre Guinea Ecuatoiria/Nigeria** (édité par A.I. Asiwaju, B.M. Barkindo et R.E. Mabale (Abuja: National Boundary Commission 1997). A cet effet, le lancement par le CIP/CEDEAO prévu pour l'axe Maradi-Katsina-Kano de la frontière entre le Nigeria et le Niger pourrait bien bénéficier de la documentation de l'atelier Nigeria-Niger de 1998.

Une autre orientation possible de notre impact académique sur le travail du Club pourrait être le séminaire international sur « Les frontières en Afrique, du 12^{ème} au 20^{ème} siècle », ⁷ tenu à Bamako (Mali) en mars 1999 et sponsorisé conjointement par le Comité international des sciences historiques (CISH) et l'UNESCO dans le cadre de l'engagement de l'UNESCO en faveur de la promotion de la culture et de la paix. Cet événement a été l'occasion tout à fait inattendue de découvrir la sensibilité du Président Alpha Oumar Konaré aux questions de coopération transfrontalière et de promotion des politiques d'intégration régionale. Lors du dîner raffiné offert aux participants à la Présidence, j'ai été présenté en personne au Président à qui j'ai fait un exposé spécial de mes principales publications, axées pour la plupart sur l'étude des zones transfrontalières et de la coopération transfrontalière comme approche la plus viable pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, question dont l'intérêt constitutionnel est ancien pour le Mali. ⁸

Autour de 2002, lorsque le Mali avait commencé à appliquer à Sikasso le concept des zones transfrontalières, l'ancien partenariat avec Igué – alors consultant à plein temps auprès du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE à Paris – et la relation naissante avec le Président malien se sont avérés très utiles. La relation avec le Mali s'est davantage consolidée lorsque j'ai invité l'Ambassadeur A.S. Diarra, Directeur National des Frontières au Ministère de l'Intérieur et de l'Administration territoriale et fer de lance de la politique malienne, à assister à un atelier international de sensibilisation sur la coopération transfrontalière et l'intégration régionale en Afrique. Cet atelier a été organisé du 10 au 12 décembre par le **Center for African Regional Integration and Border Studies** [*en français, Centre d'étude sur les frontières et l'intégration régionale en Afrique*] de l'Université de Lagos dont j'étais alors le Directeur.

Cet atelier mettait l'accent sur la perspective comparative avec une allusion spéciale à l'Union européenne. Cela a été l'occasion d'une interaction fructueuse entre l'Ambassadeur Diarra et le Professeur Malcolm Anderson, l'expert européen en science politique le plus éminent en matière de politiques frontalières au sein de l'Union européenne, ⁹ qui participait aussi à l'atelier de Lagos. Cette interaction, complétée par la riche littérature qu'a reçue l'Ambassadeur Diarra – dont mes documents de comparaison avec l'Europe, largement publiés et disséminés ¹⁰ – a certainement permis d'introduire une perspective comparative européenne à la vision politique de la sous-région ouest-africaine. Cette perspective, actuellement au stade pilote, est coordonnée par le CSAO en partenariat actif avec la Direction Nationale

⁷ Le compte-rendu de cet atelier est publié dans **Des frontières en Afrique du XII^{ème} au XX^{ème} siècle** (UNESCO/CISH (Comité international des sciences historiques), Paris, 2005). Mon propre article, qui a été traduit sous le titre « Fragmentation ou intégration : quel avenir pour les frontières africaines ? » figure aux pages 73 à 84 dudit document.

⁸ La Constitution malienne prévoit spécifiquement la dissolution de l'État si celle-ci était rendue nécessaire par les objectifs d'intégration régionale.

⁹ Voir par exemple Malcolm Anderson (et Eberhard Bort, éditeur (1998)) : **The Frontiers of Europe** (Londres : France Pinter)

¹⁰ Outre mes nombreux écrits précédemment publiés dans **Boundaries and Africa Integration** (déjà cité dans le présent texte, et qui comprend « Borderlands in Africa : A Comparative Perspective with Particular Reference to Western Europe » et « Transfrontier Regionalism : The European Union Perspective on Post-Colonial Africa with Special Reference to Borgan »), l'un des articles de documentation remis à Lagos à l'Ambassadeur Diarra en décembre 2002 était une copie du document intitulé **1984 European Outline Convention on Transfrontier Cooperation Between Territorial Communities and Local Communities**. Ce document a servi à juste titre de modèle pour le projet de loi sur la Convention transfrontalière dans la zone de la CEDEAO, soumis à la CEDEAO en janvier 2006.

des Frontières du Mali que dirige l'Ambassadeur Diarra. En fait, c'est au début de l'année 2002 que j'ai pour la première fois exprimé la nécessité d'une meilleure prise en compte de la perspective européenne. C'est ainsi que j'ai suggéré, à la suite du Séminaire de Sikasso en mars, que l'Événement spécial du CSAO (finalement tenu à Accra en mai de la même année) soit organisé en Europe afin de permettre aux décideurs africains de tirer des leçons *in situ* des approches d'intégration en Europe.

Néanmoins, au moment de la tenue de la première Conférence Afrique-Europe sur la coopération transfrontalières prévue en 2007 – et lorsque la CEDEAO aura adopté le projet d'instrument régional qui lui a déjà été soumis basé sur le modèle de la Convention européenne traitant des grandes lignes de la coopération transfrontalière – toutes les recommandations que j'avais faites dans mon discours inaugural le 12 décembre 1984 auront été entièrement mises en œuvre sous l'impulsion du CSAO. Ces recommandations ont fait l'objet d'une publication intitulée **Artificial Boundaries** [*en français, Frontières artificielles*].

Confirmant mon propos, le CSAO/OCDE n'est pas la seule institution ayant bénéficié de nos activités de recherche de haut niveau et de nos publications. On peut mentionner l'empreinte indélébile que j'ai laissée en ma qualité de Commissaire aux frontières internationales de la Commission Nationale nigériane chargée des frontières de 1989 à 1994, où j'ai eu une influence incontestée sur la coopération transfrontalière et la mise en place d'une politique de développement des régions frontalières vis-à-vis des pays voisins d'Afrique occidentale et centrale. J'ai également rendu d'importants services en tant que consultant auprès de plusieurs organismes internationaux et régionaux en Afrique, appartenant pour la plupart au système des Nations Unies : le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique basé à Lomé au Togo,¹¹ le Centre pour le développement régional/Bureau Afrique à Nairobi au Kenya¹² et le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar au Sénégal,¹³ sans oublier le Secrétariat exécutif de la CEDEAO.¹⁴ Toutes ces interventions étaient en rapport avec l'intérêt de ces institutions pour les questions transfrontalières.

¹¹ Voir mon rapport intitulé « Basic Report on West Africa » (ou Rapport de base sur l'Afrique de l'Ouest) inclus dans les Conclusions d'un atelier international sur l'Influence des problèmes frontaliers sur la paix et la sécurité en Afrique (en anglais **Proceedings of an International Workshop on the Role of Border Problems in Africa Peace and Security** – Nations Unies, New York : Département de la paix et du désarmement, 1992). Ce rapport a été révisé et publié sous le chapitre 6 de **Frontières et intégration africaine**, pp. 129-163.

¹² Il s'agit ici des recherches de fond réalisées au Centre sur le thème du Développement des régions frontalières en Afrique de l'Est et du Sud. Ces recherches ont débouché sur l'organisation de deux ateliers bilatéraux, l'un en 1995 à Kariba au Zimbabwe, sur la frontière avec la Zambie, et l'autre en 1996 à Mutare, également au Zimbabwe, mais cette fois sur la frontière avec le Mozambique. Ces documents sont publiés par A.I. Asiwaju and Marlies de Leeuw, eds. (1998) sous le titre Développement de régions frontalières en Afrique: Regard sur les sous régions d'Afrique de l'Est et du Sud (en anglais, **Border Region Development in Africa : Focus on the Eastern and Southern Sub-Regions**) (Nagoya, Japon : Centre des Nations Unies pour le Développement régional).

¹³ **L'initiative des régions frontalières**, financée par l'UNOWA et qui lui a été soumise en août 2005. Il s'agit d'une analyse approfondie des rapports des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la CEDEAO sur le thème.

¹⁴ Voir **A.I. Asiwaju et L.B. One (1994)** : Rapport de l'étude en vue de l'établissement de zone industrielles inter états en Afrique de l'Ouest (en anglais, **Report of the study for the Establishment of Inter-State Industrial Zones in West Africa**), présenté devant l'Unité d'agriculture et d'industrie du Secrétariat exécutif de la CEDEAO. Cette étude comprenait une recherche documentaire intensive et les résultats de travaux sur le terrain dans neuf zones transfrontalières potentielles en Afrique de l'Ouest.

Néanmoins, bien que le CSAO ne soit pas l'utilisateur exclusif de nos travaux, il demeure de loin le meilleur en termes de durabilité, de pertinence et de concentration. L'intérêt du CSAO pour les initiatives de coopération transfrontalière et les expériences de terrain de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ont, plus que les autres, aidé à renforcer la visibilité politique de nombre de carrières dans la recherche, comme la mienne, qui ont été largement consacrées à l'étude des zones transfrontalières en Afrique.

Ainsi, au cours de l'atelier de sensibilisation sur les politiques organisé par le Club à Abuja en octobre 2004 dans les locaux de la CEDEAO, mes publications ont suscité un grand intérêt et ont même été acquises pour le bureau du Club à Paris. Il a également été suggéré d'en faire traduire certaines en français, notamment ***Partitioned Africans*** (déjà cité) et ***Boundaries and African Integration : Essays in Comparative History and Policy Analysis*** (Lagos ; PANAF Publishing Inc., 2003) [*en français, Frontières et intégration africaine : essais d'histoire comparative et d'analyse politique*].

J'attends donc avec impatience que se poursuive à l'avenir la collaboration fructueuse entre le CSAO et la communauté des chercheurs qui doit elle-même adopter l'esprit d'une collaboration transfrontalière et multidisciplinaire si elle veut continuer à être utile pour résoudre les problèmes, comme cela a été le cas dans la mise en oeuvre du processus d'intégration régionale en Afrique. Cette préoccupation était déjà au centre d'un de nos tous premiers livres intitulé ***Borderlands in Africa : A Multidisciplinary and Comparative Focus on Nigeria and West Africa*** [*en français, Régions frontalières en Afrique : un regard multidisciplinaire et comparatif sur le Nigeria et l'Afrique de l'Ouest*] édité par A.I. Asiwaju et P.O. Adeniyi et publié par University of Lagos Press, 1989. Depuis l'organisation du mémorable séminaire de Lomé sur la commercialisation des céréales en Afrique de l'Ouest du 6 au 9 novembre 1989, le Club du Sahel a pu apprécier la nécessité d'élargir son envergure, ce qui a par la suite suscité sa restructuration sous la dénomination actuelle de Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO). Il est demeuré fidèle depuis lors à la tradition qui le caractérise, à savoir l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action prenant en compte les réalités de terrain. Le Club est réputé pour avoir suscité de nombreuses initiatives de recherche et de publications en France, au Bénin, au Sénégal et au Mali. Le grand nombre de publications de qualité que le Club a mis en circulation ne laisse aucun doute sur son engagement en tant que producteur et consommateur de données provenant du monde de la recherche.

Il faut espérer que la célébration de ce 30^{ème} anniversaire suscitera un intérêt et un appui encore plus forts du Club pour le monde de la recherche, notamment à travers des programmes ou encore des institutions spécialisées telles que l'Institut Universitaire Africain à Imeko dans l'État d'Ogun au Nigeria, dont la localisation dans l'une des régions transfrontalières les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest n'est pas fortuite. Cet institut vise à fournir un appui à la recherche et à la formation dans le cadre du Programme d'Initiatives Transfrontalières de la CEDEAO. Il est un peu l'équivalent de l'Institut universitaire européen de Florence en Italie et du Collège de l'Europe à Bruges en Belgique, instituts fondés dans le but de faciliter l'orientation du processus d'intégration régionale en Europe. L'appui du CSAO à ce genre d'institutions en Afrique est nécessaire, non seulement pour permettre aux Africains d'occuper le siège du pilote, mais aussi et surtout, pour leur permettre de conduire leur processus d'intégration régionale vers une destination sûre et sécurisée.

Joyeux anniversaire.

Deuxième session





Mairie de Ouagadougou (Burkina Faso)

E

volution de la ville de Ouagadougou depuis 30 ans

par M. Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou
(Synthèse de son intervention)

Ouagadougou, capitale du Burkina Faso est une ville en pleine expansion, empreinte d'un certain dynamisme, qui accueille depuis quelques années de nombreux migrants issus du Togo et de la Côte d'Ivoire. Elle dispose de certains atouts, mais il lui reste encore de nombreux défis à relever notamment dans les domaines du logement, de l'accès à l'eau et de l'emploi.

En 1960, la ville de Ouagadougou ne comptait que 60 000 habitants. Aujourd'hui, sa population est estimée à près de 1.5 million. Elle se compose de 5 arrondissements, 30 secteurs et 17 villages.

C'est en 1995 que la ville a élu son premier maire, M. Simon Compaoré, pour un mandat de 5 ans. Ce dernier vient de voir son mandat renouvelé (2006-2011) pour la troisième fois consécutive, lors des récentes élections d'avril 2006. A cette occasion, le conseil municipal a été renforcé passant de 90 à 163 membres, compte tenu de l'évolution démographique de la ville.

En 1995, la ville disposait d'un budget de 1 milliard pour près de 1 million d'habitants. En 2006, celui-ci se monte à 7 milliards ; l'objectif étant dans les prochaines années d'atteindre les 10 milliards.

Ouagadougou a mis en place une politique d'assainissement qui lui vaut la réputation de la ville la plus propre d'Afrique de l'Ouest. Au-delà de cet aspect anecdotique, cette politique a permis de donner un emploi à des femmes regroupées au sein des Brigades vertes actuellement en charge de la propreté de la ville. Cela a également contribué à faire reculer certaines pathologies qui se développent dans les grandes agglomérations africaines.

La ville de Ouagadougou est composée d'une population très jeune : 70% de ses habitants ont moins de 20 ans. Cette jeunesse est un potentiel extraordinaire pour la ville, qui est encore peu exploité. En effet, les jeunes ont du mal à trouver un emploi en dépit d'un certain dynamisme économique de la ville mais où le secteur informel représente 30% de l'activité. La mairie réfléchit à la manière dont elle pourrait occuper cette jeunesse pour qu'elle puisse pleinement participer à la vie de la cité et à la création de richesses.

L'une des principales contraintes de cette capitale concerne ses ressources en eau. En effet, la ville et la région connaissent des problèmes de sécheresse qui les pénalisent dans leur développement économique. Pour y remédier, les autorités ont prévu de construire un barrage à 40 km du centre qui devrait permettre de mieux réguler l'approvisionnement en eau de la ville. Mais, comme le remarque le Maire de Ouagadougou, M. Simon Compaoré, si la pluie n'est pas au rendez-vous, ce barrage ne règlera pas tous les problèmes.

L'autre contrainte concerne l'approvisionnement en électricité, indispensable au bien être des populations ainsi qu'au développement du secteur privé formel et informel. Le kilowatt/heure à Ouagadougou est l'un des plus chers d'Afrique. Ce qui constitue un frein pour le développement de l'activité économique de la ville.

Avec une population en pleine expansion, la demande en logements est très importante. Ce qui explique que le secteur de l'immobilier est actuellement en plein boom avec la création de nombreuses sociétés immobilières privées. Pour faire face à la demande de terrains et de logements, notamment des populations les plus vulnérables, la mairie a mis à leur disposition plus de parcelles. Néanmoins, les autorités commencent à réfléchir à une utilisation différente de l'espace disponible qui sera à terme obligatoirement réduit.

En dépit des avancées et de la politique menée par la ville pour faire de Ouagadougou une grande capitale d'Afrique de l'Ouest, quatre questions seront au cœur des préoccupations du Maire, M. Simon Compaoré dans les années à venir :

- Comment concilier l'augmentation de la population avec l'offre de logements qui n'est pas suffisante ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour disposer de l'eau en quantité suffisante et de qualité satisfaisante ?
- Comment consolider l'économie de Ouagadougou et favoriser la création d'emplois, pour les jeunes et les femmes notamment ?
- Comment faire une juste redistribution des richesses avec l'ensemble de la population ?



Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives à moyen et long terme

par M. Georg Charpentier
Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso

Pauvreté en Afrique de l'Ouest

Etat des lieux sur la pauvreté en Afrique de l'Ouest

La pauvreté est sans nul doute le défi majeur auquel sont confrontés les pays d'Afrique au Sud du Sahara et ceux d'Afrique de l'Ouest en particulier. En effet, les pays de la sous-région sont classés parmi les plus pauvres. Presque une personne sur deux vit avec moins d'un dollar par jour, incidence la plus élevée parmi les blocs régionaux du monde. Les pays de l'Afrique de l'Ouest accusent aussi un retard important pour les autres dimensions du développement humain notamment l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, les infrastructures, la sécurité, etc.

Les pays de la sous-région ont réagi à ce défi en mettant la lutte contre la pauvreté au coeur de leur stratégie de développement. A ce jour, douze pays de la sous-région ont fini l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, cf. tableau 1). Dans l'ensemble, ces DSRP dégagent les mêmes axes prioritaires : accélération de la croissance à travers une diversification réussie des structures productives de l'économie, redistribution des gains de la croissance en faveur des pauvres et bonne gouvernance en tant que processus de changement dans la gestion des économies.

Comme la pauvreté humaine, la pauvreté monétaire en Afrique de l'Ouest est devenue préoccupante. Son incidence reste élevée. Elle varie de 30 % au Bénin à 72,6 % au Togo et à 88 % en Guinée-Bissau. Plus grave, la tendance de l'incidence de la pauvreté en Afrique de l'Ouest est à la hausse. Ainsi, l'incidence de la pauvreté au Burkina est passée de 44,5 % en 1994 à 45,3 % en 1998. Cette évolution est similaire en Côte d'Ivoire dont le taux de pauvreté est passé de 32,3% en 1993 à 36,8 % en 1995 puis à 33,6 % en 1998. Il en est de même pour le Nigeria et le Ghana dont les taux de pauvreté sont passés respectivement de 42,8 % en 1992 à 65,6 % en 1996 et de 35,7 % en 1991 à 42,6 % en 1999.

Croissance et pauvreté

Depuis le temps des ajustements structurels, nous savons tous que la croissance est une composante nécessaire mais pas suffisante pour la réduction de la pauvreté. Dans la plupart des pays de la CEDEAO, le taux de croissance économique annuel moyen excède rarement 5 % sur la période récente. Même pour les pays qui réalisent les taux le plus élevés, le taux réalisé est inférieur au minimum requis pour pouvoir lutter efficacement contre la pauvreté. Ainsi, selon les évaluations de la CEA, le Bénin aurait besoin d'un taux de croissance de 6.6% alors que son taux de croissance moyen entre 1995 et 2000 était de 5.1%. Globalement, les performances économiques n'ont pas été suffisantes pour réduire substantiellement la pauvreté dans la sous-région.

Etant donné que la majorité des pauvres se trouve en milieu rural, seule une croissance substantielle des revenus de ce milieu permettra de réduire la pauvreté. Par ailleurs, la croissance du secteur primaire qui occupe plus de 80 % de la population n'a été que de 4 % sur la période 1994-2000. Avec un tel rythme de progression, il est difficile à ce secteur d'impulser durablement une croissance économique d'ensemble forte et suffisante pour réduire significativement la pauvreté.

Tableau 1 : Information de base sur les pays d'Afrique de l'Ouest

Pays	IDH 2003		Appartenance à des communautés régionales			DSRP	PMA	OMC
			Censad (22)	Cedeao (16)	Uemoa (8)			
			1998	1975	1994			
Bénin	0,431	162	x	x	x	Dec 02	oui	oui
Burkina Faso	0,317	175	x	x	x	Juil. 04 / mai 00	oui	oui
Cap vert	0,721	105		x	x	Sep 04	oui	non
Côte d'Ivoire	0,420	163	x	x	x	PRSP intérimaire janv 02	non	oui
Gambie	0,470	155	x	x	x	Avril 02	oui	oui
Ghana	0,520	138	x	x	x	Nov 05 / Fev. 03	non	oui
Guinée	0,466	156		x	x	Janv. 02	oui	oui
Guinée Bissau	0,348	172	x	x	x	PRSP intérimaire 09/00	oui	oui
Liberia	Nd	Nd	x	x	x	Non	oui	non
Mali	0,333	174	x	x	x	Mai 02	oui	oui
Mauritanie	0,477	152				Dec 00	oui	oui
Niger	0,281	177	x	x	x	Jan 02	oui	oui
Nigeria	0,453	158	x	x	x	Dec 05	non	oui
Sénégal	0,458	157	x	x	x	Mai 05 / Mai 02	oui	oui
Sierra Leone	0,298	176	x	x	x	Mars 05	oui	non
Togo	0,512	143	x	x	x	Non	oui	oui

Sources : Rapport mondial sur le développement humain (PNUD 2005), Banque mondiale, OMC

La Gouvernance

La bonne gouvernance, pourquoi ?

Dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable, la bonne gouvernance reste fondamentale. Sans bonne gouvernance il est fort probable que les politiques et stratégies de développement ne produisent les résultats escomptés. Elle constitue également un préalable sans lequel les investisseurs ne se sentent pas en sécurité pour investir dans la région et créer des ressources.

En matière de bonne gouvernance, on peut dire de façon globale, que les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest progressent, mais lentement à cause de nombreuses contraintes d'ordre politique, culturel, économique et financier, institutionnel, etc. En effet, dans la plupart des pays de la sous-région, la bonne gouvernance est de plus en plus mise en amont du processus du développement par la participation, la transparence, la responsabilité, la décentralisation, l'efficacité et la primauté de l'Etat de droit et du respect de la légalité. Cette situation reste cependant fragile au regard des quelques foyers de tension et des crises sociales que l'on constate dans quelques pays. Les efforts restent donc à poursuivre pour maintenir la situation dans une tendance positive.

Le MAEP

Dans ce contexte, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) qui est une émanation du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), adopté par le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD le 9 mars 2003, apparaît comme une opportunité pour l'Afrique de consolider et renforcer la bonne gouvernance. En effet, l'objectif visé à travers le MAEP est de « stimuler l'adoption de lois, politiques, normes et pratiques appropriées pouvant mener à la stabilité politique, à une forte croissance économique, à un développement durable et à une intégration économique accélérée aux niveaux sous régional et continental ».

Il faut se réjouir du fait que depuis le lancement de l'initiative du MAEP, 26 pays africains aient volontairement adhéré au mécanisme.

Le Burkina Faso après son adhésion au mécanisme le 9 mars 2003, a procédé au cours de la semaine écoulée à la signature du protocole d'accord avec le Forum du MAEP relatif aux missions de revues techniques et aux visites d'évaluation du Burkina Faso. Ces actions constituent un pas décisif vers la concrétisation du processus du MAEP dont les résultats et recommandations devraient contribuer, au renforcement de la gouvernance dans le pays. Aussi, un processus africain et interne a en effet beaucoup plus de chances de provoquer et d'accélérer les changements positifs et durables qu'une application de conditionnalités externes.

Intégration dans l'économie mondiale

Les enjeux des négociations

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés lors du sommet du Millénaire tenu en 2000. A travers l'adoption du huitième objectif, c'est la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement que la communauté internationale s'efforce d'atteindre. Ce partenariat devrait permettre d'instaurer un système commercial et financier plus ouvert, fondé sur des règles prévisibles (cible 12), de subvenir aux besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA), de proposer des médicaments à tous les pays en développement en collaboration avec les laboratoires pharmaceutiques (cible 17) ou encore de mettre à la disposition de tous les bienfaits de la technologie en coopération avec le secteur privé (cible 18). Les échanges commerciaux tiennent également un rôle non négligeable dans la réalisation d'autres objectifs du Millénaire comme l'éradication de l'extrême pauvreté ou encore les cibles en matière de santé et d'éducation. Dans un tel contexte, la réforme du système commercial international négociée actuellement à différents niveaux mérite d'être étudiée et approfondie.

De tous les scénarios qui ont pu être réalisés pour évaluer l'impact du cycle de Doha, il ressort que l'Afrique sera le continent qui profitera le moins des négociations commerciales telles qu'elles se déroulent actuellement. Ce décalage entre les ambitions initiales affichées à Doha en 2001 et les bénéfices prévisibles pour les pays africains s'explique d'abord par le contenu même des négociations en cours et les faibles avancées sur l'accès au marché, l'absence de réel progrès sur les subventions et la pression sur les produits non agricoles et les services. La faible capacité des économies africaines à profiter des opportunités offertes par la mondialisation constitue le deuxième facteur. Améliorer d'une part la capacité à négocier et d'autre part la capacité de l'offre locale constitue donc des enjeux majeurs pour les pays de la sous région.

A côté des négociations multilatérales, les pays en développement se trouvent également engagés dans des négociations bilatérales ou régionales. Il en est ainsi des pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CEDEAO qui négocient depuis 2003 avec l'Union européenne un accord de libre échange qui devrait entrer progressivement en application à partir de 2008. Néanmoins, dans les conditions actuelles, l'incitation pour les pays africains à s'engager véritablement dans les négociations des APE proviendrait d'une aide pour le commerce additionnelle (à travers des initiatives comme le cadre intégré) afin de développer les infrastructures de base nécessaires au commerce et de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire.

L'aide pour le commerce

L'OMC et l'OCDE (2005) ont classé l'aide pour le commerce en trois grandes catégories : (i) la réglementation et la politique commerciale ; (ii) le développement commercial ; (iii) les infrastructures. La première catégorie « *réglementation et politique commerciale* » regroupe les appuis portant sur l'analyse des politiques, la participation aux négociations multilatérales, l'analyse et l'application des accords commerciaux internationaux, la définition des normes techniques, l'appui aux négociations régionales ou encore le renforcement des ressources humaines. La deuxième catégorie des appuis, « *le développement commercial* », couvre le développement des affaires et des activités économiques à travers l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'accès aux crédits commerciaux, la promotion de certains secteurs productifs. Enfin, la troisième catégorie, « *les infrastructures* », couvre les appuis nécessaires pour

améliorer les infrastructures et faciliter ainsi les échanges, qu'il s'agisse des transports, des communications, de l'énergie ou encore des facilités de stockage¹⁵. Selon l'évaluation de l'OMC et de l'OCDE, l'aide pour le commerce a fortement augmenté en 2003, notamment dans les première et deuxième catégories.

Le Cadre intégré (CI) constitue une des principales initiatives adoptées par la communauté internationale en matière d'aide pour le commerce (Nations Unies 2005). A la suite de la conférence ministérielle tenue en 1996 à Singapour, les pays membres de l'OMC ont pris conscience des spécificités particulières auxquelles sont confrontées les PMA pour s'intégrer dans l'économie mondiale. La structure de la production, le niveau de capital humain, la disponibilité des infrastructures de base et aussi les coûts de production influencent considérablement l'impact d'une ouverture commerciale sur le développement humain et la réduction de la pauvreté. Certains coûts de production restent encore particulièrement élevés dans la région, notamment pour les pays enclavés comme le Burkina Faso. Ainsi, le Kilowatt heure au Burkina Faso et au Mali est deux fois à trois fois plus élevé que dans des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire (cf. tableau 2).

Pour ces raisons, il est apparu nécessaire d'assurer une plus grande cohérence entre la politique d'aide publique au développement et l'approfondissement de la libéralisation commerciale. En octobre 1997, le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du Commerce International (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont lancé une initiative conjointe en faveur du renforcement des capacités commerciales, le Cadre Intégré. L'objectif de cette initiative est double : d'abord, placer la politique commerciale au centre des plans de développement et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté ; ensuite, faciliter la fourniture d'une assistance technique coordonnée dans le domaine du commerce.

Tableau 2 : UEMOA, les coûts des facteurs en 2000

Facteurs	Unité	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Eau	FCFA/m3 pour 100m3	1 206	293	396	315	386	614	257
Transport – routes	FCFA/km	55	34	31	34	42	34	32
Electricité (industrie)	FCFA/kwh	110	45	36	81	Nd	Nd	nd

Source : FIAS, 2004 ; UEMOA, 2004.

Le Cadre intégré, qui bénéficie aujourd'hui de l'appui de dix sept donateurs bilatéraux et multilatéraux, constitue un des principaux instruments pour mettre en place et développer une aide en faveur du commerce. En juillet 2005, sa mise en œuvre avait atteint diverses étapes dans vingt huit PMA, dix neuf pays ayant mené à terme leurs études diagnostiques et s'appêtant à les intégrer dans leurs DSRP.

Le Sénégal et le Bénin ont été parmi les premiers pays à s'engager dans l'initiative, respectivement en 2001 et 2003. Depuis, le processus s'est accéléré et aujourd'hui l'initiative « Cadre intégré » a été lancée dans huit PMA de la sous-région¹⁶.

¹⁵ Pour certains analystes, l'aide pour le commerce devrait également comporter les mesures financières compensatrices à l'attention des pays en développement pour pallier les baisses des termes de l'échange ainsi que les pertes des recettes fiscales liées à la libéralisation des échanges (PNUD 2006).

¹⁶ Il s'agit respectivement du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la Sierra Leone et du Sénégal.

Le Burkina Faso bénéficie de l'initiative depuis 2005 et un atelier de consensus sur les grandes orientations de l'étude diagnostiques s'est tenu à la fin du mois de janvier 2006. Cette rencontre entre les responsables des ministères concernés par les politiques commerciales et de développement ainsi que l'ensemble des acteurs concernés a permis de dégager un consensus autour de trois grands axes : la diversification de la production de biens exportables, l'amélioration de la productivité des facteurs pour accroître la production d'exportables ; l'investissement et le capital productif.

Conclusions

Les défis de développement auxquels sont confrontés les pays de la sous-région sont importants. Cependant, des progrès significatifs ont été observés ces dernières années. Ainsi, au Burkina Faso, le taux brut de scolarisation dans le primaire a sensiblement progressé ces dernières années, passant de 50,8% en 2000 à près de 60,2% en 2005. Dans le même temps, et malgré un environnement international défavorable, la production cotonnière a presque quadruplé. Plus généralement, de nombreux pays de la sous-région ont pu bénéficier d'initiatives internationales comme l'AGOA grâce aux avancées observées dans le domaine de la gouvernance. De plus, pratiquement tous les pays de la sous-région se sont dotés d'un Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui mettent en avant la recherche d'une croissance équitable et de la bonne gouvernance comme des conditions sine qua non de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'accélération de l'atteinte des OMD nous semble donc reposer aujourd'hui sur deux piliers complémentaires : la bonne identification des besoins de développement, secteur par secteur mais aussi l'approfondissement de l'approche partenariale entre les pays de la sous région et les donateurs. Le développement de cette approche partenariale repose sur une meilleure reconnaissance des efforts réalisés par les pays et un engagement plus soutenu basé sur un véritable partenariat et non sur un rapport donneur/receveur caractérisé par des conditionnalités.

C'est le lieu pour moi de saluer la contribution du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à la mise en place d'un tel partenariat à travers les échanges qu'ils organisent entre les pays d'Afrique de l'Ouest et les pays de l'OCDE, sur des thématiques aussi essentielles pour la sous région que la transformation du monde rural, le développement local, l'intégration régionale et aussi la gouvernance, la paix et la sécurité. En invitant des représentants du secteur public mais aussi du secteur privé et de la société civile aux différents fora qu'ils organisent, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest contribue à une meilleure connaissance de la sous région, et constitue un facteur de rapprochement entre les pays de l'OCDE et l'Afrique de l'Ouest.

Le travail du Club du Sahel contribue sans ambiguïté à instaurer un environnement de confiance essentiel pour créer un véritable partenariat où l'on partage les risques, les investissements nécessaires à réaliser ou du moins à s'approcher des Objectifs du Millénaire.

Le PNUD partage cette vision du Club du Sahel et se réjouit du Partenariat déjà fort et constructif qui existe entre nos deux Institutions.

Je vous remercie.



Afrique de l'Ouest : Etat des lieux

Intervention¹⁷ de M. Célestin B. Bado
Chargé des opérations de la Banque Mondiale au Burkina Faso

I. Etat des lieux de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest n'est pas une région homogène. Premier exemple : elle regroupe des pays exportateurs de pétrole de même que des pays importateurs nets. Deuxième exemple : certains pays sont membres de la Zone Franc alors qu'autres n'appartiennent pas à cette union monétaire. Troisième exemple : certains pays connaissent une certaine stabilité d'autres sont en situation d'instabilité. Quatrième et dernier exemple : au niveau climatique et géographique, la région est composée de pays sahéliens et de pays côtiers. Ces différents éléments s'entrecroisent parfois et créent des dynamiques très différentes selon les pays.

- Cependant même si les situations sont contrastées, on enregistre des progrès notables dans la plupart des pays avec une croissance moyenne supérieure à 5% au cours des cinq dernières années.
- Aspect positif : la croissance récente est due en grande partie à de meilleures politiques macro-économiques qui ont permis aux pays de faire face à des conditions extérieures défavorables. L'exemple du Burkina est dans ce sens révélateur. Il a su bien gérer une détérioration massive de ses termes de l'échange.
- Autres aspects positifs :
 - Les développements politiques satisfaisants au Liberia et en Guinée Bissau ;
 - L'allègement de la dette multilatérale et la poursuite de l'initiative PPTE ;
- Aspects négatifs :
 - L'instabilité politique en Côte d'Ivoire ;
 - Les tensions dans le Delta au Nigeria ;
 - La détérioration des termes de l'échange (baisse des cours du coton...).
 - La croissance n'a pas été favorable à tout le monde. Le chômage ou le sous-emploi des jeunes reste beaucoup trop important, entraînant des actes désespérés à l'émigration.

¹⁷ Ce document a été réalisé à partir des notes utilisées par M. Célestin Bado lors de son intervention.

II. Vision des perspectives de développement à moyen et à long terme de la région

- L'accélération de la croissance n'est pas à un niveau suffisant pour permettre d'atteindre certains Objectifs de Développement du Millénaire. Avec une croissance moyenne de 5% sur la période 2004-2005, elle reste en deçà des 7% requis pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.
- Beaucoup de défis demeurent :
 - risques de la hausse des cours du pétrole pour les importateurs nets ;
 - risques sur les cours du coton ;
 - risques politiques.
- Opportunités et risques : Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, AGOA avec les Etats-Unis ; intégration régionale avec la CEDEAO et l'UEMOA.

De manière générale, les perspectives sont encourageantes car les politiques sont bonnes et les économies sont plus saines dans la majorité des pays de la zone. Selon le FMI, la croissance en Afrique subsaharienne pourrait atteindre 5.3 % en 2006.

Voici quelques axes de politiques à poursuivre pour matérialiser les promesses :

- Poursuivre la bonne gestion macro-économique et des politiques sectorielles adéquates ;
- Encourager une intégration ouverte : favoriser les échanges régionaux tout en ouvrant la zone au commerce mondial ;
- Continuer l'investissement dans le capital humain (éducation et santé) ;
- Poursuivre les réformes du climat des affaires sur la base des indicateurs du rapport « Doing Business » ;
- Développer des infrastructures de qualité.

III. Partenariat avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

- Le Partenariat entre la Banque mondiale et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est très ancien et avancé.
- Les travaux analytiques et études prospectives menées par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest sont des éléments importants dans la préparation des opérations de la Banque mondiale, en particulier sur la décentralisation.
- Il existe des complémentarités entre les deux institutions dans les domaines du développement rural, de la sécurité alimentaire ainsi que dans le renforcement des institutions et des infrastructures rurales.
- Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest doit poursuivre ses actions de plaidoyer en faveur de la région ; la Banque avec les autres donateurs doit continuer de soutenir des projets « intégrateurs » dans la région.



Réseau des Organisations paysannes et
de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives à moyen et long terme

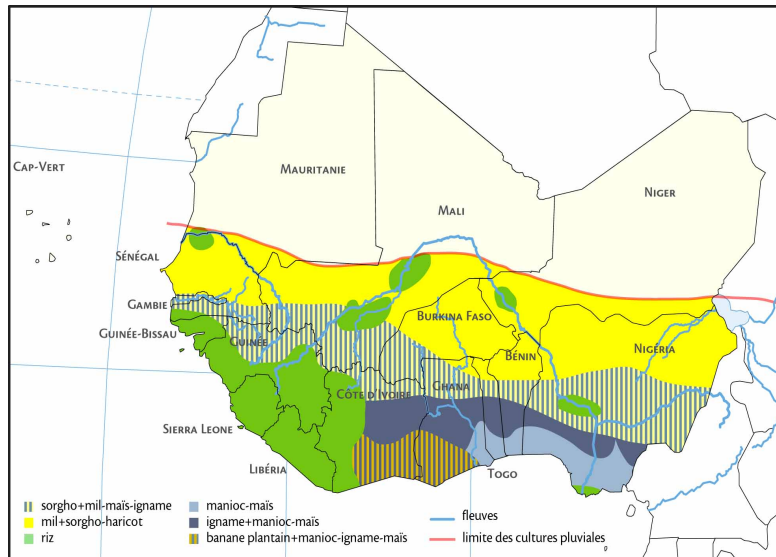
par M. Ndiogou Fall
Président du Comité Exécutif du ROPPA

PLAN DE LA COMMUNICATION

- I. Potentiel de production de l'Afrique de l'Ouest
- II. La situation socio-économique actuelle
- III. Pourquoi cette situation actuelle de l'Afrique de l'Ouest ?
- IV. Les conditions de productions agricoles d'autres pays
- IV. Propositions du ROPPA

I. Des potentialités pour le développement de l'agriculture

Des ressources en terre et une complémentarité productive potentielle

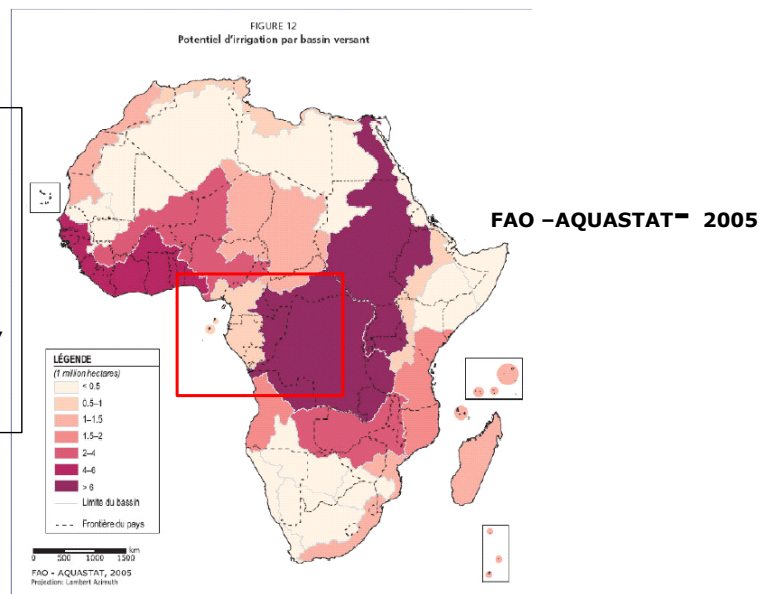


- Des potentialités écologiques et agronomiques réelles et diversifiées
- Une complémentarité naturelle entre les zones écologiques (élevage et céréales sèches au Nord et tubercules et céréales exigeantes en eau au Sud)
- 71,36 millions ha de terres cultivables (14% utilisées) ; 132,2 millions ha de terres pastorales (25,9% utilisées)
- Une urbanisation galopante (une demande urbaine de plus en plus forte). En 2015, 62% des 400 millions d'habitants seront dans les villes.
- Une marge de progression possible de la productivité

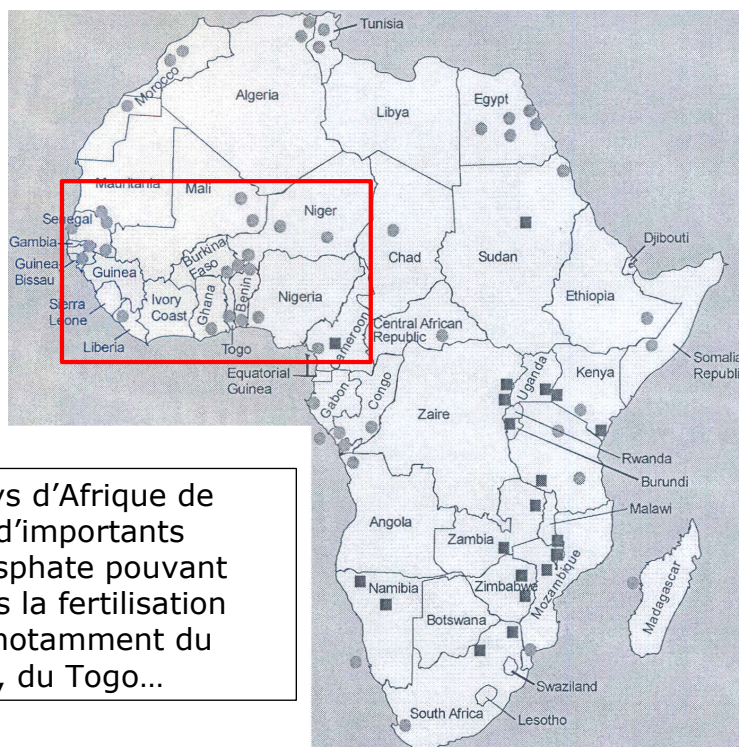
Un important potentiel d'irrigation

•Le potentiel d'irrigation des différents bassins versants est important: 500 000 ha au moins pour les petits bassins

•Dans le golfe de Guinée, certains bassins ont un potentiel supérieur à 6000 000 ha



Des sous-sols riches en phosphate



La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest disposent d'importants gisements de phosphate pouvant être valorisés dans la fertilisation des sols. Il s'agit notamment du Bénin, du Burkina, du Togo...

II. La situation socio-économique actuelle

Contribution des secteurs de production à la création de la richesse en Afrique de l'Ouest

Secteur de production	Contribution au PIB en pourcentage	Population active occupée
Agriculture, élevage	35	65% (190 500 000 personnes)
Pêche	1 à 10 selon les pays	10% (30 000 000 personnes)
Foresterie	Environ 1	
Industriel artisanat	29,9	6% (10 800 000 personnes)
BTP (bâtiments et travaux publics)	3,8	

Accroissement de la dégradation des RN

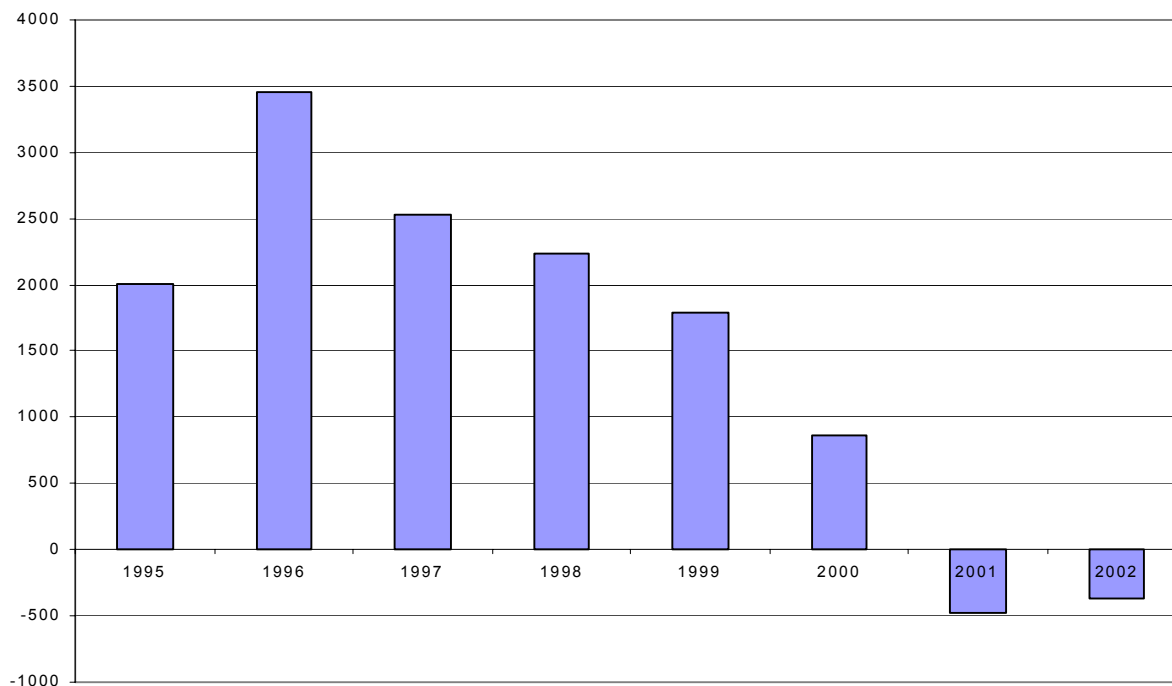
Variation forêts en AO entre 1990/2000 = - 12,6 M ha

Évolution des superficies de forêts de 1990 à 2000, par sous-région : Afrique						
	superficie terrestre totale (millions ha)	superficie forestière 1990 (millions ha)	superficie forestière 2000 (millions ha)	% de forêts en 2000	variations en 1990-2000 (millions ha)	% de variations par an
Afrique centrale	524,3	249,4	240,3	45,8	-9,1	-0,37
Afrique orientale	243,8	38,8	35,4	14,5	-3,4	-0,87
Afrique du Nord	851,0	77,1	67,9	8,0	-9,2	-1,22
Afrique australe	679,8	239,1	222,0	32,6	-17,1	-0,70
Afrique occidentale	605,6	85,1	72,5	12,0	-12,6	-1,53
Ouest de l'océan Indien	58,9	13,0	11,9	20,1	-1,1	-0,90
Afrique	2 963,3	702,5	649,9	21,9	-52,6	-0,7

Source : D'après FAO, 2001b. Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement égaux à leur somme.

Solde des échanges agricoles et alimentaires de l'Afrique sub-saharienne, en millions de dollars

Source J. Berthelot



Difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

L'accès à l'eau potable reste encore limité, tant en milieu urbain que rural.

Au Ghana, en 2000, seules 49% de la population rurale et 87% de la population urbaine, ont accès à l'eau potable. Au Niger, en 2000, 5% de la population rurale et 79% en milieu urbain avaient accès à l'assainissement.

Pays	Accès à l'eau potable				Accès à l'assainissement			
	% Milieu Urbain		% Milieu Rural		% Milieu Urbain		% Milieu Rural	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
BENIN	-	74	-	55	46	46	6	6
BURKINA FASO	74	84	50	-	88	88	14	16
COTE D'IVOIRE	89	90	49	65	78	-	30	-
CAPE VERT	-	64	-	89	-	95	-	32
GAMBIE	-	80	-	53	-	41	-	35
GHANA	83	87	43	49	59	62	61	64
GUINEE	72	72	36	36	94	94	41	41
GUINEE BISSAU	-	29	-	55	-	88	-	34
LIBERIA	-	-	-	-	-	-	-	-
MALI	65	74	52	61	95	93	62	58
MAURITANIE	34	34	40	40	44	44	19	19
NIGER	65	70	51	56	71	79	4	5
NIGERIA	78	81	33	39	77	85	51	45
SENEGAL	90	92	60	65	86	94	38	48
SIERRA LEONE	-	23	-	31	-	23	-	31
TOGO	82	85	38	38	71	69	24	17

Source : ONUEH, 2001.

III. Les raisons profondes de l'insécurité alimentaire et la pauvreté en Afrique de l'Ouest

Des politiques commerciales peu stimulatrices et protectrices pour les marchés et produits agricoles locaux

Des droits de douane faibles pour les produits sensibles

Produit	DD dans l'UE-15	TEC de l'UEMOA**
Viande bovine	65% ad valorem (AV)	20%
Lait concentré écrémé	1254 €/t, soit environ 64% AV	20%
Lait concentré gras*	1672 €/t, soit environ 67,5% AV	20%
Riz	416 €/t soit environ 96,7% AV	5%
Blé	95 €/t soit environ 95% AV	5%
Farine de blé	172 €/t soit environ 95% AV	20%
Sucre raffiné	419 €/t soit environ 165% AV	20%
Huile végétale raffinée	6,4 à 12,8% AV	20%

* A plus de 27% de matière grasse ** On ne tient pas compte des droits additionnels appliqués par certains Etats membres de l'UEMOA sur ces produits sensibles.

Désorganisation des marchés locaux et des filières vivrières suite aux programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90

Limite des moyens déployés pour accompagner l'intégration économique régionale

Voies express	Distance (km)	Nombre de postes de contrôle	Postes de contrôle tous les 100 km
Lagos-Abidjan	992	69	7
Cotonou-Niamey	1036	34	3
Lome- Ouaga	989	34	4
Accra- Ouaga	972	15	2
Abidjan-Ouaga	1122	37	3
Niamey-Ouaga	529	20	4

De nombreux postes de contrôle limitent la fluidité du commerce et engendrent des coûts importants pour les opérateurs. Sur 992 km de parcours entre Lagos et Abidjan, il y a 69 postes de contrôle soit 7 postes tous les 100 km.

Source: Site officiel de la CEDEAO

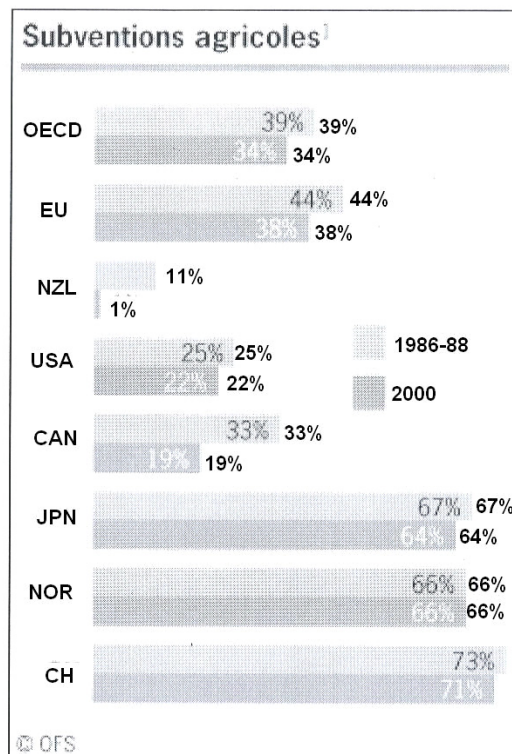
IV. Les conditions de productions agricoles d'autres pays

➔ Regard sur l'histoire du Crédit agricole français

- ❑ Créé en 1894 à partir des OPA sur une base mutualiste, il ne se développe pas, faute de moyen.
- ❑ La loi française oblige la Banque centrale à faire une dotation importante (40 M francs or) plus une subvention de 2 M de francs.
- ❑ La loi du 2 août 1923 autorise le Crédit agricole à accorder ses premiers financements aux équipements collectifs. **L'impact est rapide : en 1930, 35 % des communes rurales sont électrifiées.**
- ❑ Le Crédit agricole interviendra massivement à partir de 1936 pour financer le stockage de blé, pour lutter contre la baisse des prix due aux importations américaines.

→ Quelques chiffres des pays du Nord

Quelques chiffres des pays du Nord



Dans les pays du Nord, la part subventionnée de la production agricole varie de 11 % (Nouvelle Zélande) à 73 % (Suisse).

→ Un petit tour au Québec pour se mettre l'eau à la bouche avec quelques programmes de subventions de l'agriculture

Huit (8) outils/programmes de subventions et 5 autres de prêts gouvernementaux au profit de producteurs.

- Programme canadien de la sécurité agricole
- Programme de protection financière des producteurs de céréales
- Prêt agri début
- Etc.

V. Quelles perspectives pertinentes pour l'agriculture ouest-africaine ?

Projection de l'augmentation de la demande alimentaire en 2030 en Asie, en Afrique et en Amérique Latine

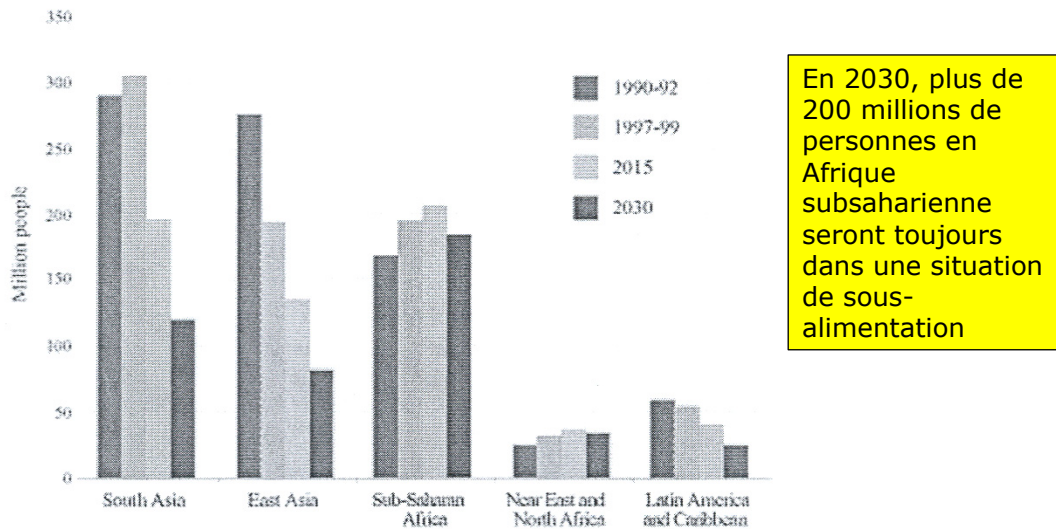
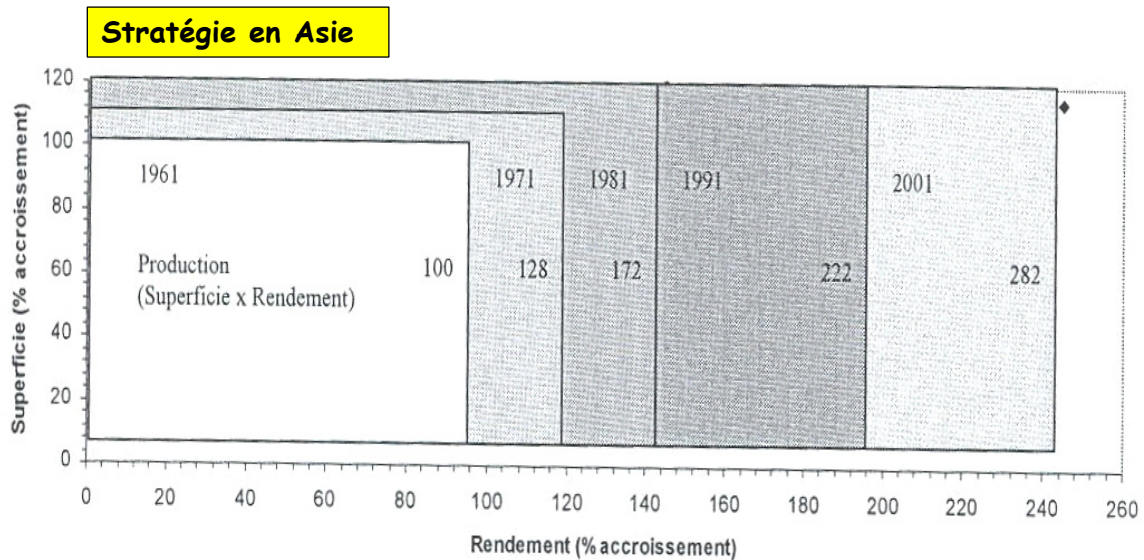
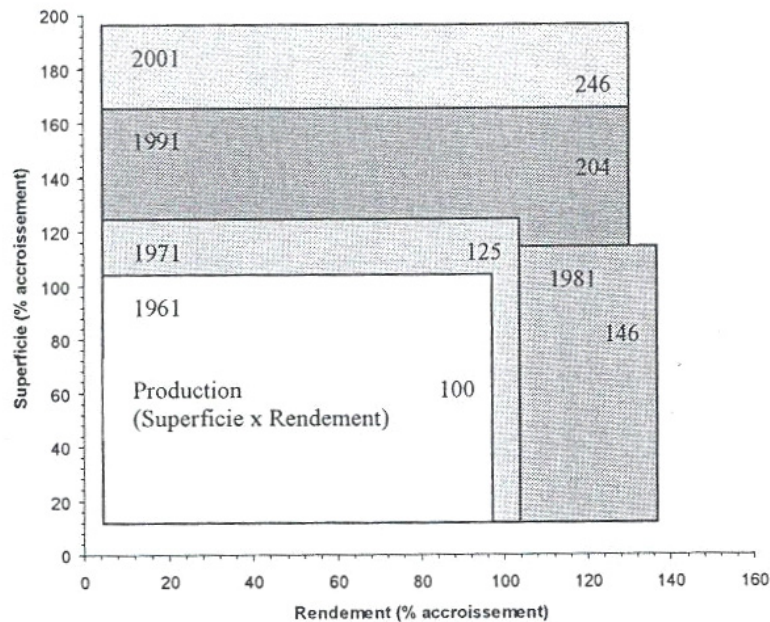


Figure 2. Past and Projected Levels of Malnourished Individuals (FAO, 2003a)

Quelle stratégie probante pour accroître durablement la production agricole au regard de la demande actuelle et future des populations ?



Stratégie actuelle de l'Afrique subsaharienne



→ Un objectif prioritaire: Améliorer la sécurité alimentaire des populations

Cela suppose:

- Une amélioration de la productivité et de la production pour satisfaire les besoins alimentaires des populations sans utiliser une part importante des superficies agricoles comme c'est le cas actuellement.
- Une inversion de la tendance actuelle croissante de la dépendance alimentaire par des mesures et politiques qui favorisent la préférence communautaire.

→ Les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif d'amélioration de la sécurité/souveraineté

- 1- Développement et renforcement des marchés domestiques (locaux, nationaux et régional).
- 2- Politiques agricoles et commerciales régionales qui stimulent efficacement la production locale: adaptation des instruments économiques à l'intégration, protection des marchés...
- 3- Négociation collective des APE et au niveau de l'OMC en mettant en avant les objectifs de développement, d'intégration régionale, le statut PMA & PED des pays, une ouverture asymétrique des marchés (cas des APE)...

VI. Perspectives au niveau du ROPPA

➔ Perspectives

- 1- Renforcement des capacités des plateformes nationales.
- 2- Suivi de la mise en œuvre des politiques régionales (ECOWAP, PAU..) et des négociations bilatérale (APE) et multilatérale (OMC).
- 3- Renforcement de l'information/communication au niveau des OP et veille informationnelle sur les exploitations familiales et les politiques agricoles.
- 4- Construction de réseaux en Afrique et ailleurs (Europe, Amérique..) pour suivre, anticiper les évènements et renforcer les capacités de négociation.
- 5- Echanges avec d'autres groupes d'acteurs

➔ Partenariat avec le CSAO

- 1- Echanges/analyse de l'évolution économique et des politiques.
- 2- Partenariat dans le cadre des projets transfrontaliers.
- 3- Renforcement des capacités des OP.
- 4- Facilitation de la concertation entre le ROPPA et autres acteurs.

***« L'Afrique dispose du potentiel nécessaire
pour nourrir convenablement ses populations. »***

Je vous remercie pour votre attention.

E

volution et perspectives du rôle et de la place des jeunes dans la vie économique, politique, sociale, familiale en Afrique de l'Ouest : transformations, avancées et défis à relever.

par M. Mody Ndiaye
Coordination des Jeunes d'Afrique de l'Ouest

Introduction

L'Afrique de l'Ouest a été confrontée depuis 1960 à un double choc : à l'intérieur, à une croissance démographique d'une rare ampleur ; à l'extérieur, à une immersion brutale dans une économie internationale elle-même en mutation rapide. Ces deux chocs simultanés ont obligé la région à changer en profondeur en comptant d'abord sur ses propres forces.

Et, pendant tout ce temps, l'on a pas su prévoir l'équation que ne manqueraient pas de poser les $\frac{3}{4}$ des 300 millions d'Africains de l'Ouest, c'est-à-dire les moins de trente ans confrontés à des problèmes de santé, d'éducation, de formation, de valorisation et d'insertion socioprofessionnelle.

Ce double choc a entraîné une véritable révolution dans les sociétés ouest-africaines, une rupture rapide et irrévocable de la plupart des équilibres anciens. L'essentiel des efforts consentis par les populations au cours des trente dernières années a répondu, directement ou indirectement, à la nécessité de s'adapter aux changements induits par ces deux chocs initiaux.

C'est le sens et les résultats de ces efforts que l'on essaie de comprendre dans les lignes qui suivent, ainsi que leurs évolutions à venir.

Contexte et évolution de la situation des jeunes pendant ces 30 dernières années :

■ **Une région fortement urbanisée**

Rurale à 70% dans les années 60, l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui fortement urbanisée.

Les tendances actuelles de la démographie et de l'urbanisation sont parmi les plus élevées de l'histoire documentée où que ce soit. L'on estime que la population pourrait être de 430 millions en 2020, ce qui implique une augmentation de plus de 100 millions d'habitants en tout juste 15 ans. Comme le dit le Club du Sahel : « Cette croissance démographique sera incarnée par la prédominance de la jeunesse à la recherche d'emplois ; l'urbanisation accrue ; la pression sur la sécurité alimentaire ; des besoins en infrastructures socio-économiques pour une population en expansion ; des mouvements migratoires accrus ; etc. »

Derrière ce phénomène, il y a la réalité du sous-emploi et du manque de possibilités de travail dans les zones rurales, combinée à la croyance erronée selon laquelle les possibilités d'emploi sont meilleures dans les grandes villes. Il faut prendre en compte ces facteurs dans les mesures à prendre pour réduire le chômage des jeunes.

■ **Une région en conflit**

Le chômage des jeunes et son corollaire, le sous-emploi sont devenus un problème central de politique et de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Les récents événements du Maroc, où des centaines de jeunes ouest-Africains essayaient de prendre d'assaut les enclaves européennes, les tentatives d'émigration en pirogues ont peut-être choqué les gens dans le monde entier. Mais, il nous faut reconnaître que de telles scènes sont susceptibles de tomber dans l'insignifiance, comparées à ce dont nous pourrions être les témoins dans –disons- 20 ans, étant donné la probabilité d'un accroissement énorme du nombre de jeunes chômeurs dans la région, autant que celui de leur désespoir face au manque d'opportunités au pays. Si l'on ne prend pas des initiatives sérieuses, la région, les pays et les jeunes en supporteront les conséquences.

■ **Un retard économique difficile à surmonter**

L'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui 10% de la population mondiale, contribue à 1 % du PIB mondial, accueille 1% des investissements directs étrangers et effectue moins de 1,5 % du commerce international.

Elle est marginalisée dans l'évolution et la vitesse économique à cause de sa faiblesse dans la représentation économique mondiale. Pire encore, elle ne sait que faire de sa forte jeunesse alors que celle-ci devient de plus en plus impatiente quant à son devenir.

■ **De réels problèmes de gouvernance**

Nos modèles de gouvernance s'inspirent des expériences occidentales sans pour autant être adaptés à nos expériences endogènes. Nous n'avons pas pris le temps d'analyser et de nous inspirer de nos acquis socioculturels en matière de gouvernance.

Il n'y aura jamais de bonne gouvernance si le principe n'est pas vécu à l'échelle des groupes sociopolitiques (partis politiques, syndicats, société civile, autres organisations), des institutions et au niveau individuel.

■ **Une région où trois quarts de la population ont moins de 30 ans**

Trois quarts de la population régionale ont moins de trente ans. Cela pose de réelles difficultés d'insertion socioprofessionnelle surtout lorsque nos Etats n'ont su prendre au sérieux à temps et prévoir des stratégies de prise en charge conséquente de cette future jeunesse qui, faute de valorisation, s'ouvre à d'autres formes de valorisation (conflits armés, émigration, ...).

■ **Les problèmes spécifiques de jeunesse**

L'Afrique de l'Ouest n'a pas su utiliser ses nombreux jeunes comme un potentiel pour le développement. Ces jeunes sont malheureusement considérés comme des poids et facteurs de blocage du processus de développement économique. De ce fait, leur manque de prise en charge politique les rend vulnérables, défavorisés et marginalisés :

- Ils sont confrontés à différents problèmes dont les plus aigus sont liés à la santé, à l'éducation et à l'insertion professionnelle. Ils ressentent très durement les difficultés socio-économiques liées au contexte national et international.

Dans le domaine de la santé par exemple, en plus des problèmes liés à la survivance des sociétés traditionnelles (mariage précoce, rapports sexuels précoces, excision..), les jeunes sont confrontés à de nouveaux défis tels que les IST/SIDA, les grossesses précoces prénuptiales, les avortements, la toxicomanie, le tabagisme avec leurs cortèges de conséquences.

- Parmi les enfants, il y'en a qui, laissés à eux-mêmes sans aucune protection, sans éducation, appelés par ailleurs « *Enfants de la rue* » ou « *Talibé* » vivent des conditions misérables sans opportunités, ni perspectives d'avenir ;
- Les jeunes filles défavorisées, soumises à toutes formes d'exploitation, pour la plupart sous informées, rencontrent de réelles difficultés de prise en charge et d'insertion sociale et économique ;
- Dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarité limité, la crise des valeurs, la démission des parents exercent une pression tout azimut sur le jeune qui est livré à lui-même ;
- La situation socioprofessionnelle des jeunes suit, à bien des égards, les contours de la crise socio-économique. Entre 10 et 25 ans, les problèmes sont fortement liés à la non qualification, au désœuvrement et aux difficultés d'accès au premier emploi ;
- Les jeunes qui quittent précocement l'école ne sont pas pris en charge. Il y a une absence d'opportunités en formation au niveau local et parfois lorsque cette dernière existe, les coûts sont élevés. Ce phénomène met hors circuit plusieurs milliers de jeunes qui n'ont pas l'assistance et le soutien adéquat. En plus, de nombreuses filières de formation ne sont pas adaptées aux besoins du marché ;
- La pauvreté avec son lot quotidien de maux entraîne la précarité et accroît le chômage et la dépendance des jeunes aggravés par la fermeture d'entreprise et la nécessité d'avoir une formation très pointue. Le taux de chômage, très élevé, s'accompagne de la dislocation du tissu social. Toutes ces situations entraînent le développement du banditisme, l'option à l'émigration non choisie, l'implication dans les conflits armés, l'usage des drogues comme palliatif au désœuvrement, à la prostitution et au vagabondage sexuel ;
- En tant acteur principal dans le tissu social, le jeune est positionné comme un consommateur passif dans un monde conçu par les adultes. Son rôle n'est pas déterminant et ses responsabilités sont secondaires. Les rares qui se lèvent contre les intérêt des adultes (dirigeants des mouvements de grèves, syndicalistes,...) sont pour la plupart corrompus et invités au festin ;
- Le schéma éducatif auquel les jeunes sont soumis n'a pas conçu un citoyen dans le vrai sens du terme mais un jeune assouvi du désir de se réaliser très vite et ce avec n'importe quel moyen ;
- Les femmes défavorisées, tournées vers des activités commerciales à faibles revenus sont au devant des obstacles, d'accès aux ressources leur permettant une réelle insertion socio-économique et la prise en charge qu'elles ont toujours assuré des enfants dans le domaine éducatif et même socio-économique. Elles sont parfois très organisées mais toujours confrontées aux difficultés d'accès aux crédits. Elles sont assujetties à des tâches ménagères ou autres activités moins valorisantes. Or, des études ont montré qu'elles savent participer à la production avec crédibilité, abnégation et beaucoup d'engagement parfois même mieux que les hommes.

■ **Situation sanitaire défavorable**

Historiquement, l'adolescence et la jeunesse ont été considérées comme les périodes de meilleure santé en raison du faible taux de mortalité mais peu de recherches ont été faites. Cependant, les jeunes ont des besoins et des préoccupations spécifiques qui méritent l'attention.

- Plus d'un tiers des 333 millions estimés de cas d'infections sexuellement transmissibles par an touchent des jeunes de moins de 25 ans.
- En 1997, plus de la moitié des nouvelles infections par le virus HIV, environ 7 000 par jour, sont parmi les jeunes.
- Un tiers des naissances annuelles viennent de jeunes femmes et nombre d'entre elles ne sont ni voulues ni planifiées.
- Dans les pays en développement, la mortalité maternelle des jeunes femmes de moins de 18 ans est de 2 à 5 fois plus élevée que pour des femmes âgées de 18 à 25 ans.
- Les adolescents subissent entre 1 et 4,4 millions d'avortements par an, dont la plupart sont dangereux.
- La moitié des fumeurs réguliers qui commencent pendant l'adolescence fument toute leur vie et mourront probablement des méfaits du tabac. (300 millions de jeunes fument).
- Les jeunes sont arrivés à une étape où ils sont capables de faire tout ce qu'ils veulent ou peuvent pour s'en sortir : enrôlement dans les conflits armés, émigration en pirogues, etc.

Les agences des Nations Unies savent par expérience que la participation active des jeunes est l'un des principes les plus importants pour le succès des programmes. Le défi pour les rédacteurs de programmes sera d'accroître la participation et les compétences des jeunes et non plus de cibler des problèmes spécifiques.

Il y a des défis à relever et l'ampleur de ces défis interpelle tous les acteurs à agir ensemble pour trouver des solutions durables dans le respect de la dignité de l'homme et le respect de la conservation de l'environnement.

Les défis en matière de jeunesse à l'horizon 2025 :

A l'horizon 2025, il est donc probable que la région compte au moins 430 millions d'habitants ou 470 millions pour une hypothèse haute.

1. Education et Santé

Le défi de l'éducation pour tous demeure encore une réalité partagée, nous pensons qu'il faudrait l'accompagner de quatre variables :

- Une éducation de qualité ;
- Une offre généreuse et diversifiée ;
- Une approche intégrée et adaptée socialement et culturellement ;
- Des ressources qui profitent à 80% au moins des apprenants.

Quatre agences principales des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le UNFPA et l'UNAIDS, sont arrivées à un consensus concernant 5 interventions majeures afin de promouvoir la santé des jeunes :

- Créer un environnement sûr et positif ;
- Transmettre l'information ;
- Former ;
- Conseiller ;
- Améliorer les services de santé.

2. Chômage et Emploi des jeunes

Lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté qui s'est tenu au Burkina Faso en octobre 2004, les chefs d'Etats ont réitéré les recommandations faites par le comité des hautes personnalités du réseau emploi des jeunes et ont souligné le besoin d'une stratégie d'emploi intégrée centrée sur : l'entrepreneuriat, la capacité d'être employé, l'égalité des chances et la création d'emploi. Mais le véritable engagement qui reste à poser des actes pour résoudre ce problème semble moins apparent.

Nous pensons qu'il est impératif aujourd'hui de faire du problème du chômage, une question transversale qui doit apparaître dans tous les programmes qui se déroulent dans la région. Ces problèmes doivent explorer les axes ci-dessous :

- Formation qualifiante des jeunes ;
- Diversification des offres de formation professionnelle adaptées à la demande des entreprises ;
- Maximisation des cadres ou structures de formation professionnelle ;
- Récupération et recyclage des jeunes non diplômés à partir de l'apprentissage, l'entrepreneuriat, la micro-finance ;
- Faciliter l'accès aux crédits et accompagner les jeunes techniquement ;
- Promouvoir un environnement qui garantit les investissements ;
- Cibler les jeunes selon leurs spécificités ;
- Engagement des jeunes en tant que partenaires dans la conception et la mise en œuvre des stratégies ;
- Chercher au maximum à rendre employables les jeunes handicapés, les jeunes filles traumatisées et les anciens combattants ;
- Impliquer entièrement la société civile et rendre favorable l'environnement des investissements.

Evaluer et promouvoir à l'échelle des autres Etats les expériences du CIFOP au Sénégal (Centre de formation professionnel pour jeunes diplômants et non diplômants, basé sur les principes et la méthode scout) et du National Open Apprenticeship Scheme (NOAS) du Nigeria qui sont parvenus entre 1987 et aujourd'hui à former 600 000 jeunes dont la proportion s'active dans le monde rural.

3. Abus de drogues et délinquance

Les jeunes doivent prendre conscience que l'abus des drogues nuit à la santé. Généralement les raisons qui poussent les jeunes à se droguer sont superficielles, pour certains, c'est par manque d'information; pour d'autres, c'est un mur derrière ils se blottissent contre toutes formes d'injustice auxquelles les jeunes sont victimes.

Nous préconisons l'émergence de centres de ressources pour les jeunes qui s'imposent comme des cadres d'accueil qui garantissent l'écoute, l'accompagnement et la bonne information aux jeunes filles et garçons sur les questions liées à l'abus des drogues, la santé reproductive des jeunes, les IST/SIDA, la citoyenneté responsable, les orientations en matière de formation et d'emplois...

4. Les jeunes et les conflits

Les jeunes doivent prendre conscience que le recours aux conflits ne constitue pas une alternative responsable. Les conflits sont définis comme le résultat de " la poursuite de buts incompatibles par plusieurs acteurs ". Plusieurs facteurs, en effet, contribuent à l'émergence des conflits en Afrique : les politiques d'exclusion, la prédation du patrimoine national par les gouvernements, l'effondrement de l'économie, la persistance des inégalités, le manque de clarté des lois sur la citoyenneté, l'exploitation des différences ethno-régionales et religieuses à des fins politiques, l'afflux d'armes légères, etc. C'est ainsi qu'environ la moitié des États africains ont été ou sont la proie de conflits violents. Et ces conflits ont pour effet de dissuader les investisseurs étrangers et de détourner des ressources limitées qui auraient pu servir au développement économique et social. De plus, selon les estimations du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU, plus de 14 millions de réfugiés et près de 11 millions de déplacés intérieurs, en grande partie des enfants, ont été victimes de ces conflits. À cet égard, il vaut mieux prévenir que guérir. Or, pour cela, il faut :

- tenir compte du potentiel et des limites de l'influence externe;
- adopter une attitude transparente et communiquer clairement ses intentions; reconnaître le rôle des femmes et jeunes en tant qu'actrices et acteurs à part entière dans le maintien et le rétablissement de la paix ; renforcer les capacités locales;
- approfondir le dialogue entre acteurs et avec les partenaires;
- veiller à ce que les donateurs coordonnent leurs politiques d'intervention.

En effet, lorsqu'on parle de l'exploitation des jeunes et des différences ethniques et régionales à des fins politiques, facteurs générateurs des conflits, il n'y a que des actions des groupes sociaux de la base qui peuvent contrecarrer ces manipulations. C'est un travail de longue haleine, peu visible et dont les résultats ne sont pas mesurables. Pour ce faire, des réseaux et moyens de communication doivent être mis en oeuvre pour faire échec aux schémas générateurs de conflit dans lesquels les chefs de guerre veulent toujours enfermer les populations. Les moyens économiques constituent l'autre volet de la prévention des conflits, surtout ceux qui trouvent leur cause dans la misère et la précarité des ressources. Ici, des réseaux de micro-crédit et de coopératives se présentent comme des moyens d'action pour lutter contre la pauvreté et résorber les conflits à la base. Ces réseaux constituent en fait des lieux d'apprentissage et d'émergence des nouveaux dirigeants soucieux de rendre compte de leurs actions à la population.

5. Jeunes filles et jeunes femmes

Elles doivent disposer d'un traitement spécifique. Elles sont victimes en temps de guerre comme en temps de paix de toute forme d'exploitation.

Si la stratégie de scolarisation des filles fait son chemin, il faudrait reconnaître que l'offre faite aux jeunes filles en matière d'éducation et de formation pourrait encore être diversifiée car il s'agit aussi de les préparer à jouer un rôle actif dans la société, à prendre des décisions et jouir de leurs droits et de leurs responsabilités politiques, sociales et économiques.

Aux jeunes femmes, il faudrait encore renforcer les capacités de production car l'histoire leur reconnaît leur servitude au travail et leur rôle de régulatrice dans la société et la préparation des autres générations.

6. Participation totale et effective de la jeunesse dans la société et dans les prises de décision aux niveaux politique, économique, social et familial

Il s'agit ici de promouvoir une autre jeunesse qui pourrait constituer un exemple à suivre en investissant dans la citoyenneté et la formation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il est impératif que la société avec les jeunes répondent à la question suivante : quel type de jeune voulons nous promouvoir ?

Sans prétendre répondre à la question, nous pensons qu'il doit au moins être un jeune « C.A.S.E.R. » :

Citoyen : *membre des communautés locale, nationale et internationale ;*

Autonome : *d'un point de vue physique, moral, intellectuel, social...en prenant le temps d'apprendre à compter sur soi et à développer son estime de soi ;*

Solidaire : *envers les gens (cadets, vieux, femmes), les animaux (pour la sauvegarde de la diversité environnementale), les plantes (en tant que protecteur) ;*

Engagé : *volontairement, bénévolement et professionnellement dans la recherche, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement de nos communautés ;*

Responsable : *devant soi même, devant les autres et devant la société de ses positions, actes et visions.*

La jeunesse et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2025

Le Club est très engagé en Afrique de l'Ouest. Son accompagnement auprès des institutions régionales et les Etats est sans faille. Entre Cotonou 2005, Abidjan 2006 et aujourd'hui Ouagadougou 2006, il fait montre, à travers son Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et sécurité de ses compétences d'animation et de facilitation pour décloisonner les problèmes communs, mettre en synergie les différents acteurs ouest-africains dans l'identification, l'examen des transformations, l'évolution et les perspectives de dynamiques de transformation politique, sociale et économique, de ceux et celles qui les portent.

Le Club a compris la nécessité de compter avec les femmes et les jeunes dans la recherche de solutions, la planification et la mise en œuvre des stratégies de sortie de crise et de développement.

Les jeunes invitent le Club à un nouveau challenge : celui de rechercher des pistes de solution avec les jeunes et par les jeunes sur l'équation que posent les problèmes de jeunesse.

Notre souhait est aujourd'hui, à partir de la Coordination des jeunes de l'Afrique de l'Ouest, issue du Forum de Cotonou, de mobiliser :

- Les institutions régionales telles que l'UEMOA, le CILSS, la CEDEAO ;
- Les ministres de la jeunesse des Etats de la CEDEAO, de la Mauritanie, du Tchad et du Cameroun ;
- La société civile régionale et nationale ;
- Les médias ;
- Les représentations coutumières et religieuses ;
- Une représentation diversifiée des jeunes.

Autour de la conception d'une politique en faveur de la jeunesse au niveau régional et intégrée à l'horizon 2025 dont les conclusions connaîtront une large diffusion devant les présidents, les assemblées nationales, les institutions régionales, auprès des jeunes et des communautés, et que les ministres de la jeunesse, à travers leur conférence, à l'occasion, s'engageraient à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la coordination invite le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'accompagner et à faciliter sa mise en place structurelle à l'échelle régionale et nationale et dans ses éventuelles tâches de plaidoyer, de sensibilisation pour une nouvelle jeunesse en Afrique de l'Ouest.

Conclusion

Les arguments pour investir dans la jeunesse, quoique réitérés au niveau de la rhétorique, surtout pendant les campagnes électorales, sont rarement mis en pratique. Le défi pour les gouvernements ouest- africains, les partenaires au développement, la société civile, les femmes et les jeunes, consiste à exploiter cet énorme potentiel. Il est estimé que réduire de moitié le taux de chômage des jeunes en Afrique subsaharienne pourrait augmenter le Produit Intérieur Brut (PIB) de 19%.



Association Industrielle Africaine

Evolution du secteur privé en Afrique de l'Ouest

par Mme Aimée Mendy
Directrice des Relations publiques de l'AIA

Evolution du secteur privé en Afrique de l'Ouest

- Jusqu'à la fin des années 80, l'Afrique produit et exporte essentiellement des matières premières pour faire face à la demande croissante des pays du Nord.
- Les pays africains sont dotés de modestes structures industrielles; les infrastructures insuffisantes expliquent le manque de compétitivité et de développement du secteur privé.
- Nécessité pour les Etats de développer une politique industrielle pour permettre aux entreprises d'être compétitives aux niveaux national, régional et international.
- Depuis les années 90, l'activité industrielle tente de se développer avec l'arrivée des IDE.
- Les Etats se sont rapprochés du secteur privé, avec l'amélioration de l'environnement des affaires.
- Les Accords de Marrakech en 1994, ont permis la mise en place de libéralisations commerciales sans que les pays du Sud soient armés pour y faire face.
- En effet, avec une certaine ouverture à la concurrence, les produits licites et illicites ont commencé à inonder nos marchés.
- L'entrée en vigueur prochaine des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne concrétisera l'ouverture totale des frontières.
- Nous ne sommes toujours pas prêts à y faire face !
- Les industries africaines sont confrontées à des coûts de facteurs de production relativement élevés par rapport aux pays d'Asie par exemple.
- Les obstacles au développement du secteur privé africain sont nombreux et variés :
 - Les surcoûts de l'énergie, les télécommunications et de la logistique sont des freins à l'industrialisation;

- Le manque de personnel qualifié est un désavantage;
 - L'existence des marchés intérieurs n'autorise pas les économies d'échelle dans les coûts de production.
- Accélérer le transfert de technologie
 - Promouvoir l'éducation de base et la formation professionnelle

Les objectifs du millénaire et l'industrie africaine

- Pour réaliser les Objectifs du Millénaire, l'industrie africaine doit s'adapter. Les organisations africaines proposent des solutions communes afin de parvenir à une croissance économique :
 1. Mettre en place une politique d'intégration régionale efficace
 2. Développer les échanges SUD/SUD et NORD/SUD
 3. Créer un cadre d'investissement favorable
 4. Développer les capacités de production pour des entreprises plus compétitives
 5. Mettre en place des normes africaines

Une image positive de l'industrie africaine

- L'industrie africaine a un rôle clé à jouer dans le développement du continent.
 - Mais la libéralisation commerciale est allée trop vite et trop loin.
 - C'est pourquoi, au mois de juillet 2004, l'Association Industrielle Africaine (AIA) a vu le jour.
 - Des opérateurs industriels majeurs en Afrique ont décidé de créer l'AIA, pour mettre en évidence une image proactive de l'industrie africaine.
 - L'AIA milite en faveur de la définition de politiques nationales, régionales et internationales capables de créer les conditions nécessaires au renforcement de l'industrie africaine.
- L'AIA est une jeune organisation** qui se développe rapidement. Elle est ouverte à tous ceux qui partagent ses objectifs
 - L'AIA comprend 23 membres – Opérateurs industriels majeurs qui couvrent un grand nombre de secteurs.
 - 15 secteurs industriels sont représentés : Textiles, Coton, Aquaculture, Sucre, Meunerie, Tabac, Produits laitiers, Gomme arabique, Cosmétiques, Pharmacie, Plastiques, Cartons, industrie mécanique, Gaz, Pétrole Transport, etc.
 - CA consolidé : 984 milliards FCFA soit près de 1,5 milliard d'euros, c'est-à-dire un peu plus de 30% du PIB d'un pays comme le Burkina Faso.
 - **PLUS DE 250 000 EMPLOIS FORMELS**
- L'AIA en chiffres**
 - 23 Groupes présents dans plus de 20 pays africains et 3 unions douanières (UEMOA, CEMAC, COMESA)

☐ **Notre rôle**

- Une plateforme de discussion pour les industriels africains et de contact avec les décideurs politiques nationaux, régionaux et internationaux.
- Une force d'identification des priorités pour l'amélioration du fonctionnement des Unions régionales (aspects fiscal-douaniers, barrières non tarifaires, spécification des produits, normes, etc.).
- Un acteur des négociations commerciales (Accords de partenariat Économique et accords de l'OMC, en particulier).
- Un partenaire des réflexions menées sur les programmes régionaux et internationaux d'aide au secteur privé.

☐ **Nos priorités**

- L'amélioration de la compétitive de l'industrie africaine
- L'établissement de règles de commerce international équitables pour:
 - permettre à l'industrie africaine de soutenir la concurrence
 - lutter contre la fraude, la contrefaçon et le dumping
 - approfondir l'intégration régionale en Afrique (facilitation du commerce)

☐ **Notre approche**

- Appuyer les efforts des autorités locales et régionales dans la définition d'une politique industrielle cohérente
- Rechercher l'appui des institutions internationales et des donateurs
- Impliquer tous les acteurs industriels locaux en Afrique
- Travailler sur des projets permettant d'obtenir des résultats concrets

☐ **Nos relations avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**

- L'espace régional est indispensable au développement de l'entreprise privée
- C'est au niveau de la région que le développement doit se faire pour le secteur privé comme pour les industries
- Le Club du Sahel s'intéresse à l'espace régional ouest-africain et reconnaît le rôle indispensable et prioritaire du secteur privé et de l'industrie comme moteur du développement à moyen et long terme de la région
- En bref, ces quelques caractéristiques du Club font que l'AIA le considère comme un partenaire important, au niveau de l'Afrique de l'Ouest

Conclusions

☐ **L'AIA continuera à se mobiliser :**

- L'industrie africaine doit pouvoir bénéficier d'un environnement favorable pour pouvoir se développer ;
- Mise en place d'une taxe additionnelle dans l'UEMOA.

❑ **Les objectifs de L'AIA**

Nous militerons à tous les niveaux :

- ✓ pour la prise en compte des forces et des faiblesses de nos industries
- ✓ pour la création de marchés régionaux véritablement intégrés
- ✓ et pour la définition de règles du commerce international plus équilibrées et différenciées pour tenir compte de la spécificité africaine

Merci de votre attention

www.africanindustrial.org
E-mail: info@africanindustrial.org



Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest UNOWA
Dakar / Sénégal

Afrique de l'Ouest : Etat des lieux et perspectives à moyen et long terme

par Mme Marie-Thérèse Aïssata Keita
Conseiller principal pour les Droits de l'Homme, Représentant (UNOWA)

*Excellences,
Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais en premier lieu transmettre au nouveau Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Monsieur Charles Goerens, les chaleureuses félicitations de Monsieur Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui m'a déléguée pour le représenter à cette réunion. Il m'a demandé d'adresser ses meilleurs vœux ainsi que ceux de tous les membres de UNOWA à toute l'équipe du Club du Sahel qui célèbre en cette circonstance ses trente années de collaboration fructueuse, avec notre sous région. Il m'a enfin chargée de vous remercier d'avoir invité UNOWA à prendre part à ces événements importants dans la vie du Club du Sahel et vous dire combien UNOWA se félicite de sa coopération avec votre institution.

Mesdames et Messieurs, cette réunion se déroule au moment où l'Union Africaine prépare son sommet à Banjul. C'est aussi le moment où l'évolution de la situation politique de l'Afrique de l'Ouest nous donne des raisons d'espérer en un avenir meilleur, bien que des nuages d'inquiétude voilent encore l'horizon.

Chers participants, l'Afrique de l'Ouest apparaît aujourd'hui, à bon nombre d'observateurs comme une région fragile où la paix et la sécurité sont souvent soumises à rudes épreuves. Cette région est depuis l'époque des indépendances le théâtre de nombreuses et profondes mutations, annonciatrices de progrès mais aussi de stagnation et même de régression.

Je me propose d'exposer en premier lieu, un tableau de la situation socio économique puis un aperçu de la situation politique de la sous-région. Ensuite, je soulignerai quelques questions spécifiques qui accentuent la vulnérabilité de la sous-région ainsi que les nouvelles dynamiques dans le panorama socio-économique. J'aborderai en dernier lieu la question de la coopération et notamment celle entre UNOWA et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

I. Aperçu de la situation socio-économique

Un certain nombre de mutations subies par la région sont liées aux aléas naturels

En effet, certains pays de l'Afrique de l'Ouest font face à des catastrophes naturelles récurrentes alors qu'ils ne disposent pas de moyens de prévention et d'alerte précoce suffisants. Il y a d'abord les aléas climatiques. Ainsi, les dernières années ont été caractérisées par une faible pluviométrie, particulièrement dans les pays sahéliens où les précipitations ont été souvent inférieures à 400 mm. Cette baisse des précipitations a exacerbé une situation économique déjà difficile et a eu des effets néfastes sur les productions vivrières et animales.

Ensuite, il y a les invasions acridiennes et l'action d'autres prédateurs qui ont causé dans beaucoup de zones de la région des pertes de production importantes.

Les catastrophes naturelles mais aussi les actions des hommes sur le milieu ont entraîné une dégradation continue de l'environnement et une désertification progressive de certaines régions, jadis fertiles. Il en résulte une réduction significative des terres disponibles pour l'agriculture et l'élevage, avec pour conséquence des conflits de plus en plus nombreux entre agriculteurs et éleveurs.¹⁸ Ces conflits altèrent considérablement les relations entre les communautés et conduisent parfois à des agressions physiques voire des meurtres. Ils peuvent même dégénérer en conflits armés.

Suite aux catastrophes naturelles et abus de l'homme sur la nature, la situation alimentaire des pays de l'Afrique de l'Ouest s'est détériorée entre 1980 et 2005. En 2005, le nombre de personnes en situation alimentaire précaire au Niger, Mali et Mauritanie, était estimé à environ 3,7 millions. D'autres pays ont connu cette précarité avec des niveaux plus ou moins élevés. Au Burkina Faso, par exemple, selon OCHA, environ 500.000 personnes ont été touchées par les déficits alimentaires en 2005. Au niveau nutritionnel, en Afrique de l'Ouest, il est estimé qu'environ 4 millions d'enfants de moins de 5 ans (10% de ce groupe d'âge) se trouvaient en situation de malnutrition sévère et 13 millions (soit 33% des enfants) en situation de malnutrition chronique¹⁹. L'évolution de la situation alimentaire au cours des vingt dernières années montre que certains pays de la région ont enregistré des baisses de disponibilités alimentaires allant jusqu'à 50% entre 1980 et 2003, ce qui explique la détérioration de la situation nutritionnelle des enfants en bas âge

Cette évolution traduit les difficultés de plus en plus grandes que doivent surmonter les pays de la région pour nourrir une population en constante croissance.

En effet, depuis l'époque des indépendances, la population de l'Afrique de l'Ouest a connu une évolution rapide. Ainsi, entre 1960 et 2005, la population de l'Afrique de l'Ouest a été multipliée par 3 et est passée de 87 à 260 millions d'habitants. En 2020, on pense que la population de la sous-région aura probablement atteint 350 millions d'habitants dont plus de la moitié vivra dans les villes. La rapide croissance démographique s'est effectivement accompagnée d'une augmentation des villes et d'un exode rural accéléré de jeunes à la recherche d'emplois mieux rémunérés²⁰.

¹⁸ Les espaces de pâturages devenant rares, les éleveurs font souvent traverser leur bétail sur des superficies habituellement aménagées pour les cultures.

¹⁹ OCHA: Consolidated Appeals Process (CAD), West Africa, 2006

²⁰ D'ici à 2020, il y aura en Afrique de l'Ouest, selon certaines estimations au moins 11 grandes villes de plus de 5 millions d'habitants et environ 600 villes peuplées de 100 à 500.000 habitants.

Il va sans dire que cette évolution accélérée de la population urbaine, conjuguée à l'amenuisement des ressources alimentaires risque de poser un sérieux problème de sécurité alimentaire et de sécurité tout court, dans un délai assez proche.

On note, en effet que la croissance économique et celle de la production n'ont pas été aussi rapides que celle de la population²¹. Ce déséquilibre entre les ressources et la population se traduit par une dégradation du niveau de vie des populations, une baisse de la production des biens et services, des crises alimentaires répétitives et une accélération de la pauvreté.

Cette situation entraîne les conséquences qui peuvent se révéler néfastes pour la paix et la stabilité de la région telles que les crises alimentaires fréquentes, les déplacements des populations en quête de terres cultivables, un afflux massif des jeunes vers les villes à la recherche d'emplois et de meilleures conditions de vie, une détérioration continue de l'environnement et l'exacerbation des tensions sociales. UNOWA est en train d'achever une étude sur les menaces d'une urbanisation hypertrophique et non maîtrisée sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Pourtant, malgré ce tableau quelque peu inquiétant, la région recèle des potentialités économiques réelles notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

En effet, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage demeurent -et ils le seront encore longtemps- les secteurs de production les plus importants, étant donné qu'environ 40% de la population y exercent leurs activités. Ils fournissent la majeure partie de l'alimentation des campagnes et des villes. Et, en dépit des contraintes liées au climat et aux calamités naturelles, l'agriculture dispose de potentialités de développement non encore exploitées, particulièrement dans le domaine agro-alimentaire.

Les pays de la région pourraient renforcer la production dans ce domaine. Ils pourraient accroître les quantités produites, en vue d'une part, d'assurer l'autosuffisance alimentaire intérieure, et d'autre part, de dégager des excédents suffisants pour approvisionner les industries locales de transformation et également, pour les vendre sur les marchés régionaux et internationaux.

De manière générale, l'accroissement de la production agricole, en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, assurer l'essor industriel des pays et l'intégration régionale, constituent de vrais défis que les pays de l'Afrique de l'Ouest devront relever, notamment en améliorant et en veillant à mieux coordonner les politiques agro-alimentaires et nutritionnelles et en accroissant les capacités de production, la diversification et la productivité.

Le secteur industriel reste encore peu développé et les pays de la région dépendent encore largement des importations de biens de consommation en provenance des pays développés, ce qui réduit considérablement leurs capacités à s'intégrer dans le système commercial multilatéral ou la mondialisation.

Pour assurer son développement socio-économique, la sous-région doit relever des défis de plus en plus importants en matière de gouvernance.

²¹ Le taux de croissance de la production est estimé à environ 5% en moyenne en 2005 dans la région.

En effet, les décennies de crises économiques et de baisse des productions ont contribué à réduire les quantités de biens et services disponibles qui ne suffisent plus à satisfaire les besoins d'une population de plus en plus croissante. En même temps, dans de nombreux pays, on assiste à une détérioration substantielle de la qualité des institutions publiques, à la baisse de motivation des fonctionnaires et à celle de l'efficacité des prestations de services. Ces faiblesses s'accompagnent souvent malheureusement d'une augmentation des détournements des deniers publics et de la corruption.

C'est le lieu de rappeler que l'efficacité économique ne peut s'envisager indépendamment de l'efficacité institutionnelle, et que c'est la complémentarité des différents acteurs- Etat, secteur privé, société civile- qui permet de libérer les forces économiques et l'éclosion des opportunités.

L'analyse de la situation politique prouve que la même logique s'applique pour les libertés individuelles et pour les élections libres et transparentes.

II. Situation politique et état de droit

Les années 1990 ont entraîné, en Afrique de l'Ouest et ailleurs en Afrique, la fin de la quasi-totalité des régimes de parti unique. En outre, le choix par la voie démocratique s'est imposé presque partout comme voie légitime d'accession au pouvoir. En effet, l'organisation et la tenue d'élections libres et transparentes indiquant les progrès dans la gouvernance des Etats, se répandent comme mode de désignation des représentants du peuple. Ces dernières années des progrès remarquables ont eu lieu dans bon nombre de pays des élections démocratiques. On peut citer, entre autres, les exemples de la Sierra Leone et du Libéria qui sortant des conflits armés ont organisé des élections libres et transparentes avec pour la première fois l'élection d'une femme à la tête de l'Etat au Libéria. La Côte d'Ivoire connaît depuis quelques mois une évolution positive du processus de paix, notamment dans les domaines du DDR et de l'identification. Mais, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour que l'échéance d'octobre 2006 fixée pour la tenue d'élections libres et transparentes soit respectée. De récents événements sociaux et politiques dans certains pays tels que des grèves, des mouvements armés, des enlèvements et séquestrations de personnes, de même que des assassinats, peuvent souligner de temps en temps la fragilité de la stabilité sous régionale, mais dans l'ensemble on assiste à une réduction des conflits de grande envergure.

Malheureusement, l'Afrique de l'Ouest demeure la région d'Afrique qui a connu le plus grand nombre de changements anticonstitutionnels de gouvernements, depuis les indépendances.

Ainsi, une étude publiée en 2005 par Patrick Mc Gowan indique que de 1955 (cas du Libéria) ou de la date des indépendances des autres quinze Etats, à 2004, les Etats ouest africains ont connu 44 coups d'Etats militaires réussis et 43 coups d'Etats manqués et 82 complots déclarés comme tels, attribués à des éléments de l'armée. L'Afrique de l'Ouest a aussi été affectée par 7 guerres civiles dévastatrices²².

²² Patrick J. McGowan, "Coups and conflicts in West Africa, 1955-2004", *Armed Forces and Society*, Vol. 32, N°1, October 2005, p. 5.

Ces modes anticonstitutionnels d'accès au pouvoir peuvent constituer des menaces pour la paix et la stabilité de la sous-région et l'on devrait pouvoir en éradiquer les causes.

Dans son rapport sur les causes de conflit en Afrique ²³ le Secrétaire général souligne que : « Lorsque les dirigeants ne sont pas suffisamment tenus de rendre compte, que les régimes ne sont pas transparents, qu'il n'existe pas de système adéquat de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir ou que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés, le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés. »

UNOWA vient d'achever un rapport sur cette question avec des recommandations concrètes sur les moyens de privilégier l'alternance pacifique au pouvoir.

On peut aussi noter que les élections qui constituent un des moyens d'expression démocratique les plus privilégiés, sont paradoxalement en Afrique de l'Ouest des causes potentielles de conflit. En effet, en dépit de l'élargissement de l'environnement électoral pluraliste et de l'acceptation du principe d'une alternance démocratique, de nombreux défis entravent encore l'avènement de l'état de droit. . Il s'agit entre autres de :

- la faible participation des populations au processus politique ;
- la faiblesse des contre-pouvoirs, y compris des médias ;
- la difficulté d'établir un dialogue constructif et soutenu avec la société civile ;
- et le faible niveau d'éducation civique et citoyenne.

Ces faiblesses entachent la crédibilité du système électoral et peuvent affecter la légitimité des autorités au pouvoir y compris celles issues des élections démocratiques. Si des efforts ne sont déployés pour améliorer et élargir la participation au processus politique, ces faiblesses pourraient entraîner des remises en question qui seraient de véritables menaces à la paix et à la sécurité sous régionales et ce, malgré les progrès déjà acquis.

Où en est-on avec le respect des droits humains en Afrique de l'Ouest?

Naguère considérée comme un havre de paix et de sécurité, l'Afrique de l'Ouest apparaît depuis quelques années comme une zone d'insécurité et comme un espace où les droits fondamentaux et la dignité de la personne humaine jouissent d'une considération très limitée. En effet, depuis plus de dix ans, l'Afrique de l'Ouest est en proie à de violents conflits meurtriers à caractère interne, mais avec des répercussions au-delà des frontières nationales. Cette situation d'insécurité globale a donné lieu à de graves violations des droits humains allant des atteintes aux libertés individuelles et collectives aux violations des droits collectifs à la paix et à la sécurité, en passant par des atteintes graves au droit à la vie et à la sûreté de la personne, des actes de torture, des arrestations arbitraires etc. On constate également que l'insécurité et les violations des Droits de l'Homme s'alimentent mutuellement.

²³ « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, A/52/871-S/1998/318 du 13 avril 1998.

Sans vouloir généraliser la situation des différents pays, on remarque que ces dernières années, presque que partout en Afrique de l'Ouest une insécurité à multiples facettes s'est développée.

L'insécurité à l'intérieur des Etats ouest-africains est multiforme et multidimensionnelle. Par son ampleur, elle met en danger tant la sécurité individuelle que la sécurité collective. L'insécurité déborde des frontières des Etats et revêt des formes diverses telles que l'insécurité transfrontalière, se traduisant notamment par le développement de la criminalité transnationale, la prolifération et le trafic illicite d'armes, le trafic d'êtres humains, le trafic de stupéfiants et le pillage de ressources naturelles.

A tout cela, il faut ajouter les mouvements migratoires irréguliers et incontrôlés de population, les déplacements forcés de populations fuyant les conflits armés, les mouvements de réfugiés, les tracasseries policières diverses sur des voyageurs, les rackets, les actes de violence et autres formes d'exactions exercées par des éléments des forces de sécurité à l'encontre des voyageurs transfrontaliers ouest-africains.

La criminalité transnationale compromet dangereusement l'existence même de la démocratie dans la mesure où elle détruit la confiance des populations dans l'Etat et affaiblit l'administration publique. Elle paralyse aussi la croissance économique et provoque l'exode de la main-d'œuvre.

La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels est souvent entravée par de nombreux obstacles dont la pauvreté, l'analphabétisme, l'ignorance due à l'insuffisante sensibilisation, la corruption, l'indifférence et parfois simplement le manque de volonté de ceux chargés de la protection de ces droits.

Tous les Etats ouest-africains se déclarent des Etats démocratiques et de droit, engagés en faveur de l'intégration régionale et sous-régionale, et les progrès réalisés au cours des dernières années sont considérables, au regard de la situation qui prévalait auparavant. Ces progrès restent cependant dérisoires comparés aux standards internationaux en la matière. En outre, la persistance de nombreuses et graves violations des droits des individus les remet sans cesse en cause.

Les Etats ouest-africains sont tous parties aux principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains. C'est le non respect des dispositions internationales et nationales, les insuffisances de certaines législations nationales, l'impunité mais aussi la méconnaissance et l'ignorance des droits qui entraînent des frustrations et des conflits.

UNOWA a entrepris une étude sur la situation des Droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest et sur les relations entre les Droits de l'Homme et l'insécurité sous-régionale. Ce rapport, conçu dans le cadre de la prévention des conflits au niveau sous-régional, sera discuté par les différents acteurs impliqués dans la protection et la promotion des droits humains en Afrique de l'Ouest, notamment les partenaires de la CEDEAO. Il devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie sous-régionale intégrée et d'un plan d'action pour une meilleure protection des droits humains. L'accent y est mis sur la protection des droits des femmes, des enfants et des catégories les plus vulnérables

III. Les questions spécifiques

- Le chômage des jeunes ;
- Le déséquilibre entre les genres ;
- La percée de nouveaux partenaires commerciaux et la prolifération des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A. Le chômage des jeunes

Au cours des deux dernières décennies, les défis de l'emploi se sont intensifiés, en raison de la décélération du taux de croissance économique et de la capacité de plus en plus limitée du secteur moderne à répondre aux demandes croissantes d'emplois rémunérés. La croissance de la demande d'emploi s'est accélérée pendant les vingt dernières années et est demeurée élevée, alors que l'offre d'emploi dans le secteur moderne, public notamment, a stagné, voire régressé. Les conséquences de cette situation ont été souvent dramatiques : persistance de la pauvreté, inégalité croissante des revenus, fuite des cerveaux, migration clandestine, multiplication des groupes armés et insécurité, etc.

Je souhaiterais évoquer la question des migrations clandestines avec leurs conséquences sur le respect des droits humains. Elles sont un véritable fléau au regard de la sécurité et la paix sous-régionales. S'il est vrai que les migrations clandestines ne sont pas un phénomène nouveau, il est tout aussi évident qu'aujourd'hui elles connaissent une expansion nouvelle liée à l'acharnement de jeunes mais aussi parfois de communautés entières, en proie au désespoir et à la détresse, à chercher coûte que coûte ailleurs, les moyens de fuir la pauvreté. Ces populations admettent de moins en moins le retour à la case départ, considéré comme un échec, et tendent à tenir les autorités publiques pour responsables de la misère qu'elles subissent. Cette situation devient source de frustrations et donc de malaise social susceptible de fragiliser la stabilité des pays qui en sont les théâtres.

B. Le déséquilibre entre les genres

En ce qui concerne la disparité entre les genres, on note que près de la moitié du capital humain est sous-utilisé, car les femmes ne disposent encore que d'un accès limité aux ressources de base (terre et crédit) qui leur auraient permis de contribuer à la production et au développement économique. Or, le rôle crucial que jouent les femmes dans la production économique contraste avec la discrimination et/ou le manque d'opportunités dont elles sont victimes dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux possibilités de financement, aux ressources de base et aux technologies qui sont nécessaires pour engager efficacement des activités de production et d'échange.

Dès lors, il est nécessaire d'intégrer les questions cruciales de l'emploi des jeunes et de l'équilibre du genre dans les processus de réduction de la pauvreté et de développement économique, notamment en ce qui concerne les programmes de réinsertion, de reconstruction post-conflit ou en faveur des réfugiés, rapatriés et déplacés internes. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest mettra prochainement en place une unité chargée de réfléchir sur la problématique de l'emploi des jeunes, d'abord, à travers la constitution d'une base de données et d'informations pertinentes, permettant d'appréhender l'ampleur du défi. L'action de cette unité devrait ensuite permettre d'engager un ensemble de partenaires dans une réflexion pour une plate-forme régionale commune et enfin, d'envisager l'intégration des questions de création d'emplois et d'équilibre des genres dans les politiques de réduction de la pauvreté et de développement économique des pays de la région.

C. *La percée de nouveaux partenaires commerciaux et la prolifération des nouvelles technologies de l'information et de la communication*

Sous ce chapitre je souhaiterais encore souligner deux dynamiques nouvelles. La première, c'est celle de l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans son rapport sur le chômage des jeunes, publié il y a quelques mois, UNOWA propose d'explorer cette nouvelle dynamique en faveur de la création d'emploi pour les jeunes. La seconde, c'est la percée de nouveaux partenaires qui ouvrent de nouveaux horizons aux échanges commerciaux de l'Afrique de l'Ouest.

Les réflexions sur les perspectives d'avenir de la région de l'Afrique de l'Ouest, et de l'Afrique en général, ne pourraient ignorer ces réalités.

IV. Quelle coopération envisager ?

Il est de plus en plus évident que les politiques de développement économique doivent s'envisager dans un cadre régional.

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a pour mission générale de renforcer les efforts des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs prioritaires de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans le cadre d'une approche sous-régionale. C'est une tentative de décentralisation et de rapprochement des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix des Nations Unies au niveau sous-régional.

Ce bureau est chargé :

- de renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et les autres partenaires dans la sous-région par la promotion d'une démarche sous-régionale intégrée ;
- d'assurer la liaison avec la CEDEAO et d'autres partenaires sous-régionaux ;
- d'exercer les bons offices et de s'acquitter de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région au nom du Secrétaire général des Nations Unies ;
- d'apporter un appui aux travaux de la commission Mixte Cameroun-Nigeria ;
- et enfin, d'assurer le suivi des recommandations des rapports du Conseil de Sécurité sur la sous-région. C'est le premier bureau régional de consolidation de la paix et de prévention des conflits des Nations Unies dans le monde qui a pour mandat de promouvoir une approche sous-régionale et non pays par pays.

Ses activités actuelles concernent la problématique transfrontalière et celle des mouvements de combattants d'un pays à l'autre ; les conséquences sous-régionales de la crise en Côte d'Ivoire ; la coopération avec la CEDEAO ; le DDR au niveau sous-régional ; la réforme du secteur de sécurité ; l'emploi des jeunes ; les questions des tendances démographiques, de l'urbanisation non contrôlée et des risques de conflit ; l'alternance pacifique au pouvoir, la problématique du respect des droits humains et de la sécurité sous-régionale et enfin, la questions de migrations.

Dans le domaine des échanges transfrontaliers, l'idée de « pays-frontière ou l'intégration de proximité » mérite une attention particulière de la part des pays de la région afin notamment de réfléchir sur la meilleure approche de sa mise en œuvre en vue d'accélérer le processus d'intégration régionale à travers des projets communautaires, conçus par les acteurs locaux, tant publics que privés.

Le partenariat établi entre UNOWA, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et les institutions de la sous-région, sur la mise en œuvre de stratégies intégrées pour les zones transfrontalières sensibles de la Mauritanie-Mali-Niger et du Burkina-Mali-Côte d'Ivoire a eu des effets très prometteurs. Dans le domaine de la lutte contre la traite des enfants, une recommandation très importante du Colloque de Sikasso (septembre 2005) sur l'établissement d'une commission de suivi sous-régionale à cet effet, sera mise en œuvre le mois prochain à Abidjan. UNOWA souhaiterait donc renforcer la coopération dans ce domaine en ajoutant aux deux zones déjà prises en considération, celles des frontières du Bénin-Togo ou du Togo-Ghana.

Il serait également souhaitable de développer un partenariat en vue d'analyser toutes les facettes du phénomène des migrations dans la sous-région et explorer les perspectives qu'offrent les protocoles de la CEDEAO, notamment celui sur la libre circulation des personnes et des biens pour des réponses à ce problème. UNOWA pourrait aussi envisager un partenariat en vue d'explorer les perspectives qu'offre le développement des technologies nouvelles.

Enfin dans le domaine des Droits de l'Homme, un partenariat pourrait être envisagé pour amener les différents acteurs à s'impliquer davantage dans la protection et la promotion, notamment autour des questions importantes du plaidoyer en faveur de la ratification des conventions, de la sensibilisation et la formation aux Droits de l'Homme.

Je suis convaincue que les participants à cette réunion identifieront des actions concrètes à promouvoir et que nos partenaires de développement nous appuieront pour leur réalisation.

Je vous remercie de votre aimable attention !

Culture, gouvernance et développement

par M. Raymond Weber, Directeur général de Lux-Development,
Agence luxembourgeoise de coopération au développement

I. Les dimensions culturelles du développement : un discours déjà ancien chez les « culturels »

On pourrait dire, sans exagérer, que le « discours » sur les finalités culturelles du développement ou, plus modestement, sur les dimensions culturelles du développement, est en quelque sorte constitutif de l'UNESCO, tout comme il l'est du Conseil de l'Europe (Organisation intergouvernementale européenne, regroupant aujourd'hui 46 démocraties de l'Europe). La raison en est que ces deux Organisations se fondent sur les valeurs des droits de l'homme et en font une « transversalité » qui se décline dans toutes les politiques et stratégies.

Un 1^{er} texte très fort de l'UNESCO en la matière est son **Acte Constitutif** (1945) qui dit que « les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

2^e texte : la **Déclaration des principes de la coopération culturelle** (1966) met en évidence la dignité de chaque culture : « Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées. Tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture. (...) toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité ».

3^e texte : la **Déclaration de Mexico** (1982) qui adopte une définition anthropologique de la culture. La culture, c'est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

4^e et 5^e textes : la **Déclaration universelle sur la diversité culturelle** (2001) et la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (2005).

Le 1^{er} de ces textes insiste beaucoup sur le rôle central des « **droits culturels** qui sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants... Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à

la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Le 2^e texte, juridiquement plus contraignant (à condition qu'il réussisse à rassembler les ratifications nécessaires), insiste sur « la nécessité d'**intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement** » et met en exergue huit principes directeurs, parmi lesquels celui de « l'égalité dignité et du respect de toutes les cultures », celui de « solidarité et de coopération internationales » et celui de « la complémentarité des aspects économiques et culturels du développement ». Enfin, la Convention demande aux Etats à « intégrer la culture dans leurs politiques de développement à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

Tous ces textes ont en commun une vision décloisonnée et transversale de la culture, insistant sur les processus et dynamiques plus que sur les biens et les services, sur les « pouvoirs » et les énergies de la culture plus que sur des patrimoines et des identités qui seraient figés. Cette culture-là se décline aujourd'hui dans la diversité culturelle, sur la base de droits culturels, menant à une citoyenneté et une gouvernance culturelles.

II. Culture et développement : une problématique récente chez les économistes et les politologues

Dès la fin des années 1990, la Banque Mondiale commençait à parler d' «une culture (qui) compte» (thème de deux conférences importantes organisées à Washington et à Florence, en coopération avec l'UNESCO).

Alors qu'au Sommet de Rio Janeiro, sur l'environnement et le développement, en 1992, la dimension culturelle fut encore complètement absente dans les réflexions sur le développement durable, il n'en fut plus de même au Sommet de Johannesburg, sur le développement durable, en 2002, où l'UNESCO, dans le cadre de son travail sur la diversité culturelle, avait confié à Arjun Appadurai (auteur, notamment, de : *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, chez Payot) une importante étude sur les liens entre culture(s) et développement.

Mais c'est surtout Amartya Sen, Prix Nobel d'économie et le Rapport du PNUD 2004 sur « la liberté culturelle dans un monde diversifié » qui a - j'espère définitivement – « réconcilié » culture et économie et resitué la culture au centre des processus de développement. On y affirme clairement que les citoyens sont libres de prendre part à la société et de participer au développement sans avoir à se défaire des ancrages culturels qu'ils ont choisis. On y « positive » aussi les flux de la mondialisation : flux d'investissements et de connaissances (en incluant les populations autochtones dans un monde globalement intégré), flux de biens culturels (en élargissant les choix à travers la créativité et la diversité), flux de personnes (en développant des identités multiples pour les citoyens du monde).

On peut facilement voir les opportunités extraordinaires qui se créent ainsi pour l'Afrique : à partir des traditions culturelles très riches et des expressions artistiques contemporaines très vivantes, on voit naître des sociétés plus vibrantes, plus créatives, plus enthousiasmantes. De la marginalité par rapport à la mondialisation qui est la sienne en matière économique et commerciale, l'Afrique peut passer à une « centralité » en matière culturelle et en matière de proposition d'un nouvel « vivre-

ensemble » dans un développement humain fondé tant sur la sécurité (humaine) que sur la diversité culturelle.

Signalons, aussi, que plusieurs Agences de développement ont adopté des stratégies comprenant l'inclusion de la dimension culturelle dans leurs travaux. Tel est notamment le cas de la Suède (Swedish International Development Cooperation Agency), de la Suisse (Direction du développement et de la coopération : « la culture n'est pas un luxe »), de l'Allemagne (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) et de l'Espagne.

Mentionnons, enfin, tout le travail de réflexion sur les droits culturels et la coopération au développement qui est fait par l'Institut Interdisciplinaires d'Ethique et des Droits de l'Homme de l'Université de Fribourg (Suisse), en coopération avec les Chaires UNESCO en matière de droits de l'homme et de développement et en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme. Ces travaux devraient aboutir sur la mise en place d'un « Observatoire de la diversité et des droits culturels » qui suivrait la mise en œuvre des droits culturels en matière de développement.

III. La culture est développement : quelles sont les conséquences de ce nouveau paradigme ?

A part les conséquences d'ordre intellectuel (telles que la possibilité de réinterroger les concepts de développement et de gouvernance à partir des droits et libertés culturels), il y a toute une série de conséquences plus directement opérationnelles :

- la prise en compte des contextes socioculturels dans la définition et la mise en œuvre des politiques de coopération au développement ;
- l'inclusion des facteurs culturels dans les stratégies de développement durable, sur la base de toute une série d'arguments qui vont de la reconnaissance à l'évaluation ;
- la nécessité de faire de l'« empowerment » des acteurs du développement (et, parmi eux, je pense surtout aux femmes et aux jeunes) et de leur participation aux stratégies et processus de développement un axe central de toute stratégie de développement ;
- en faisant de la culture un « moteur » du développement, on fait appel à la créativité, à l'innovation et à la recherche. Mais on permet aussi aux sages, aux poètes, aux artistes et aux chercheurs de nous indiquer des « balises » pour l'avenir. Par ailleurs, les libertés et droits culturels nous permettent d'exercer un regard critique et stimulant sur nos certitudes et sur nos préjugés, dans le cadre d'un espace public qui permet la confrontation des idées et nous ouvre au dialogue interculturel ;
- en décloisonnant la culture par rapport au développement, mais aussi par rapport à l'économie et au commerce, nous avons la possibilité de « casser » les asymétries et les inégalités que nous rencontrons, p.ex., dans le commerce international. Nous pouvons transformer l'extraordinaire créativité artistique africaine en potentiel économique et mettre en œuvre une coopération « à hauteur des yeux », où, pour paraphraser, en la changeant, une expression d'Amadou Hampâté Bâ, « la main qui donne n'est plus au-dessus de la main qui reçoit ».

Ainsi, certaines valeurs africaines pourront servir de « modèles » à d'autres continents : le refus de la tyrannie du temps ; le rapport différent à l'espace et à la collectivité et l'insertion pacifique dans l'environnement ; l'acceptation et la canalisation des passions, notamment par la ritualisation ; la résistance à l'accumulation de richesses purement matérielles ; la refondation de la démocratie par la palabre et la médiation ; la créativité sociale et la faculté à recycler ; l'enracinement et la puissance de résistance. Toutes ces valeurs font dire à Serge Latouche que l'Afrique est devenue aujourd'hui un « laboratoire de la post-modernité ». En donnant une nouvelle centralité à la culture dans le développement, on donne en même temps une nouvelle centralité à l'Afrique dans la communauté internationale ;

- le paradigme : culture = développement nous permet aussi de développer la sécurité humaine, qui ne dépend plus seulement de la paix, de l'Etat de droit et de la démocratie, mais aussi du fait que chacun se sente en sécurité dans son identité et reconnu dans sa dignité ;
- d'une société de l'information, nous passons progressivement, aujourd'hui, à une société de l'apprentissage, voire à une société du savoir. Dans une telle société, ce qui compte avant tout, c'est la « matière grise », c.-à-d. les savoirs et les cultures. Cette « matière », contrairement aux matières premières, chaque société peut la développer, à partir de son patrimoine et de sa créativité !

Terminons sur deux citations de Joseph Ki-Zerbo : « on ne développe pas, on se développe » et « on ne se développe pas avec la culture des autres ».

Un développement qui se fonderait sur les traditions et vécus culturels des populations et qui puiserait sa force dans leur volonté de conduire le changement économique, social et culturel auquel elles aspirent, permettra à l'Afrique de rentrer dans la modernité et dans une mondialisation « humanisée ».

A nnexes

Message de Mme Thérèse Pujolle, Présidente du Club de 2002 à 2005 à l'occasion du XXX^{ème} anniversaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Chers amis, chers nouveaux compagnons,

Recevez un grand salut affectueux pour célébrer avec vous ce trentième anniversaire.

Trente ans que le Club rassemble, à l'initiative de quelques pays, (membres de l'OCDE), au côté du CILSS d'abord, des militants du développement, citoyens, institutionnels et politiques, africains, européens, américains, japonais, etc.

Ce qui lui est propre c'est de s'obstiner à faire entendre que l'Afrique de l'Ouest est une région du monde dont les dynamiques et les contraintes sont prophétiques pour qui considère l'écart entre les pays les plus riches et les pays en développement.

Souvenons-nous de ses premiers combats d'idées : face à la sécheresse au Sahel, imaginer la sécurité alimentaire de la région, s'interroger sur les chances et l'avenir de l'agriculture ouest-africaine. Trente ans après ces questions sont encore plus pressantes dans le contexte inéquitable du commerce mondial !

Prenons la pleine mesure des travaux conduits sur les évolutions démographiques et les dynamiques de peuplement, fil conducteur de toute réflexion sur l'avenir. Oui, la mobilité des populations est une dynamique du développement ; oui, c'est la première stratégie de lutte contre la pauvreté.

La crispation des pays riches face à la migration des pauvres redonne à ces travaux toute leur autorité. Quels enseignements réactualiser pour les responsables politiques africains, pour les institutions régionales ?

Saluons la contribution du Club à la promotion du développement local, creuset de la démocratie à la base.

Admirons les premières institutions sur la coopération transfrontalière, c'est-à-dire l'intégration régionale inventée et vécue par les gens eux-mêmes. Voilà une idée qui change le monde en Europe comme en Afrique et ailleurs !

Mesurons un tournant décisif récent lorsque le Club a reconnu la trinité indissociable de la gouvernance démocratique, de la paix civile et de la paix régionale, conditions du développement.

Répétons l'idée-force qui réunit ces approches : l'Afrique de l'Ouest est destinée à s'unir. L'intégration régionale n'est pas une affaire de technocrates, c'est la condition du développement solidaire des peuples.

Mais ce qui est nouveau, et qui dépasse bien les trente bougies du Club, c'est que ces peuples ouest-africains prennent la parole comme on a pris la Bastille ; parole des démocrates, parole des femmes, parole des jeunes ; tous et toutes, agitateurs d'espérance ! Quelle fête !

Juin 2005 : Forum de Cotonou ; juin 2006 : Forum de Ouagadougou ! Que cette rencontre de juin devienne pour tous un rendez-vous attendu et régulier.

Chaque génération reçoit et transmet à son tour ; mais nous, quel monde transmettrons-nous ? Voilà la question grave, au cœur de ce forum, dont, de loin nous attendons les messages.

Tous mes vœux pour vos débats virulents et amicaux, pour vos séances de nuit tardives, et toute ma solidarité aux rédacteurs des textes de synthèse, aux traducteurs épuisés, et à tous les soutiers grâce auxquels ce Forum pourra contribuer à éclairer l'avenir.

Mot d'adieu de Mme Sunhilt Schumacher, Directrice adjointe du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

*Distingué(e)s panélistes et participant(e)s à cette réunion,
Cher(e)s ami(e)s et collègues !*

Après avoir écouté toutes ces analyses, réflexions et points de vue différents et fort intéressants, j'ai évidemment envie de continuer l'échange. Mais je m'adresse à vous à titre personnel.

Je voulais profiter de cette occasion pour dire « au revoir » ou plutôt « adieu » aux membres et partenaires du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ici présents à l'occasion de son XXX^{ème} anniversaire.

En effet, je quitte le Club après presque six ans de travail actif au sein du Secrétariat, d'abord en tant que Senior Expert (Conseillère) détachée par l'Allemagne et, ensuite, comme Directrice adjointe pendant les trois ans dernières années. Je quitte le Club parce que j'ai atteint l'âge officiel de la retraite (65 ans) pour m'installer en Allemagne. Je rejoins donc le groupe des anciens voire des sages dont on a parlé hier. Vous comprendrez que cet un moment excitant et émouvant - même mélancolique - après une longue vie professionnelle, dont une bonne partie était vouée au travail avec et pour l'Afrique.

En tant qu'économiste, j'ai commencé ma carrière dans le secteur privé loin des préoccupations des pays en développement, mais mon intérêt et le hasard m'ont amené à m'occuper de l'aide, de la coopération internationale, notamment de l'Afrique, dans le cadre de diverses institutions en Allemagne comme la KfW et la GTZ ainsi que dans des bureaux d'études.

Il me paraît très symbolique qu'à la fin de ma vie professionnelle, je me retrouve au Burkina, pays que j'ai beaucoup fréquenté et dont j'étais responsable à la GTZ pendant dix ans. C'est là où j'ai commencé mon apprentissage sur le Sahel et l'Afrique il y a environ 30 ans à travers des visites de villages, des rencontres diverses et des dialogues formels et informels avec la population, le gouvernement et les bailleurs de fonds.

Avec un regard rétrospectif, j'estime que mon travail au SCSAO était probablement le plus exigeant (« challenging »), complexe et fascinant, pas uniquement à cause de mes responsabilités accrues avec l'âge, mais par la nature même du Club, sa particularité, son mandat, ses ambitions et ses défis. Contrairement aux partenaires internationaux au développement qui jouent entre autres un rôle important par le seul poids de leurs contributions financières, le SCSAO n'est pas un bailleur de fonds. Il est sollicité le plus souvent pour la force de ses idées, connaissances, analyses et initiatives ainsi que sa capacité de mobilisation d'acteurs de tout bord en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

Comme vous le savez, le Secrétariat du Club est une structure qui se compare difficilement avec d'autres institutions du monde de la coopération internationale, comme les agences de coopération, les bureaux d'études ou bien les ONG internationales. Il a été tenu à expliquer et même à revoir son mandat voire sa « niche » à plusieurs reprises. Je crois que ce sont les éléments suivants (clé) qui le caractérisent le plus et qui font sa force :

- D'abord son rôle de facilitateur/interface et d'avocat entre le monde du Nord et l'Afrique de l'Ouest qui lui a permis de développer un très grand nombre de partenariats voire de complicités à tous les niveaux des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela a permis et permet d'accroître en permanence la connaissance sur les pays et la région et créer ainsi une crédibilité et confiance.
- Le deuxième élément est son ambition de rigueur intellectuelle et organisationnelle pour produire des informations de qualité.
- Enfin, sa capacité de rassembler les membres de la société et du gouvernement autour des thèmes d'importance stratégique – structurel et conjoncturel - et son souci de disséminer le plus largement possible les réalités sur les peuples ouest-africains qui, malgré un processus de transition et de transformation parfois douloureux progressent énormément ; ce qui ne correspond ni à l'image habituelle reflétée dans les médias, ni à celle que les pays du Nord et parfois même les Africains eux-mêmes ont de l'Afrique de l'Ouest.

Je ne suis pas censée faire un éloge du SCSAO, puisque je fais encore partie de son Secrétariat, mais je tiens à affirmer – et j'en suis convaincue – que malgré sa taille relativement petite et le nombre de défis à relever en Afrique de l'Ouest, le SCSAO peut apporter/générer une valeur ajoutée importante ; la preuve étant l'appréciation et les témoignages écrits et verbaux de bon nombre de partenaires qui soulignent le rôle bénéfique et déclencheur/catalyseur du SCSAO. Je profite donc de cette occasion pour rendre hommage à tous mes collègues du SCSAO, à commencer par le Directeur, pour leur travail engagé et de qualité et à les encourager à poursuivre ce chemin.

Je m'adresse également aux partenaires et amis du SCSAO des pays du Nord en les remerciant de leur appui soutenu depuis, parfois, de très longues années. Enfin je m'adresse aux partenaires et amis en Afrique de l'Ouest en les remerciant de leur coopération solidaire et précieuse dans un souci d'améliorer la situation économique, sociale et politique des populations ; une relation de travail qui m'a apportée beaucoup de satisfaction tant au niveau professionnel qu'humain.

Après avoir écouté l'ensemble des panélistes présenter leur vue de l'état de lieu en Afrique de l'Ouest, je dirais comme on dit de manière populaire : « Il y a du pain sur la planche ! ». Je crois fermement que le Secrétariat du Club, en étroite coopération avec ses différents partenaires, est appelé à continuer son travail pour aider à relever ces défis par l'anticipation de réflexions de fond, des analyses croisées, sans l'usage de la langue de bois ; certains parleraient d'un travail de « mouche qui pique ».

L'Afrique a un important potentiel économique et humain et dispose de tous les programmes, chartes et lois qu'il faut pour réussir. Pourtant, il lui semble manquer le levier, le déclic ou peut-être une discussion sans complaisance sur les vrais problèmes sous-jacents qui freinent son « décollage ».

Chacun parmi nous est appelé à apporter sa pierre à la solution de ce problème y compris le SCSAO. Moi-même, je suivrai dans le futur à distance, mais toujours avec un grand intérêt et engagement, l'évolution de la région et les initiatives du Club. Il n'est pas exclu qu'on se reverra dans d'autres enceintes où j'aurais éventuellement l'occasion de mettre mon expérience et les leçons tirées pendant des longues années professionnelles au service de la région.

Je vous en remercie encore une fois de votre coopération, confiance voire amitié et je vous souhaite à tous bonne chance pour vos différents projets futurs.

Au revoir et à bientôt.